Quatre-vingtième année. — N° 151. Le Numéro : 7 francs. Dimanche 27 Juin 1948.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 100.97, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	2.000	1.100	600	300	250	200	150	3.000	1.650	900
Etranger	3.200	1.700	900	700	530	400	290	5.230	2.765	1.460

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : en outre de l'Edition des Lois et Décrets et des Editions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, des Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 12 FRANCS

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 48-1027 du 25 juin 1948 approuvant un quatrième avenant à la convention du 26 novembre 1929, approuvée par la loi du 4 mars 1933, passée entre l'Etat et la Société générale des chemins de fer économiques pour l'exploitation des lignes secondaires d'intérêt général de Châteaumeillant à la Guerche et de Sancoins à Lapeyrouse (p. 6194).

Loi n° 48-1028 du 25 juin 1948 portant autorisation de céder à la Manufacture des produits chimiques du Nord, établissements Kuhlmann, un terrain industriel de 90 a 54 ca dépendant de l'usine de Port-de-Bouc (Bouches-du-Rhône) et appartenant à l'Etat (p. 6194).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Décret n° 48-1029 du 25 juin 1948 portant organisation des services français en ce qui concerne la participation de la France au programme de relèvement européen (p. 6194).

POSTES, TÉLÉGRAPHIES ET TÉLÉPHONES

Arrêté du 21 juin 1948 portant ouverture de crédits sur l'exercice 1947 (groupement des contrôles radioélectriques) (p. 6195).

Ministère de la justice.

Décret du 23 juin 1948 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 6195).

Décrets du 24 juin 1948 portant nominations et conférant l'honorariat (justice musulmane et officiers ministériels) (p. 6195).

Arrêté du 24 juin 1948 portant fixation du cautionnement de l'agent comptable de la grande chancellerie de la Légion d'honneur (p. 6195).

Ministère des affaires étrangères.

Exequatur accordé à un consul (p. 6195).

Ministère des forces armées.

Décret n° 48-1030 du 17 juin 1948 modifiant le décret du 12 juin 1946 portant règlement d'administration publique pour l'organisation et le fonctionnement de l'office national d'études et de recherches aéronautiques créé par la loi du 3 mai 1946 (p. 6196).

Décret du 17 juin 1948 nommant le directeur de l'office national d'études et de recherches aéronautiques (p. 6197).

Décrets portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (rectificatifs) (p. 6197).

Arrêté du 14 juin 1948 réorganisant les régies d'avances des établissements et services extérieurs de la direction technique et industrielle de l'aéronautique dans la métropole (p. 6197).

Arrêtés du 14 juin 1948 concernant des régies d'avances (p. 6198).

Arrêté portant nomination d'examinateurs suppléants d'admission à l'école polytechnique (concours de 1948) (p. 6198).

Arrêté et *décision* portant nomination d'aspirants (armée de terre, réserve) (p. 6198).

Décision portant promotions (service des poudres) (p. 6199).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret n° 48-986 codifiant certaines dispositions relatives aux taxes locale et départementale additionnelles aux taxes sur le chiffre d'affaires (rectificatif) (p. 6199).

Arrêté du 31 mai 1948 autorisant certains agents du sous-secrétariat d'Etat aux affaires économiques à utiliser leur voiture personnelle dans l'exercice de leurs fonctions (p. 6199).

Arrêté fixant, en ce qui concerne les rentes de la caisse nationale des retraites pour la vieillesse, les conditions d'application de la loi n° 48-777 du 4 mai 1948 portant majoration des rentes viagères de l'Etat (rectificatif) (p. 6200).

Arrêté portant nomination d'un administrateur de la Société nationale de vente des surplus (p. 6200).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décret autorisant la prolongation des délais de remboursement d'emprunts contractés par la chambre de commerce de Marseille (rectificatif) (p. 6200).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêté du 18 juin 1948 portant règlement pour le recrutement des maîtres de conférence des facultés de pharmacie (p. 6199).

Ministère de la France d'outre-mer.

Arrêté du 25 juin 1948 instituant une commission chargée d'étudier la réorganisation de l'office des bois de l'Afrique équatoriale française (p. 6200).

Ministère de la santé publique et de la population.

Décret du 24 juin 1948 portant promotion et nomination dans l'ordre de la Santé publique (p. 6200).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Décret du 25 juin 1948 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 6200).

Arrêté du 26 juin 1948 fixant, dans la limite de leur compétence territoriale, les attributions des délégués principaux nommés en application du décret du 28 janvier 1948 relatif à l'organisation des services extérieurs du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre (p. 6200).

Arrêté portant désignation des membres de la commission départementale instituée par le décret n° 47-1807 du 12 septembre 1947 dans le département de la Haute-Vienne (p. 6200).

Naturalisations, réintégrations et retraits de naturalisations (p. 6201).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Nomination de membres de commissions. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 6215).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 6216).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 6216).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis aux importateurs de crevettes en provenance de Hollande (p. 6216).

Avis aux importateurs de bière du Danemark (p. 6217).

Sociétés étrangères: Avis de désabonnement au timbre (p. 6217).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décision A. 124, du 1er juin 1948, du directeur de la sidérurgie, répartiteur chef de la section des fontes, fers et aciers de l'office central de répartition des produits industriels portant modification à la liste des produits fabriqués sur contingent de fabrication (fontes de diverses catégories) (p. 6217).

Décision A. 125, du 1er juin 1948, du directeur de la sidérurgie, répartiteur chef de la section des fontes, fers et aciers de l'office central de répartition des produits industriels portant modification à la décision A. 117 du 21 octobre 1947 (p. 6217).

Décision A. 126, du 8 juin 1948, du directeur de la sidérurgie, répartiteur chef de la section des fontes, fers et aciers de l'office central de répartition des produits industriels portant modification à la liste des produits fabriqués sur contingent de fabrication (compteurs à gaz) (p. 6217).

Décision générale H. 107 du répartiteur chef de la section du papier et du carton de l'office central de répartition des produits industriels modifiant la réglementation relative à la remontée des titres de répartition et à l'établissement du secteur libre des producteurs et fabricants (rectificatif) (p. 6217).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

RAVITAILLEMENT

Avis aux importateurs de crevettes en provenance de Hollande (p. 6216).

Avis aux importateurs de bière du Danemark (p. 6217).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Avis de vacance d'emploi de conservateur dans des musées contrôlés (p. 6217).

Annonces (p. 6218).

DÉBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 73 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du samedi 26 juin 1948. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 4035).

PRIX : 3 F

LOIS

LOI n° 48-1027 du 25 juin 1948 approuvant un quatrième avenant à la convention du 26 novembre 1929, approuvée par la loi du 4 mars 1933, passée entre l'Etat et la Société générale des chemins de fer économiques pour l'exploitation des lignes secondaires d'intérêt général de Châteaumeillant à la Guerche et de Sancoins à Lapeyrouse.

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Art. 1er. — Est approuvé, avec son annexe, le quatrième avenant à la convention du 26 novembre 1929, passé le 12 décembre 1945 entre le ministre des travaux publics et des transports au nom de l'Etat, et la Société nationale des chemins de fer économiques, pour l'exploitation des lignes secondaires d'intérêt général de Châteaumeillant à la Guerche et de Sancoins à Lapeyrouse.

Cet avenant restera annexé à la présente loi.

Art. 2. — L'enregistrement de l'avenant annexé à la présente loi ne donnera lieu qu'à la perception du droit fixe.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 25 juin 1948.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
ROBERT SCHUMAN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
CHRISTIAN PINEAU.

LOI n° 48-1028 du 25 juin 1948 portant autorisation de céder à la manufacture des produits chimiques du Nord, établissements Kuhlmann, un terrain industriel de 90 ares 54 centiares dépendant de l'usine de Port-de-Bouc (Bouches-du-Rhône) et appartenant à l'Etat.

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article unique. — Est autorisée la cession à la manufacture des produits chimiques du Nord « Etablissements Kuhlmann » anciennement dénommée « Compagnie nationale des matières colorantes et manufacture de produits chimiques du Nord réunis » d'une parcelle domaniale de terrain industriel, dépendant de l'usine annexe de Port-de-Bouc, et d'une superficie de 9.054 mètres carrés, ensemble la part indivise de l'Etat dans un poste de transformation de courant électrique installé sur ladite parcelle. Cette cession aura lieu moyennant le prix de 1.300.000 francs.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 25 juin 1948.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
SCHUMAN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Décret n° 48-1029 du 25 juin 1948 portant organisation des services français en ce qui concerne la participation de la France au programme de relèvement européen.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires étrangères et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la convention de coopération économique européenne du 16 avril 1948,

Décrète:

Art. 1er. — Il est créé, auprès de la présidence du conseil, un comité interministériel dénommé « Comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne ».

Ce comité comprend, sous la présidence du président du conseil ou, en l'absence de ce dernier, du ministre des finances et des affaires économiques, le ministre des affaires étrangères et les membres du Gouvernement dans les attributions des-

quels rentrent les questions inscrites à l'ordre du jour. Assistent également aux séances du comité le commissaire général au plan et le directeur général chargé des affaires économiques, financières et techniques au ministère des affaires étrangères, ainsi que le secrétaire général du Gouvernement.

Art. 2. — Le comité interministériel visé à l'article 1er est chargé d'élaborer les instructions nécessaires pour les négociations concernant la participation de la France au programme de relèvement européen, de préparer les décisions du conseil des ministres relatives à cette participation et de prescrire les mesures d'exécution nécessaires.

Art. 3. — Le secrétariat général permanent du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne est assuré par un fonctionnaire du ministère des finances et des affaires économiques, qui prend part aux délibérations du comité. Le secrétariat général permanent est chargé, en liaison avec l'ensemble des administrations intéressées, de préparer les délibérations et les décisions du comité interministériel et de veiller à leur exécution. Il réunit à cet effet les représentants des ministères et services intéressés.

Art. 4. — La délégation française à l'organisation européenne de coopération économique est présidée par le ministre des affaires étrangères ou, à son défaut, par le directeur général chargé, au ministère des affaires étrangères, des affaires économiques, financières et techniques, ou son adjoint.

Elle comprend, outre le secrétaire général du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne, des représentants des différents ministres intéressés, ainsi que tous autres experts désignés par le président de la délégation après consultation du comité interministériel.

Dans tous les cas où cela apparaît nécessaire, le ministre des finances et des affaires économiques est appelé à présider la délégation.

Art. 5. — Le ministre des affaires étrangères et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 juin 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre des affaires étrangères,
GEORGES BIDAULT.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Ouverture de crédits sur l'exercice 1947 (Groupement des contrôles radioélectriques).

Par arrêté du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones en date du 21 juin 1948, il a été ouvert au secrétaire d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones au titre du budget de la présidence du conseil (IV. — Services de la défense nationale. — Groupement des contrôles radioélectriques), sur l'exercice 1947, en addition aux crédits ouverts par la loi du 13 août 1947 et par des textes spéciaux, un crédit de six cent soixante dix mille francs applicable au chapitre 101 du budget du groupement des contrôles radioélectriques (dépenses de fonctionnement des services extérieurs, traitement du personnel titulaire). Il sera pourvu à cette dépense au moyen de la recette d'égal montant constatée à la ligne « Fonds de concours pour dépenses d'intérêt public ».

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Décret du 23 juin 1948 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 23 juin 1948, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et sur la proposition du garde des sceaux, ministre de la justice, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur, en date du 15 juin 1948, portant que les nominations comprises au présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade de chevalier.

M. André (Alfred-Evariste), notaire honoraire ; 59 ans d'exercice.

M. Page (Léon-René), ancien notaire ; 48 ans d'exercice et de services militaires.

M. Lafleur-Laguerenne (Marie-Louis-Joseph), notaire à Confolens ; 29 ans d'exercice.

Décret du 24 juin 1948 portant nomination d'un bachadel.

Par décret en date du 24 juin 1948, M. Kissarli Mostefa, bachadel à Châteaudun-du-Rhummel, est affecté, sur sa demande, en la même qualité, à la mahakma de Tébessa, en remplacement de M. Djidjelli, qui a été rétrogradé.

Décret du 24 juin 1948 portant nomination d'un adel.

Par décret en date du 24 juin 1948, M. Rayane Bachir, adel à la mahakma de Laghouat (territoire du Sud), est nommé adel des mahakmas judiciaires de l'Algérie du Nord et affecté, en cette qualité, à Boghari, en remplacement de M. Hadj Zoubir, en disponibilité.

Décret du 24 juin 1948 portant nomination d'un interprète judiciaire.

Par décret en date du 24 juin 1948, M. Roulfed Arezki, interprète judiciaire à Port-Gueydon, est nommé, sur sa demande, en la même qualité, à la justice de paix de Michelet, en remplacement de M. Haddad, nommé à Ménerville.

Décret du 24 juin 1948 conférant l'honorariat à un ancien interprète judiciaire.

Par décret en date du 24 juin 1948, M. Zidi Mohamed, ancien interprète judiciaire à Drael-Mizan, est nommé interprète judiciaire honoraire.

Décret du 24 juin 1948 portant nomination d'un cadi notaire suppléant.

Par décret en date du 24 juin 1948, M. Benzine Abdelghani, titulaire du diplôme d'études des médersas et du brevet de Kabyle, est nommé cadi notaire suppléant et affecté, en cette qualité, à la mahakma notariale de Bougie, en remplacement de M. Aït Aïssa, nommé à Fort-National.

Décret du 24 juin 1948 portant nomination d'un huissier à Lamoricière (Oran).

Par décret en date du 24 juin 1948, M. Bibas (Haïm-Armand) est nommé huissier de 3e classe personnelle à Lamoricière (département d'Oran), en remplacement de M. Brachemi, mis en disponibilité.

Par application de l'article 6 de l'arrêté du 11 mai 1946 susvisé, M. Bibas bénéficiera, dès sa prestation de serment, d'une ancienneté fictive de 5 ans, 5 mois et 16 jours.

Fixation du cautionnement de l'agent comptable de la grande chancellerie de la Légion d'honneur.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret du 1er décembre 1881 concernant les services administratifs et financiers de la grande chancellerie de la Légion d'honneur, et notamment l'article 2 ;

Vu le décret du 19 septembre 1935 relatif à l'organisation administrative et financière du musée national de la Légion d'honneur, et notamment l'article 25 ;

Vu l'article 7, alinéa 1er, de l'ordonnance du 9 août 1944 portant rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental, ensemble les ordonnances subséquentes, par l'effet duquel est provisoirement maintenu en application l'acte dit arrêté du 20 décembre 1940 portant fixation du cautionnement de l'agent comptable de la grande chancellerie de la Légion d'honneur,

Arrêtent :

Art. 1er. — L'article 1er de l'acte dit arrêté du 20 décembre 1940 est modifié ainsi qu'il suit :

« *Art.* 1er. — Le cautionnement de l'agent comptable de la grande chancellerie de la Légion d'honneur est fixé à 350.000 F » (le reste sans changement).

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 juin 1948.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
ANDRÉ MARIE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation :
Le chef du cabinet,
MAURICE CRUCHON.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Exequatur.

L'exequatur est accordé à M. Henri Zoller en qualité de consul de la confédération suisse à Nancy, avec juridiction sur les départements des Ardennes, de la Haute-Marne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse et des Vosges.

MINISTÈRE DES FORCES ARMÉES

Décret n° 48-1030 du 17 juin 1948 modifiant le décret du 12 juin 1946 portant règlement d'administration publique pour l'organisation et le fonctionnement de l'office national d'études et de recherches aéronautiques créé par la loi du 3 mai 1946.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des forces armées, du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux forces armées « air »;

Vu la loi du 3 mai 1946 portant création d'un office national d'études et de recherches aéronautiques;

Vu le décret du 12 juin 1946 portant règlement d'administration publique relatif à l'organisation et au fonctionnement dudit office;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les articles 2, 3, 4, 5, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 15 et 16 du décret du 12 juin 1946 ci-dessus visé sont abrogés et remplacés par les dispositions suivantes:

« *Art.* 2. — Le directeur de l'office est nommé par décret pris sur le rapport du ministre des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées « air ».

« Il est mis fin à ses fonctions dans les mêmes formes.

« Son traitement est fixé par décret contresigné du ministre des forces armées, du ministre des finances et du secrétaire d'Etat aux forces armées « air ».

« *Art.* 3. — Le directeur est chargé de la gestion de l'office sous réserve des dispositions du présent décret relatives aux pouvoirs du comité scientifique et du conseil d'administration.

« Compte tenu des instructions particulières que lui notifie le secrétaire d'Etat aux forces armées « air », instructions établies d'une part sur les directives du ministre des forces armées, d'autre part, suivant les nécessités propres de la technique aéronautique, il établit le programme d'études et de recherches de l'office; il en assure l'exécution lorsque ce programme a été mis au point, discuté et approuvé conformément aux dispositions prévues à l'article 14 ci-après.

« Le directeur est, en outre, chargé de l'accomplissement des opérations prévues à l'article 2 de la loi susvisée du 3 mai 1946. Il est notamment qualifié pour:

« 1° Procéder selon le droit commun au recrutement et au licenciement du personnel de l'office, sous réserve de l'observation des règles suivies par l'Etat pour garantir la moralité de ses agents et compte tenu des dispositions de l'article 7 de la loi susvisée du 3 mai 1946 ainsi que de l'article 33 *bis* nouveau, du décret du 12 juin 1946 modifié.

« Les clauses et conditions générales auxquelles les engagements des personnels de toutes catégories devront être soumis seront obligatoirement communiquées pour approbation au conseil d'administration. Les contrats comporteront des dispositions visant la conservation du secret et en particulier le licenciement immédiat et sans indemnité en cas de violation du secret;

2° Passer au nom de l'office tous actes, contrats ou traités, émettre, endosser ou avaliser tous effets de commerce, donner tous ordres de vente, liquider toutes dépenses;

3° Procéder à toute acquisitions ou cessions de brevets ou licences, sous réserves des dispositions de l'article 10 (6°) du décret du 12 juin 1946 modifié par le présent décret, déterminer l'emploi des fonds disponibles et le placement des réserves, ordonner toutes réquisitions et aliénations et tous transferts de valeurs mobilières;

4° Procéder à tous achats, ventes et liquidations d'immeubles dans les conditions prévues par les lois et règlements en vigueur;

5° Faire tous compromis ou transactions, intenter toutes actions judiciaires, présenter tous désistements, donner tous acquiescements.

« Il est chargé de la préparation du budget et des comptes de l'office.

« *Art.* 4. — Les membres du conseil d'administration doivent être de nationalité française et jouir de leurs droits civils et politiques. Ils sont nommés par arrêté du ministre des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées « air » pour une durée de deux ans. Leurs fonctions peuvent être renouvelées dans les mêmes conditions.

« Au cas où l'un d'eux cesse d'appartenir au conseil d'administration au cours de la période prévue au paragraphe précédent, son remplaçant n'est nommé que pour le temps restant à courir jusqu'à l'expiration de ladite période.

« *Art.* 5. — Le conseil d'administration comprend:

« Le directeur de l'office;

« Un fonctionnaire de la direction technique et industrielle ou de l'aéronautique;

« Un fonctionnaire de la direction des études et fabrications d'armement;

« Un fonctionnaire de la direction centrale des constructions et armes navales;

« Un représentant du ministre des forces armées;

« Un représentant du secrétaire d'Etat aux forces armées « air »;

« Deux fonctionnaires du ministère des finances et des affaires économiques (un finances, un affaires économiques);

« Un fonctionnaire du ministère des travaux publics et des transports (secrétariat général à l'aviation civile et commerciale);

« Trois représentants du centre national de la recherche scientifique;

« Trois chefs d'entreprises de constructions aéronautiques, à savoir:

« Deux représentants des sociétés nationales;

« Un représentant des sociétés privées;

« Quatre membres du personnel de l'office, à savoir:

« Deux membres du personnel supérieur;

« Un membre du personnel technique d'exécution;

« Un membre du personnel ouvrier.

« Les fonctionnaires sont choisis sur la proposition du ministre dont ils relèvent; les représentants du centre national de la recherche scientifique sont désignés sur proposition du ministre de l'éducation nationale; les représentants des sociétés nationales de constructions aéronautiques sont désignés par le secrétaire d'Etat aux forces armées « air » parmi les présidents ou directeurs desdites sociétés nationales; le représentant des sociétés de constructions aéronautiques privées est choisi sur une liste présentée par la chambre syndicale des industries aéronautiques; les représentants du personnel sont choisis sur des listes établies par les organisations professionnelles les plus représentatives.

« Les membres du conseil d'administration qui n'exercent plus les fonctions en raison desquelles ils ont été appelés à siéger au conseil, cessent de plein droit d'en faire partie.

« Ils peuvent se faire représenter, en cas d'absence, par des suppléants désignés dans les mêmes conditions que les titulaires. »

. . . . . .

« *Art.* 8. — Le conseil d'administration élit son président et son vice-président pour deux ans. Le directeur ne peut remplir ces fonctions. Le conseil nomme, en outre, son secrétaire et son secrétaire adjoint qui ne peuvent être choisis parmi ses membres.

« *Art.* 9. — Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son président et au moins deux fois par trimestre. Il peut, en outre, se réunir exceptionnellement à la demande des deux tiers de ses membres. Il ne peut valablement délibérer que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

« Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, celle du président est prépondérante.

« Les procès-verbaux des séances sont signés par le président ou, en cas d'empêchement du président, par le vice-président. Une copie du procès-verbal de chaque séance, certifiée par le président ou le vice-président, est adressée au ministre des forces armées, au secrétaire d'Etat aux forces armées « air » et au ministre des finances et des affaires économiques.

« *Art.* 10. — Sont obligatoirement soumis à l'approbation du conseil d'administration:

« 1° Les programmes de travaux neufs et d'équipement;

« 2° Les projets de création de nouveaux établissements;

« 3° Le budget de l'office et ses modifications éventuelles, ainsi que l'émission d'obligations et d'emprunts et la prise ou la cession de participations financières;

« 4° Le rapport annuel de gestion;

« 5° Le bilan, le compte d'exploitation, le compte « profits et pertes », le projet de répartition des primes à l'invention et l'affectation des fonds disponibles aux réserves;

« 6° Les projets d'achats et de vente d'immeubles, de nantissements ou d'hypothèques, ainsi que les projets de cession ou d'achats de brevets;

« 7° Les clauses et conditions générales auxquelles les engagements de personnel de toutes catégories devront être soumis.

« Sont en outre soumises à l'examen du conseil d'administration les évaluations des dépenses résultant de la mise en application du programme d'études et de recherches approuvé par le comité scientifique, toutes les questions importantes concernant la gestion de l'office, l'état d'avancement des travaux neufs et la situation de la trésorerie.

« *Art.* 11. — Au cas où le conseil d'administration refuse l'approbation requise à l'article précédent, le directeur de l'office doit soumettre le conflit au secrétaire d'Etat aux forces armées « air » qui statue, après accord du ministre des forces armées et, s'il y a lieu, du ministre des finances et des affaires économiques.

« *Art.* 12. — Ne sont exécutoires qu'après approbation du ministre des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées

« air » les délibérations du conseil d'administration comportant cession de brevets.

« Ne sont exécutoires qu'après approbation du ministre des forces armées, du secrétaire d'Etat aux forces armées « air » et du ministre des finances et des affaires économiques, les décisions relatives aux budgets ordinaires et extraordinaires, à l'émission d'emprunts, au compte annuel, et à celles visées au 7° de l'article 10 ci-dessus.

« Toutefois, ces décisions deviennent de plein droit exécutoires si leur communication n'entraîne aucune observation dans le délai d'un mois à compter du jour de leur réception par chacun des ministres intéressés.

« La prise ou la cession d'une participation financière doit être approuvée par décret.

« *Art.* 14. — Le comité scientifique a pour mission d'assister et de contrôler le directeur de l'office dans l'exercice de ses fonctions techniques et notamment :

« Examine le programme d'études et de recherches de l'office et émet tous avis ou propositions jugées utiles ;

« Propose, en fonction des moyens mis à la disposition de l'office, l'ordre de priorité des études et recherches à entreprendre ;

« Fixe les conditions particulières de secret qui seront appliquées à chacune des parties du programme ;

« Approuve le programme d'études et de recherches de l'office ;

« Est obligatoirement consulté sur toutes les questions ayant trait aux échanges internationaux concernant les études et recherches poursuivies par l'office ;

« Surveille l'exécution du programme et se fait rendre compte de son état d'avancement.

« Toutefois, pour assurer un secret rigoureux aux études ou recherches dont l'exploitation aurait un intérêt particulièrement important pour la défense nationale, le secrétaire d'Etat aux forces armées « air », en accord avec le ministre des forces armées, peut décider que la consultation du comité scientifique aura lieu selon une procédure dont le ministre fixe les modalités.

« *Art.* 15. — Le comité scientifique est présidé par le secrétaire d'Etat aux forces armée « air ». Le ministre des forces armées peut assumer personnellement la présidence des séances du comité lorsqu'il le juge utile.

« Ce comité comprend :

« Six savants spécialisés dans les disciplines auxquelles la recherche aéronautique fait appel et choisis notamment parmi les membres de l'académie des sciences, du centre national de la recherche scientifique et de l'enseignement supérieur.

« Le directeur de l'office.

« Huit membres du personnel scientifique ou technique de l'office.

« Le président du comité d'action scientifique de la défense nationale.

« L'inspecteur général technique de l'armée de l'air.

« Le directeur central des constructions et armes navales.

« Le directeur technique et industriel de l'aéronautique.

« Le directeur des études et fabrications d'armement.

« Un représentant de l'état-major général de l'armée de l'air.

« Deux représentants des sociétés nationales de constructions aéronautiques choisis parmi le personnel technique desdites sociétés.

« Un représentant du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale.

« Un ingénieur militaire.

« Les membres du comité scientifique sont nommés pour une durée de trois ans par arrêté du ministre des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées « air ». Leurs fonctions peuvent être renouvelées.

« Ils peuvent se faire représenter en cas d'absence par des suppléants désignés dans les mêmes conditions que les titulaires.

« *Art.* 16. — Le comité scientifique se réunit au moins trois fois par an sur convocation de son président.

« Le président du comité scientifique a la faculté de faire appel, pour l'examen des questions particulières, à des personnalités compétentes qui seront convoquées au comité avec voix consultative.

« Le secrétariat du comité est assuré par le directeur de l'office chargé de la coordination scientifique et technique ».

Art. 2. — Le décret du 12 juin est complété par l'article suivant :

« *Art.* 33 bis. — Les membres du conseil d'administration et du comité scientifique, toutes les personnes employées par l'office ou appelées à y travailler à quelque titre que ce soit, sont tenus d'observer la discrétion la plus absolue, en ce qui concerne la sauvegarde des intérêts économiques de l'office et des secrets touchant la défense nationale.

« Sans préjudice des poursuites pénales pour violation du secret professionnel exercées en vertu de l'article 378 du code pénal, l'exclusion de l'office, sans indemnité, pourra être prononcée au cas de manquement aux obligations résultant du présent article ».

Art. 3. — Dans le délai d'un mois, à dater de la publication du présent décret, il sera procédé à de nouvelles désignations des membres du conseil d'administration et du comité scientifique, dans les formes prévues aux articles 5 et 15 nouveaux du décret du 12 juin 1946 modifié et pour une durée calculée selon les dispositions des articles 4 et 15 nouveaux dudit décret.

Art. 4. — Le ministre des forces armées, le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat aux forces armées (air) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 juin 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres :
Le ministre des forces armées,
PIERRE-HENRI TEITGEN.
Le ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.
Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),
ANDRÉ MAROSELLI.

Décret du 17 juin 1948 nommant le directeur de l'office national d'études et de recherches aéronautiques.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air),

Vu la loi du 3 mai 1946 portant création d'un office national d'études et de recherches aéronautiques ;

Vu le décret du 12 juin 1946 portant règlement d'administration publique relatif à l'organisation et au fonctionnement dudit office, modifié par le décret du 17 juin 1948,

Décrète :

Art. 1er. — Il est mis fin aux fonctions de directeur de l'office national d'études et de recherches aéronautiques exercées par M. Jugeau.

Art. 2. — M. l'ingénieur général de 2e classe de l'aéronautique Vellay est nommé directeur de l'office national d'études et de recherches aéronautiques.

Art. 3. — Le ministre des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées (air) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 juin 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres :
Le ministre des forces armées,
PIERRE-HENRI TEITGEN.
Le secrétaire d'Etat aux forces armées,
ANDRÉ MAROSELLI.

Décrets portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 janvier 1948 : page 944, 1ère colonne, 49e ligne, au lieu de « Fuschs (Y.), médecin de 1re classe », lire : « Fuchs (Y.), médecin de 1re classe ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 3 juin 1948 : page 5328, 2e colonne, 6e ligne, au lieu de : « Mettre (H.-A.), commissaire de 1re classe de la marine », lire : « Neltre (H.-A.), commissaire de 1re classe de la marine ».

Réorganisation des régies d'avances des établissements et services extérieurs de la direction technique et industrielle de l'aéronautique dans la métropole.

Le ministre des forces armées et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 94 du décret du 31 mai 1862 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu l'article 169 du règlement du 3 avril 1869 sur la comptabilité des dépenses du ministère de la guerre ;

Vu l'article 53 de la loi n° 46607 du 5 avril 1946 autorisant les agents spéciaux des services régis par économie à acquitter sur avances le montant des commandes de travaux, transport et fournitures dispensées de marché ;

Vu les arrêtés des 8 mai 1946 et 28 avril 1947 fixant le montant des indemnités de responsabilité et des cautionnements des régisseurs d'avances de l'aéronautique ;

Vu le décret du 13 janvier 1940, les arrêtés des 11 août 1945, 7 novembre 1945, 21 octobre 1946, 30 octobre 1946, 15 novembre 1946, 15 janvier 1947, 3 avril 1947, 19 mai 1947, 30 juillet 1947, 15 décembre 1947 et 17 février 1948 fixant le montant maximum des avances susceptibles d'être consenties aux régisseurs des établissements désignés à l'article 1er ci-dessous,

Arrêtent :

Art. 1er. — Le montant maximum des avances susceptibles d'être consenties aux régisseurs des établissements et services extérieurs désignés ci-dessous, relevant dans la métropole de la direction technique et industrielle de l'aéronautique, est fixé comme suit :

	francs.
Ecole nationale supérieure de l'aéronautique	1.200.000
Circonscription aéronautique régionale de Paris	3.000.000
Circonscription aéronautique régionale de Marseille	500.000

Circonscription aéronautique régionale de Toulouse	2.250.000
Service aéronautique de liquidation et d'administration	10.000.000
Arsenal de l'aéronautique à Châtillon-sous-Bagneux	27.000.000
Arsenal de l'aéronautique à Villeurbanne	6.500.000
Centre d'essais en vol à Brétigny-sur-Orge	14.500.000
Centre d'essais en vol à Marignane	7.000.000
Centre d'essais en vol à Orange-Caritat	1.250.000
Centre d'essais des moteurs et des hélices de Chalais-Meudon	5.000.000
Etablissement central du matériel de l'aéronautique à Nanterre	7.000.000
Centre aérien technique de réception et d'entraînement à Villacoublay	4.500.000
Atelier industriel de l'aéronautique de Bordeaux	17.000.000
Atelier industriel de l'aéronautique de Clermont-Ferrand	16.000.000
Dépôt temporaire de matériel de l'air de Strasbourg	1.000.000

Art. 2. — Les régisseurs d'avances des établissements précités assurent le payement des dépenses suivantes:

Salaires des auxiliaires de bureau entrant en service ou le quittant en cours de mois;

Salaires et accessoires de salaires des ouvriers;

Frais de déplacements des divers personnels et avances sur lesdits frais;

Dépenses urgentes de matériel nécessitées par le fonctionnement du service dans la limite du montant autorisé pour les commandes de travaux, transports et fournitures dispensées de marché;

Secours urgents au personnel dans la limite de 5.000 F par bénéficiaire.

Art. 3. — Il sera justifié de l'emploi des fonds perçus dans le délai d'un mois et conformément aux règlements sur la comptabilité publique.

Art. 4. — Les régisseurs d'avances, nommés par arrêté du ministre des forces armées, perçoivent une indemnité de responsabilité et constituent un cautionnement dans les conditions prévues respectivement par les arrêtés des 8 mai 1946 et 28 avril 1947 (susvisés).

Le cautionnement, constitué en espèces ou en rentes sur l'Etat, peut être remplacé par l'affiliation à une association française de cautionnement mutuel agréée.

Art. 5. — L'entrée en vigueur du présent arrêté est fixée au 1er juin 1948; toutes dispositions contraires sont abrogées à compter de cette date.

Art. 6. — Le directeur du contrôle, du budget et de la comptabilité générale au secrétariat d'Etat aux forces armées et le directeur de la comptabilité publique au ministère des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera mentionné au *Journal officiel* de la République française

Fait à Paris, le 14 juin 1948.

Pour le ministre des forces armées:
Pour le secrétaire d'Etat aux forces armées et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MATTEO CONNET.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef de cabinet,
MAURICE CRUCHON.

Régies d'avances.

Par arrêté du 14 juin 1948, le montant maximum des avances susceptibles d'être consenties au régisseur du bataillon de l'air n° 117 à Paris sur mandats émis par le directeur du commissariat de la 2e région aérienne est fixé à 6.500.000 F.

Il sera justifié de l'emploi des avances dans le délai d'un mois et conformément aux règles de la comptabilité publique.

Le ministre des forces armées et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 94 du décret du 31 mai 1862 portant règlement général sur la comptabilité publique;

Vu l'article 169 du règlement du 3 avril 1869 sur la comptabilité des dépenses du ministère de la guerre;

Vu l'arrêté du 20 janvier 1948 instituant une régie d'avances auprès du bataillon de l'air n° 117 à Paris,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'article 2 de l'arrêté du 20 janvier 1948 susvisé est modifié ainsi qu'il suit:

« *Art.* 2. — Le montant maximum des avances susceptibles d'être consenties au régisseur sur mandats émis par le directeur du commissariat de la 2e région aérienne est fixé à 6.500.000 F.

« Il sera justifié de l'emploi des avances dans le délai d'un mois et conformément aux règles de la comptabilité publique ».

Art. 2. — Le directeur du contrôle, du budget et de la comptabilité générale au secrétariat d'Etat aux forces armées (air), et le directeur de la comptabilité publique au ministère des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera mentionné au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 juin 1948.

Pour le ministre des forces armées:
Pour le secrétaire d'Etat aux forces armées (air) et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MATTÉO CONNET.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef du cabinet,
MAURICE CRUCHON.

Nomination d'examinateurs suppléants d'admission à l'école polytechnique (concours de 1948).

Par arrêté en date du 23 juin 1948, sont nommés examinateurs suppléants d'admission à l'école polytechnique pour le concours de 1948 et pour les matières suivantes:

Chimie. — M. Paris (René), maître de conférences à la faculté des sciences de Lyon.

Anglais. — M. Guelou (Jacques), professeur agrégé d'anglais au lycée Michelet.

Allemand. — M. Lepinoy, professeur agrégé d'allemand, moniteur de travaux pratiques à la Sorbonne.

Nomination d'aspirants (armée de terre, réserve).

Par arrêté en date du 15 juin 1948, sont nommés au grade d'aspirant:

RÉSERVE

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

(Pour prendre rang du 25 juin 1947.)

MM. Guillemet (Maurice-Eugène).
Alphandery (Claude).
Bedel (Hubert).
de Genire (André).
Le Gros (Martial-Marie).
Luciani (Simon).
Medan (Gabriel-Jacques).
Olry (Maurice).
Vuillemin (Marc-Henri).
Molinié (Georges-Elie).
Arbin (Louis-Raymond).
André (Georges-Charles).
Avril (René-Marcel-Raymond).
Barbary (Jacques-Jean-Georges).
Braque (Lucien-Fernand-Jacques).
de Peretti (Gilbert).
MM. Dutertre (Henri).
Frilet (Pierre).
Flamand (Gustave-Henri).
Ferrière (Roger-Edouard-Jean).
Glaesner (Raymond-Pierre).
Haquart (Aimé).
Hamon (Yves-Marie-Joseph).
Kahn (Bertrand).
Kedinger (Pierre-Léon).
Ledi (Alexandre-Arsène-Antoine).
Lemoign (Pierre-Yves-Marie).
Lutz (Jacques-Marie).
Marquot (Marcel-Pierre).
Maisonneuve (Pierre-François-Constant).
Mousis (Baptiste-François-Gaston).
Pauwels (Maurice-Paul).
Pollac (André-Bertrand).
Rozier (Paul-Antoine-Henri).
Raffini (Toussaint-Mathieu).
Rosenzweig (Henri-Claude).
Sibille (Alphonse).
Strickler (Charles-Jean).
Tournay (Pierre-Jacques).
Verger (Louis-Pierre-René).
Wucher (Roland).
Sclou (Jean-Alexandre-Marie).
Lasserre (Robert).
Bernard (Georges-Roger).
Louisgrand (Joseph-Marcel).
Boutade (Robert).

Arme blindée et cavalerie.

(Pour prendre rang du 25 juin 1947.)

MM. Angenot (Georges-Paul-Marie).
Fischer (Claude-Alex).
Guillaume (Achille).
Guyot (Pierre).
Huleau (Jacques-Pierre-Charles).
Kauffmann (François-Gaston).
Merlaud (Marcel-Paul).
Marmande (Raymond-Jean).
Mery (Robert).
Modelon (Robert-Maurice).
Petit (Jean-Robert).
Lienard (Pierre).
Pacaut (René).
Antoine (Maurice-Marie).
Girardier (Hubert-Aimé).

Artillerie.

(Pour prendre rang du 25 juin 1947.)

MM. Barbet (Jacques).
Cabrit (Raymond-Gustave-Jean-Pierre).
Fauvage (Jacques-Paul-Pierre).
Gaulene (Jean-Jacques-Pierre).
Guillon (André-Serge).
Knittel (Jean-Pierre).
Momessin (André-Paul-Antoine).

Train.

(Pour prendre rang du 25 juin 1947.)

MM. Maria (René).
Thibaux (Guy-Albert-André).

Génie.

(Pour prendre rang du 25 juin 1947.)

MM. Garcin (Jean).
Angenieux (André).
Clermont (André).
Demalander (Roger).
Destuges (Jean-Gabriel).
Geiger (Jean).
Petit (Bernard-Henri-Marie).
Rous (Joseph-Paul-Julien).

Tranmissions.

(Pour prendre rang du 25 juin 1947.)

MM. Bussard (Alain-Edouard-Daniel).
Casnat (Paul-Isidore).
Claverie (Jean-Marie).
Fangeat (André-Louis-Clément).
Maillard (Michel-Bernard-Léon).
Schmitt (Marcel-Gaston).
Stroweis (Michel).

Matériel.

(Pour prendre rang du 25 juin 1947.)

M. Dognin (Jacques-Maurice-Marie).

Intendance.

(Pour prendre rang du 25 juin 1947.)

M. Rodrigo (René).

Service de santé.

(Pour prendre rang du 25 juin 1947.)

MM. Bizien (Jean).
Goldschmid (Alain).
Loosdregt (Georges-Marie).

Service vétérinaire.

(Pour prendre rang du 25 juin 1947.)

M. Cantenot (Gery-Paul-Edmond).

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

(Pour prendre rang du 25 juin 1947.)

MM. Bramoulle (Adrien-Eugène-Marie).
Cousseran (Paul-Jules).
Casali (Henri-Paul-Louis).
Piat (Robert-Walter-Edward).
Penchenier (Louis-Marie-Georges).

Artillerie.

(Pour prendre rang du 25 juin 1947.)

M. Bourgoin (Raymond-René).

Ces nominations ne comportent aucun rappel de solde.

Par décision du 24 juin 1948, le secrétaire d'Etat aux forces armées « guerre », nomme:

Au grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 18 février 1948.)

RÉSERVE

Arme blindée et cavalerie.

MM. Delers (Hubert).
Geay (Paul-Michel).
Marichal (Bertrand-Charles).
Luton (Jean).
Grondin (Jacques-Pierre).

Artillerie.

MM. Aubry (Pierre-Léon).
Bialet (Jean-Marie).
Chavaroche (Gérard-Félix).
Couderc (André).
Heroult (Philippe-Michel).
de Roquemaurel (François).
Waast (Jean-Marcel).

Train.

MM. Plazza (Guy-Etienne).
Rigondet (Jacques).
Schmitt (Jacques-Adrien).

Transmissions.

MM. Culot (Robert).
Hinfray (Michel-François).
Lamboux (André-Jacques).

Matériel.

MM. Cloupeau (Raymond-Jean).
Fontaine (Guy-André).
Vaisson (Jean).
Perrier (Emile-Pétrus-Camille).

TROUPES COLONIALES

Artillerie.

MM. Enjalbert (André).
Bernal (Guy).

Service des poudres.

Par décision du 29 mai 1948, ont été promus à compter du 1er avril 1948, les agents de poudrerie dont les noms suivent:

Au grade d'agent de poudrerie principal de 1re classe.

Les agents de poudrerie principaux de 2e classe:

3e tour (choix). M. Fournier (François-Georges).

4e tour (choix). M. Nicolas (Pierre-Joseph-Marie).

5e tour (choix). M. Pochet (Jean-François).

Au grade d'agent de poudrerie de 1re classe.

Les agents de poudrerie de 2e classe:

1er tour (ancienneté). M. Tetaz (Fernand-Joseph-César).

2e tour (choix). M. Baudry (Henri-Robert).

1er tour (ancienneté). M. Despres (Lucien-François).

2e tour (choix). M. Roure (Henri-Félix).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Règlement pour le recrutement des maîtres de conférence des facultés de pharmacie.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret du 14 mars 1946 fixant le mode de recrutement des maîtres de conférence des facultés,

Le conseil de l'enseignement supérieur entendu,

Arrête:

Art. 1er. — La liste des candidats aux fonctions de maîtres de conférence des facultés prévue à l'article 3 du décret du 14 mars 1946 susvisé est divisée, pour les facultés de pharmacie, en trois sections comprenant les options suivantes:

1re section. — 4 options: physique, chimie minérale et minéralogie, chimie organique, chimie analytique.

2e section. — 6 options: zoologie, pharmacodynamie, microbiologie, botanique, matière médicale, cryptogamie.

3e section. — 3 options: chimie biologique, toxicologie, hygiène et hydrologie.

Art. 2. — Le rapport prévu au premier alinéa de l'article 5 du décret du 14 mars 1946 portera sur les travaux, titres et services de chaque candidat. Après audition et discussion de ce rapport, le jury, au scrutin secret, attribuera au candidat une note allant de zéro à trente.

Art. 3. — L'exposé oral prévu au deuxième alinéa de l'article 5 du décret du 14 mars 1946 comprendra obligatoirement:

1° Une question portant sur l'option choisie par le candidat parmi les options de la section pour laquelle il est inscrit. Le sujet en est tiré au sort par le candidat et fait l'objet d'une leçon orale publique d'une heure faite après vingt-quatre heures de préparation libre.

Après audition de chaque leçon, le jury, au scrutin secret, attribue au candidat une note allant de zéro à vingt;

2° Une question portant, pour la première section, sur la pharmacie chimique; pour la deuxième section, sur la pharmacie galénique; pour la troisième section, sur les pharmacies galénique et chimique. Le sujet en est tiré au sort par le candidat et fait l'objet d'une leçon orale publique d'une heure au maximum, faite après quatre heures de préparation en loge, tous livres et documents demandés par les candidats étant autant que possible mis à leur disposition.

Après audition de chaque leçon, le jury, au scrutin secret, attribue à chaque candidat une note allant de zéro à vingt.

Art. 4. — A l'issue des épreuves, le jury dresse, par section, la liste par ordre de mérite des candidats dont il propose l'inscription. Cet ordre est déterminé par la somme des notes obtenues par le candidat.

Art. 5. — Le nombre maximum de postulants à inscrire dans chaque section sur liste des candidats aux fonctions de maîtres de conférence sera déterminé par arrêté du ministre de l'éducation nationale, qui fixera dans les mêmes formes la date avant laquelle les candidats devront déposer leurs titres et travaux ainsi que la date à partir de laquelle auront lieu les diverses leçons.

Art. 6. — A titre transitoire, les candidats inscrits lors de la promulgation du présent arrêté sur la liste prévue à l'article 3 du décret du 14 mars 1946 pourront y être maintenus par dérogation aux dispositions de l'article 5 ci-dessus.

Art. 7. — Le directeur de l'enseignement supérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Paris, le 18 juin 1948.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
HENRI VIGUIER.

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Décret n° 48-986 codifiant certaines dispositions relatives aux taxes locale et départementale additionnelles aux taxes sur le chiffre d'affaires.

Deuxième rectificatif au *Journal officiel* du 18 juin 1948: page 5928, 3e colonne, 22e ligne, au lieu de: « 1,25 p. 100, 1,50 p. 100 ou 1,75 p. 100 », lire: « 1,50 p. 100 ou 1,75 p. 100 ».

Autorisation pour certains agents du sous-secrétariat d'Etat aux affaires économiques à utiliser leur voiture personnelle dans l'exercice de leurs fonctions.

Le secrétaire d'Etat au budget et le sous-secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu le décret n° 47-1959 du 9 octobre 1947 relatif aux parcs automobiles des administrations publiques civiles;

Sur le rapport du directeur de l'administration générale et du directeur du budget,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les fonctionnaires ci-après désignés du sous-secrétariat d'Etat aux affaires économiques sont autorisés à utiliser leur voiture personnelle dans l'exercice de leurs fonctions.

1° *Echelon central.*

Les experts économiques.

Les inspecteurs de la direction générale du contrôle et des enquêtes économiques et les inspecteurs du contrôle et des enquêtes économiques.

2° *Services régionaux du contrôle et des enquêtes économiques.*

Les directeurs, chefs de centre et directeurs.

Les agents des services actifs suivants:

Inspecteurs principaux et inspecteurs;
Commissaires.

Art. 2. — La liste des agents appelés à bénéficier de cette autorisation sera fixée par décision du ministre chargé des affaires économiques, visée par le contrôleur des dépenses engagées.

Fait à Paris, le 31 mai 1948.

Pour le ministre des finances
et des affaires économiques:
Le secrétaire d'Etat au budget,
Pour le secrétaire d'Etat au budget
et par délégation:
Le directeur du cabinet,
GRUSON.

Le sous-secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
FÉLIX GAILLARD.

Fixation, en ce qui concerne les rentes de la caisse nationale des retraites pour la vieillesse, des conditions d'application de la loi n° 48-777 du 4 mai 1948 portant majoration des rentes viagères de l'Etat.

Rectificatif au *Journal officiel* du 20 juin 1948: page 5973, 3e colonne, article 2, 2e ligne, au lieu de: « ...au titre de 1946 (revenus de 1946)... », lire: « ...au titre de 1947 (revenus de 1946)... ».

Nomination d'un administrateur de la Société nationale de vente des surplus.

Par arrêté du 15 juin 1948, M. Rauscher, administrateur civil au ministère de l'agriculture, est nommé administrateur de la Société nationale de vente des surplus, au titre du ministère de l'agriculture, en remplacement de M. Grandjean.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret du 24 juin 1948 portant promotion et nominations dans l'ordre de la Santé publique.

Par décret en date du 24 juin 1948, sont promus dans l'ordre de la Santé publique:

Au grade d'officier.

M. Gateau (René), ancien directeur de l'hôpital de Niort, rue de Goise, à Niort (Deux-Sèvres).

Au grade de chevalier.

Mme Pasquet (Germaine), en religion sœur Marie-Adolphine, religieuse infirmière à l'hôpital de Niort (Deux-Sèvres).

M. le docteur Petit (Jean), chirurgien à l'hôpital de Niort, 44, rue Mellaise, à Niort (Deux-Sèvres).

Mlle Plisson (Marguerite, sage-femme à la Chapelle-Saint-Laurent (Deux-Sèvres).

M. Pougnard (Albert), trésorier du comité départemental d'entr'aide et d'éducation sanitaire, 188, rue de Strasbourg, à Niort (Deux-Sèvres).

M. le docteur Richard (Jean-Paul), docteur en médecine, 62, rue Paul-François-Proust, à Niort (Deux-Sèvres).

M. Serre (André), directeur départemental de la population, 28, rue Alsace-Lorraine, à Niort (Deux-Sèvres).

MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Commission chargée d'étudier la réorganisation de l'office des bois de l'Afrique équatoriale française.

Le ministre de la France d'outre-mer,

Vu l'article 6 de l'arrêté du 13 février 1948;

Vu les conclusions dont il est saisi ce jour par les commissions parlementaires compétentes,

Arrête:

Art. 1er. — Il est institué au ministère de la France d'outre-mer une commission chargée de proposer au ministre de nouveaux statuts pour l'office des bois de l'Afrique équatoriale française.

Art. 2. — M. Peter, directeur des affaires économiques et du plan au ministère de la France d'outre-mer, est nommé président de la commission.

Art. 3. — Sont nommés membres de la commission:

M. Juglas, président de la commission des territoires d'outre-mer à l'Assemblée nationale.

M. Devinat, député, président du comité national des bois coloniaux.

M. Aubame, député du Gabon.

M. Bayrou, député du Gabon.

M. Rupart, président de la commission des territoires d'outre-mer du Conseil de la République.

M. Jayr, président de la sous-commission d'enquêtes de l'office des bois du Conseil de la République.

M. Herzog, chef de cabinet du ministre de la France d'outre-mer.

M. Gazonnaud, conseiller technique pour les forêts au ministère de la France d'outre-mer.

Le directeur général de l'office des bois ou son représentant.

Un membre désigné par le syndicat forestier du Gabon.

Un membre désigné par le syndicat des exploitants forestiers de l'estuaire.

Art. 4. — La commission se réunira à la diligence de son président dès que les membres désignés par le directeur général de l'office et les syndicats compétents auront été nommés. Elle statuera dans les délais les plus rapides sur la base des conclusions des commissions parlementaires compétentes, de l'avis fourni par le comité national des bois coloniaux, et de l'avis formulé par le directeur général de l'office des bois de l'Afrique équatoriale française.

Fait à Paris, le 25 juin 1948.

PAUL COSTE-FLORET.

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Décret du 25 juin 1948 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 25 juin 1948, rendu sur la proposition du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, et vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 23 juin 1948, portant que la promotion comprise dans le présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est promu:

Au grade d'officier.

M. Kah (Philippe-Emile-Charles), président d'honneur et avocat conseil des associations des prisonniers civils et victimes de guerre 1914-1918.

Fixation, dans la limite de leur compétence territoriale, des attributions des délégués principaux nommés en application du décret du 28 janvier 1948 relatif à l'organisation des services extérieurs du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret n° 48-162 du 28 janvier 1948 relatif à l'organisation des services extérieurs du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre;

Vu l'arrêté du 22 avril 1948 portant répartition de la compétence territoriale des délégués principaux des directions interdépartementales;

Vu l'article 82 du décret du 31 mai 1862 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les délégués principaux nommés en application du décret susvisé du 28 janvier 1948 sont, dans la limite de leur compétence territoriale, déterminée par arrêté du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, ordonnateurs secondaires des dépenses du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Ils liquident et mandatent ces dépenses conformément aux règles de la comptabilité publique.

Art. 2. — Le directeur de l'administration générale au ministère des anciens combattants et victimes de la guerre et le directeur du budget au ministère des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui prendra effet à compter du 1er juillet 1948.

Fait à Paris, le 26 juin 1948

Pour le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre:

Le directeur de l'administration générale,

PIERRE COUTY.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:

Le directeur du cabinet,

GRUSON.

Commission départementale instituée par le décret n° 47-1807 du 12 septembre 1947 dans le département de la Haute-Vienne.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, et le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu la loi n° 47-1504 du 16 août 1947 portant amnistie;

Vu le décret n° 47-1807 du 12 septembre 1947 déterminant les justifications à produire pour obtenir le bénéfice des dispositions des articles 10 et 11 de la loi du 16 août 1947;

Vu les arrêtés des 28 septembre et 10 novembre 1947;

Sur les propositions faites par les sièges nationaux des organisations représentées aux commissions départementales instituées par l'article 5 du décret susvisé,

Arrêtent:

Article unique. — Sont nommés membres de la commission du département de la Haute-Vienne instituée en exécution de l'article 5 du décret n° 47-1807 du 12 septembre 1947 déterminant les justifications à produire pour obtenir le bénéfice des articles 10 et 11 de la loi du 16 août 1947, les personnes désignées ci-après:

Organisation de résistance de l'armée.

M. le colonel Seigue, en remplacement de M. le colonel Villeneuve.

M. le chef d'escadron Canonne, en remplacement de M. le capitaine Stein.

Fait à Paris, le 23 juin 1948.

Pour le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre:

Le directeur du cabinet,

ROBERT MITTERRAND.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

ANDRÉ MARIE.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret autorisant la prolongation des délais de remboursement d'emprunts contractés par la chambre de commerce de Marseille.

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 mai 1948: page 5160, 1ère colonne, article 3, au lieu de: « Est autorisée la prolongation d'une durée de quatre ans des délais de remboursement des emprunts de 830.000 F, 5.100.000 F, 1 million 650.000 F, 925.000 F », lire: « Est autorisée la prolongation d'une durée de quatre ans des délais de remboursement des emprunts de 830.000 F, 5.100.000 F, 1.650.000 F, 925.000 F ».

NATURALISATIONS ET RÉINTÉGRATIONS

Décret du 11 juin 1948 portant naturalisation, réintégration, mention d'enfants mineurs susceptibles de bénéficier de l'effet collectif attaché à l'acquisition, par leurs parents, de la nationalité française.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française, ensemble les textes sur l'acquisition de la nationalité,

Décrète:

Art. 1er. — Sont naturalisés Français:

ABASTADO, née NAHMIAS, Salonique (Grèce), 21-07-01. — 32358×46—75.

ABASTADO (Nathan), Salonique (Grèce), 03-03-92. — 32853×46—75.

ABATE (Virginio), Salussola (Italie), 18-03-04. — 18311×47—01.

ABATE, née PERAZZONO, Salussola (Italie), 20-01-05. — 18311×47—01.

ABATE, née FARINA, Tunis, 11-04-09. — 9734×48—96.

ABATE (Pierre), Trapani (Italie), 21-02-09. — 9734×48—96.

ABRAMOWICZ (Mayer), Wilno (Pologne), 18-09-08. — 24196×47—63.

ABRAMOWICZ, née DRUKER, Lodz (Pologne), 24-07-12. — 24196×47—63.

ADAMO (Eugenio), Tunis, 01-11-04. — 23737×47—75.

ADRAGNA, née COLLICA, Tunis, 04-05-05. — 9735×48—96.

ADRAGNA (Joseph), Piana (Italie), 01-03-08. — 9735×48—96.

AKIAN, née ALTOUNIAN, Kuhaja (Turquie), 17-01-88. — 21373×36—78.

ALBERTANDOIA (Nestor), Grisgnasco (Italie), 23-10-08. — 712×39—75.

ALBRICH (Joachim), Barcelone (Espagne), 23-06-06. — 22585×47—66.

ALCOVER (Jean), Crest (Drôme), 09-07-89. — 22677×47—66.

ALEXIOU (Constantin), Mourla (Asie-Mineure), 20-03-92. — 46901×35—75.

ALEXIOU, née TSALOUMA, Leros (Italie), 06-10-00. — 46901×35—75.

ALIKSANIAN (Gueghmes), Angora (Turquie), 04-03-18. — 1900×39—75.

ALOISIO (Sauveur), Tunis, 03-02-21. — 9736×48—96.

ALTERESCO (Jean), Plopana (Roumanie), 19-09-06. — 30701×47—92.

ALTGLAS, née WYSZKOWSKA, Siedlce (Pologne), 16-06-17. — 15066×47—75.

ALTGLAS (Abraham), Varsovie (Pologne), 16-09-09. — 15066×47—75.

ALUNNO, née ARCALENI, Citta (Italie), 20-05-05. — 23290×36—06.

ALUNNO (Guillaume), Citta (Italie), 08-06-03. — 23290×36—06.

ANDREOLETTI (Valentin), Cavallirio (Italie), 26-09-02. — 13960×47—74.

ANESI (Marino), Baselga (Italie), 08-12-24. — 3134×48—62.

ANGELINI (Bruno), Pieve Fusciano (Italie), 31-08-23. — 12729×47—13.

ANTONIOLLI (Cornelio), Roncone (Italie), 23-06-15. — 23727×47—26.

APEL (Rose), Angora (Turquie), 31-12-12. — 41570×47—13.

APELBAUM, née LITTHAUER, Schonau (Pologne), 12-01-88. — 18008×46—75.

APELBAUM (Max), Briesen (Pologne), 12-10-83. — 18008×46—75.

APELBAUM (Klans), Cologne (Allemagne), 14-06-23. — 18009×46—75.

APPEL (Icek), Daleszyce (Pologne), 10-04-15. — 4654×36—69.

ARIAS (Joaquin), Rabano (Espagne), 16-02-12. — 21729×47—11.

ARISDAKESSIAN (Hatchik), Chabin (Asie-Mineure), 20-05-04. — 22686×47—26.

ARISDAKESSIAN, née KEGHICHIAN, Chabin (Asie-Mineure), 17-05-07. — 22686×47—26.

ARTEMOFF (Georges), Aurienisinskoie (Russie), 17-01-96. — 32754×47—81.

AVAKIAN, née GUREGHIAN, Baybourt (Turquie), 00-00-22. — 21002×47—13.

AVAKIAN (Avak), Constantinople (Turquie), 00-00-21. — 21002×47—13.

BALBINOT, veuve PICCIN, Perravalle (Italie), 05-07-95. — 42815×45—57.

BALES (Georges), Orhei (Roumanie), 10-01-09. — 26611×30—20.

BALUCH (Anasthasia), Orzechowce (Pologne), 09-04-04. — 13112×35—62.

BAMBINI (Pascal), Citta (Italie), 06-04-05. — 11205×36—06.

BAMBINI, née SIGNORELLI, Citta (Italie), 19-06-08. — 11205×36—06.

BANDRES, veuve Gracia, Basaran (Espagne), 06-11-79. — 26778×46—15.

BARASA (André), Cuevas (Espagne), 04-01-05. — 11719×47—13.

BARANOWSKI (Edmond), Altenessen (Allemagne). — 24-08-16. — 12703×48—57.

BARDAJI (Lino), Guaso (Espagne), 27-02-05. — 383×47—65.

BARISON (Joseph), Conselve (Italie), 19-01-95. — 19415×47—59.

BARISON, née BARATELLA, Monselice (Italie), 16-07-97. — 19415×47—59.

BAROZZI (René), Constantinople (Turquie), 08-01-21. — 51386×45—75.

BARRAGAN (Miguel), Berlanga (Espagne), 15-10-18. — 13167×47—53.

BARTOSIK (Jean), Karniowice (Pologne), 05-05-04. — 18472×47—80.

BARTOSIK, née WIELGOZIK, Oporowko (Pologne), 24-01-16. — 18472×47—80.

BARTRINA (José), Palamos (spagne), 21-12-12. — 20875×47—33.

BARTRINA (José), Olot (Espagne), 22-11-94. — 20921×47—26.

BASARAB, née VOUTAZ, Aigle (Suisse), 17-12-03. — 19112×47—03.

BASARAB (Georges), Zalukiew (Pologne), 04-09-07. — 19112×47—03.

BASCHENIS (Henri), Santa Brigida (Italie), 23-09-16. — 35810×45—78.

BASCIETTO (Sauveur), Tunis (Tunisie), 13.05-09. — 9714×48—96.

BATLAJ (Ginda), WASILKOW (Pologne), 01-09-13. — 6311×47—34.

BAUER (Heinz), Berlin (Allemagne), 06-08-18. — 10063×48—75.

BAUM (Kurt), Weitburg (Allemagne), 29-09-94. — 38397×45—75.

BAUM, née BERL, Sarrebruck (Allemagne), 07-06-03. — 38397×45—75.

BAVAZZANO (Giovanni), Trisobbio (Italie), 12-01-08. — 19102×47—13.

BAYET (Marcelin), Landen (Belgique), 12-05-01. — 19403×47—89.

BAYET (Emile), Landen (Belgique), 11-06-09. — 21998×47—89.

BAZZARA, née MOLINARO, Sainte-Daniele (Italie), 29-06-15. — 21111×47—02.

BAZZARA (Raimondo), Rive d'Arcano (Italie), 29-07-08. — 21111×47—02.

BEDETTI (Carlo), Como (Italie), 22-09-07. — 19321×47—86.

BEDOYAN (Aaron), Alep (Syrie), 22-07-23. — 19404×47—13.

BEDROSSIAN (Nazareth), Akchehir (Liban), 15-11-15. — 25172×47—73.

BEHAR, née BENAZZA, Constantinople (Turquie), 11-12-98. — 7605×33—75.

BEHAR (Salomon), Constantinople (Turquie), 00-00-97. — 7605×33—75.

BEJNBAUM (Mojszes), Varsovie (Pologne), 23-12-17. — 50×39—75.

BELLAGAMBA, veuve MORELLI, Fucecchio (Italie), 01-07-96. — 19418×34—13.

BENBASSAT (Chapate), Andrinople (Turquie), 27-07-00. — 19081×47—75.

BENEDE (Andres), Cabredo (Espagne), 30-11-89. — 21108×38—75.

BENRUBI (Huguette), Salonique (Grèce), 15-12-24. — 25061×47—75.

BENVENUTI (Angel), Condove (Italie), 05-08-13. — 12639×47—73.

BERERA (Louis), Branzi (Italie), 15-02-03. — 20135×37—13.

BEREZA (Angela), Perepelniki (Pologne), 27-01-23. — 19525×47—80.

BERGAMO (Alfred), Concordia (Italie), 24-03-20. — 23619×47—38.

BERGAMO (Jean), Concordia (Italie), 12-08-22 — 23618×47—38.

BERGAMO, née PAULETTO, Portogruaro (Italie), 18-10-13 — 23617×47—38.

BERGAMO (David), Portogruaro (Italie), 13-08-08. — 23617×47—38.

BERGANDI (Giacinto), Mazze (Italie), 19-11-98 — 12963×46—75.

BERGANDI, née VALLE, Mazze (Italie), 15-09-99. — 12963×46—75.

BERGER (Mihail), Oradea (Roumanie), 19-03-08. — 20873×47—75.

BERINI (Saverio), San Fidele (Italie), 12-09-96. — 20124×40—57.

BERINI, née STOPPANI, Dizzasco (Italie), 04-09-96. — 20124×40—57.

BERLINS (Jakobs), Riga (Lettonie), 29-05-08. — 19125×47—13.

BERLINS, née GLAUBER, Siluva (Lettonie), 05-05-06. — 19125×47—13.

BERNARDI, née BOERI, Ferriere (Italie), 12-01-04. — 22216×47—75.

BERNARDI (Louis), Ferriere (Italie), 05-11-95. — 22216×47—75.

BERNARDI (Chiaffredo), Crissolo (Italie), 19-03-15. — 21716×46—65.

BERNASCONI, née RIGAMONTI, Beregazzo (Italie), 28-04-12. — 20872×47—75.

BERNASCONI (Fiorenzo), Olgiate (Italie), 11-01-04. — 20872×47—75.

BERNAT, née GARTNER, Vienne (Autriche) 14-01-04 — 19427×47—75.

BERNAT (Adalbert), Soroksar (Hongrie), 05-05-97. — 19427×47—75.

BERNHARDT (Othon), Hornberg (Allemagne), 02-12-02. — 14782×47—68.

BEROHTEL (Anna), Constantinople (Turquie), 24-03-13. — 21090×37—13.

BERTAGNO (Ferdinando), Ponte Della (Italie), 25-07-06. — 39525×45—12.

BERTOCCHI (Pietro), Selvino (Italie), 24-10-03. — 18452×47—04.

BERTETTO (Antonio), Djerissa (Tunisie), 14-12-21. — 9660×48—96.

BESCOS (Tomas), Fananas (Espagne), 29-12-97. — 19334×47—33.

BETI (Maria), Halaucesti (Roumanie), 27-06-12. — 19334×47—14.

BETTINELLI (Laurent), Brembilla (Italie), 01-01-96. — 33870×46—54.

BETTINELLI, née SALVI, Brembilla (Italie), 10-07-04. — 33870×46—54.

BIDOGGIA (Genoveffa), Ceggia (Italie), 08-03-01. — 21956×47—75.

BILIOTTI (Virginie), Peccioli (Italie), 28-11-88 — 20918×47—06.

BINDER (Charles), Samara (Russie), 01-06-93 — 25390×47—75.

BIONDI (Pasquale), Villaminozzo (Italie), 22-01-22. — 19332×47—13.

BISANTI (Albert), Tunis (Tunisie), 25-02-25. — 24363×47—78.

BISSERKINE (Wladimir), Gabrowo (Bulgarie), 03-08-28 — 19134×47—06.

BISSO, née LEONI, Breganzona (Suisse), 08-11-84. — 22953×40—38.

BISSO (Vincent), Bolzanetto (Italie), 31-08-97. — 22983×40—38.

BISTON (Fernand), Aische (Belgique), 24-08-02. — 11791×47—02.

BITMAN, veuve FEFER, Varsovie (Pologne), 14-06-03. — 289×36—75.

BLANC, née PORS, Gornji (Yougoslavie), 21-11-13. — 23228×47—73.

BLANC (Alexis), Ponthaux (Suisse), 20-05-08. — 23228×47—73.

BLASKOVIC (Ivana), Karlovac (Yougoslavie), 25-05-11. — 16771×47—74.

BLASKOW (Adam), New-York (Etats-Unis), 23-12-12. — 32050×46—74.

BLAZO (Paul), Pecenadz (Tchécoslovaquie), 03-07-07. — 28952×36—57.

BOBIN (Michel), Riga (Lithuanie), 14-01-06. — 17301×47—75.

BOCHENSKI (Tadeusz), Felsztyn (Pologne), 08-10-17. — 9455×48—38.

BODOUR (Pascal), Keutahia (Asie Mineure), 07-11-87. — 323×43—13.

BOL (Giuseppe), Sassari (Italie), 19-09-03. — 19082×47—80.

BOGHOSSIAN, née PUSKULDJIAN, Angora (Turquie), 01-01-22. — 1841×39—13.

BOGHOSSIAN (Garabed), Kharpout (Asie Mineure), 14-07-06. — 1841×39—13.

BOJCZUK, née SOSNOWSKA, Bugaj (Pologne), 26-11-10. — 19422×47—80.

BOJCZUK (Basile), Kosina (Pologne), 14-05-11. — 19422×47—80.

BOLLE (Oscar), Thorout (Belgique), 16-01-09. — 18453×47—80.

BOLLE (Maurice), Goumines (Belgique), 16-05-01. — 19312×47—31.

BONET (José), Lerida (Espagne), 31-05-92. — 24369×47—75.

BONSIGNORE, née PETTINE, Tunis, 15-06-16. — 9663×48—96.

BONSIGNORE (Giuseppe), Sfax (Tunisie), 26-10-05. — 9663×48—96.

BORDERA (François), Alicante (Espagne), 17-11-24. — 21966×47—66.

BORDET (Silvio), Pont Bozet (Italie), 05-10-13. — 19651×47—38.

BORDI (Joseph), Turin (Italie), 11-08-96. — 24432×46—13.

BORDI, née GARCIN, Marseille (Bouches-du-Rhône), 21-05-96. — 23432×46—13.

BORG (Antoine), Zabbar (Malte, possession britannique), 29-05-24. — 30710×47—93.

BORNSTEIN (Elias), Berlin (Allemagne), 01-05-26. — 16522×47—75.

BORODACZ (Jean), Beskow (Pologne), 25-05-04. — 17944×47—25.

BORON, veuve NEGRO, Cologna (Italie), 05-04-09. — 13936×40—17.

BOSSA (Chiaffredo), Barge (Italie), 28-08-07. — 21086×37—06.

BOSSA, veuve PICCO, Pourcieux (Var), 10-07-07. — 20275×47—13.

BOTHAS (Bruno), Saint-Petersbourg (Russie), 26-12-04. — 54135×45—75.

BOTTI (Maxime), Terenzo (Italie), 25-02-26. — 20702×47—20.

BOVEY (François), Neyruz (Suisse), 24-12-83. — 24366×47—17.

BRACCINI (Fortuné), Marseille (Bouches-du-Rhône), 07-08-93. — 10222×14—06.

BRACCINI, née BARCA, Serravalle (Italie), 17-07-01. — 10222×14—06.

BRAFMAN, née KAMINSKI, Oswiencim (Pologne), 17-01-07. — 16794×47—75.

BRAFMAN (Moszek), Varsovie (Pologne), 13-02-00. — 16794×47—75.

BRANCATO (Vincenzo), Tunis, 13-08-20. — 9722×48—96.

BRANDWAJN, née SZIAJNBOK, Radom (Pologne), 03-10-04. — 35593×47—75.

BRANDWAJN (Jankiel), Kazanow (Pologne), 25-01-06. — 35593×47—75.

BRAVIN (Giacondo), Polcenigo (Italie), 15-10-11. — 17622×47—80.

BRESLAVON (Jakob), Istamboul (Turquie), 01-01-87. — 4186×47—75.

BRESLAVON, née LEVY, Constantinople (Turquie), 11-02-89. — 4186×47—75.

BRILL (Michel), Bacau (Roumanie), 12-03-09. — 17252×47—51.

BROGNARA (Adrien), Brissogne (Italie), 20-08-01. — 4117×31—75.

BRONDELLO (Charles), Gaiola (Italie), 17-10-08. — 19315×47—83.

BRUGULAT (Pierre), Castelnou (Espagne), 22-05-99. — 9892×39—66.

BRUGMANS (Armand), Liége (Belgique), 27-10-01. — 11385×47—17.

BRUNELLO, née FERRARO, Mussolento (Italie), 23-03-99. — 18213×47—24.

BRUNELLO (Angelo), Mussolento (Italie), 17-01-02. — 18213×47—24.

BRUNOD, née VUILLERMOZ, Chambave (Italie), 13-01-06. — 28156×36—77.

BRUNOD (Faustin), Antey (Italie), 17-08-01. — 28156×36—77.

BRUTMAN (Simche), Stanislawow (Pologne), 08-05-00. — 8125×47—38.

BRUTMAN, née SCHAUDER, Kolomea (Pologne), 10-05-06. — 8125×47—38.

BUCCHI, née OLIVIERI, Spezia (Italie), 17-01-13. — 24106×47—97.

BUCCHI (Maurice), Cotignola (Italie), 28-07-10. — 24106×47—97.

BUFFELLO (Narcisse), Tisot (Italie), 15-04-21. — 19132×47—84.

BUGNA (Dominique), San Bartolomeo (Italie), 26-11-22. — 20495×47—70.

BUSAN (Victor), Peralta (Espagne), 29-07-80. — 19192×47—07.

BUNIAK, née NUSENBAUM, Varsovie (Pologne), 28-10-05. — 19145×47—75.

BUNIAK (Nuta), Krzemieniec (Pologne), 11-01-07. — 19145×47—75.

BURATTINI (Olympe), Corciano (Italie), 02-01-22. — 3016×40—06.

BURGUETE (Jean), Palomar (Espagne), 29-05-07. — 19131×47—11.

BURKE (Léon), Ostende (Belgique), 14-06-11. — 21249×47—59.

BUSI (Jean), Brembilla (Italie), 05-10-12. — 22229×47—25.

BUTTI (Guiseppe), Lugagnano (Italie), 19-03-01. — 19203×47—75.

BUTTINI (Ubaldo), Aulla (Italie), 18-04-26. — 19113×47—06.

BUYENS (Edmond), Boussu (Belgique), 09-03-02. — 19202×47—75.

BUZZIGHIN (Oreste), Medea (Italie), 25-01-27. — 19111×47—17.

CALZETTA (Antonio), Tignago (Italie), 16-12-09. — 19824×47—24.

CAMILLA (Joseph), Niello (Italie), 12-06-11. — 36126×46—06.

CAMILLA, née SOMA, Niello (Italie), 06-11-11. — 36126×46—06.

CAMPEIS (François), Puizano (Italie), 30-07-00. — 20761×47—02.

CAMPEIS, née SIMONUTTI, Puizano (Italie), 08-09-99. — 20761×47—02.

CANA (José), Madria (Espagne), 24-01-86. — 2020×42—75.

CANA, née REVUELTA, Entrambos Rios (Espagne), 01-01-87. — 2020×42—75.

CANDAUX (Roger), Lausanne (Suisse), 12-01-12. — 19825×47—24.

CANGEMI, née BOURGUIGNON, la Goulette (Tunisie), 20-05-10. — 9721×48—96.

CANGEMI (Carmelo), Tunis (Tunisie), 01-08-04. — 9721×48—96.

CANNIZZO (Salvatore), Sousse (Tunisie), 26-06-95. — 9719×48—96.

CAPPELLI (Alfonso), Larciano (Italie), 30-07-00. — 21519×47—30.

CARDINI, née MORO, Kleining (Autriche), 05-01-12. — 20993×47—13.

CARDINI (Ferdinando), Calcinaia (Italie), 27-09-05. — 20993×47—13.

CARINI (Raffaele), Fabiano (Italie), 15-01-06 — 11830×48—55.

CARNIEL (Alfonso), Spresiano (Italie), 01-08-02, — 20751×47—75.

CARTIAUX (Maurice), Quiestede (Pas-de-Calais), 14-06-93. — 9641×16—72.

CASLARIS, née PSALTY, Constantinople (Turquie), 10-08-05. — 31102×46—13.

CASLARIS (Jean), Constantinople (Turquie), 21-03-02. — 31102×46—13.

CASTELLI (Marius), Podenzano (Italie), 02-02-04. — 12649×47—75.

CATTAI (Hugue), Fontanelle (Italie), 17-12-25. — 21539×47—24.

CATTANI (Humbert), Plaisance (Italie), 08-11-15. — 35914×47—75.

CAU, veuve EGERIA, Senorbi (Italie), 31-03-99. — 18003×47—13.

CAULI (Sulvio), Hecheri (Tunisie), 04-10-24. — 18514×47—93.

CAVARZERE (Ferruccio), Villa Bartolomea (Italie), 22-01-11. — 20737×47—16.

CAVECCHIA (Fortunato), Sernaglia (Italie), 11-07-24. — 18511×47—74.

CAYUELA (Bartolomé), Carboneras (Espagne), 13-05-13. — 19822×47—92.

CERNY (Jozef), Sajdik (Tchécoslovaquie), 01-08-91. — 20721×47—51.

CERNY, née STRATIL, Bur Svaty (Tchécoslovaquie), 01-02-87. — 20721×47—51.

CERUTTI (Guillaume), Legguino (Italie), 09-10-96. — 39360×38—12.

CEULEMANS (Joseph), Beersel (Belgique), 23-02-18. — 20724×47—80.

CHAKHOWSKOY, née DRAGOUNOFF, Sébastopol (Russie), 22-10-00. — 16125×47—75.

CHAKHOWSKOY (Nicolas), Sébastopol (Russie), 11-01-01. — 16125×47—75.

CHAPITOGLOU (Constantin), Smyrne (Asie Mineure), 13-05-07. — 21529×47—69.

CHELEPINE, née KALICHEVSKY, Petrograd (Russie), 02-06-16. — 24489×47—75.

CHELEPINE (Vsevolod), Kamenetz (Russie), 24-10-12. — 24489×47—75.

CHIAESE (Salvatore), Naples (Italie), 23-01-98. — 7758×47—64.

CHIELI, née SELVI, San Guistino (Italie), 16-08-98. — 47284×38—06.

CHIELI (Gualtiero) San Sepolcro (Italie), 16-06-97. — 47284×38—06.

CHOIF (Léon), Chisinau (Russie), 05-09-06. — 17756×47—35.

CIESIOLKA (Antoine), Wanne (Allemagne), 14-01-21. — 20754×47—62.

CIPARELLI, née WRONA, Clezzonow (Pologne), 25-03-14. — 11356×39—38.

CIPARELLI (Francesco), Corato (Italie), 09-06-09. — 14356×39—38.

CIMBARO (Bruno), Attimis (Italie), 11-12-11. — 22796×47—27.

CIOLI, née GRONCHI, Santa Maria (Italie), 24-04-95. — 26674×37—13.

CIOLI (Auguste), Santa Maria (Italie), 13-09-95. — 26674×37—13.

CIRCOSTA (Guiseppe), Martone (Italie), 08-09-05. — 17808×47—75.

CIRCOSTA, née CIRCOSTA, Marione (Italie), 15-07-08. — 17808×47—75.

CIURANA, née MELIA, Albocacer (Espagne), 12-07-14. — 17285×47—31.

CIURANA (Marcial), Cervera (Espagne), 08-10-13. — 17285×47—31.

CIVIDINI, veuve BERTOIA, Zapola (Italie), 23-01-94. — 25845×46—82.

CLAVENA (Pierre), Cantello (Italie), 23-10-10. — 13147×47—74.

COASSOLO (Pietro), Frossasco (Italie), 05-06-04. — 21607×47—38.

COCASAR (Guillaume), San Podro (Espagne), 11-11-00. — 22587×47—78.

COCATTO, veuve FABRIS, Riberao (Brésil, 20-03-93. — 5612×47—38.

COCQUIO, née COCQUIO, Cantello (Italie), 18-09-06. — 23139×47—10.

COCQUIO (Aldo), Cantello (Italie), 06-09-99. — 23139×47—10.

CODIROSSO, née LAMBRUSCHI, Campegine (Italie). — 07-05-02. — 15102×47—68.

CODIROSSO (Battista), Campegine (Italie). 18-08-94. — 15102×47—68.

COHEN (Elisa), Salonique (Grèce), 25-01-10. — 35085×39—43.

COLIN (Marcel), Tilly (Belgique), 31-05-14. — 18731×47—02.

CONTARD (Etienne), Martigny (Suisse), 28-03-71. — 20762×47—78.

CONTESSOTO (Martino), Nabiago (Italie), 08-11-15. — 20752×47—05.

CORA (Vincent), Lesesno (Italie), 15-09-24. — 19125×47—97.

CORBIN, née MORALES, Penaparda (Espagne), 28-12-19. — 21509×47—89.

CORCOLES, née LLEIXA, Tortosa (Espagne), 31-12-11. — 20753×47—34.

CORCOLES (Manuel), Linares (Espagne), 01-09-13. — 20753×47—34.

CORIANDOLI (Felicia), Villafranca (Italie), 23-11-89. — 19321×47—38.

CORONA (Guerrino), Altissimo (Italie), 22-05-16. — 52882×45—57.

CORONA, née TUMELERO, Conco (Italie), 20-10-17. — 52882×45—57.

COS (Etienne), Oix (Espagne), 23-02-12. — 13901×47—63.

COS, née COMAS, Mas (Espagne), 10-05-12. — 13901×47—63.

COSENTINO, née FRESINA, Castellamare (Italie), 21-05-99. — 10567×48—96.

COSENTINO (Pasqual), Tunis, 10-04-98. — 10567×48—96.

COSTACOPOULOS (Aristide), Constantinople (Turquie), 31-07-88. — 28878×48—08.

COTTO (André), Lada de Langreo (Espagne), 01-01-23. — 12721×48—81.

COUREZ (Marcel), Lorrez (Seine-et-Marne), 05-07-09. — 17160×31—73.

CRISTIANINI, née BERNARDINI, Santa-Maria (Italie), 16-05-08. — 20298×46—13.

CRISTIANINI (Oscar), Bientina (Italie), 18-04-07. — 20298×46—13.

CURIE, née LANDA, Baracaldo (Espagne), 22-03-15. — 5885×48—24.

CUTINI, née NERINI, Citta (Italie), 15-03-98. — 32709×14—06.

CUTINI (Antoine), Marciano (Italie), 15-12-93. — 32709×14—06.

CYWIE (Thomas), Lodz (Pologne), 27-12-11. — 2900×31—68.

D'ALESSANDRO (Constantin), Barisciano (Italie). — 27-06-05. — 33606×46—54.

D'ANDREA (Roberto), Osterfeld (Allemagne), 31-07-10. — 22707×47—67.

D'URZO (Raymond), Citta (Italie), 24-04-22. — 10456×48—96.

DA CRUZ (José), Viana (Portugal), 21-07-07. — 22259×47—18.

DALLARA (Giuseppe), Borgo (Italie), 16-12-16. — 22066×47—30.

DALMASSO (Baptiste), Peveragno (Italie), 24-01-21. — 18521×47—06.

DANDREA (Victor), Borgo (Italie), 02-04-14. — 22279×47—67.

DANDREA, née BOZETTI, St Lorenzo (Italie), 11-02-16. — 22279×47—67.

DAUCHOT (Joseph), Soire-sur-Sambre (Belgique), 21-01-22. — 32559×46—08.

DAVID, née DE FILIPPO, Maniago (Italie), 01-12-04. — 19322×40—78.

DAVID (Galliano), Arba (Italie), 15-11-99. — 19622×40—78.

DAVIDSON (Lejb), Lublin (Pologne), 15-01-06. — 25985×47—75.

DAVIDSON, née ZINGERMAN, Kalisz (Pologne), 00-00-11. — 25985×47—75.

DAWIDOWICZ, veuve ALEMBIK, Szezergow (Pologne), 00-00-99. — 21718×47—87.

DE FREYNE (Georges), Ninove (Belgique), 08-11-25. — 31252×47—33.

DE GUGLIELMI (Santo), Vicenza (Italie), 11-02-17. — 22699×47—24.

DE GUGLIELMI, née MAINO, Novoledo (Italie), 09-07-21. — 22699×47—24.

DE LA FUENTE, née ARGOTE, Trevino (Espagne), 30-01-92. — 22049×47—75.

DE LA FUENTE, née PEREZ, Hecho (Espagne), 11-01-93. — 28607×46—64.

DE LA PAZ (Fernand), Santander (Espagne), 06-07-16. — 10965×47—77.

DE MARCO (Luigi), Cordenons (Italie), 30-09-85. — 14352×47—89.

DE MARCO, née MOZZON, Cordenons (Italie), 03-11-87. — 14352×47—89.

DE MEZZO, née FURLAN, Maiano (Italie), 25-08-08. — 18534×47—78.

DE MEZZO (Félix), Maiano (Italie), 04-04-03. — 18531×47—78.

DE NARDI, née BRAIDO, Vittorio (Italie), 14-05-07. — 18532×47—33.

DE NARDI (Pietro), Vittorio (Italie), 10-08-03. — 18532×47—33.

DE ROSSI (Sante), Vazzola (Italie), 10-01-11. — 24436×47—33.

DE ROSSI, née FURLAN, Pramagiorre (Italie), 31-01-21. — 24436×47—33.

DE RYCKE (Albertus), Nokere (Belgique), 30-07-20. — 22697×47—63.

DE SOUZA (Joseph), Juncal (Portugal), 06-02-04. — 20151×47—04.

DE SOUZA, née DUARTE, Calerii (Portugal), 16-03-10. — 20151×47—04.

DE SUGAR (Maria), Vienne (Autriche), 29-07-15. — 26289×47—75.

DE SUGAR (Elisabeth), Vienne (Autriche), 22-10-18. — 26290×47—75.

ZOUBALOFF (Catherine), Tiflis (Russie), 05-01-04. — 20154×47—75.

DEL VALLE (Mario), Barcelone (Espagne), 09-09-18. — 22299×47—57.

DEBEER (Gaston), Reninge (Belgique), 02-12-08. — 25533×46—59.

DELGADO (Esteban), Gallegos (Espagne), 03-08-00. — 20164×47—33.

DELGADO, née SOBRINO, Ruguilla (Espagne), 13-03-02. — 20164×47—33.

DELPERDANGE (Arthur), Hollange (Belgique), 12-05-07. — 13616×40—54.

DEMOZ (Baptiste), Challant (Italie), 04-06-94. — 12905×47—78.

DEMSKI (Théodore), Raclawice (Pologne), 09-11-05. — 18525×47—62.

DER AZARIAN (Manuel), Ismidi (Asie Mineure), 14-06-14. — 22856×47—78.

DERIU (Pasquale), Orani (Italie), 23-03-89. — 28283×37—13.

DERIU, née MORO, Oretelli (Italie), 29-10-85. — 28283×37—13.

DESAULES (Jules), Saules (Suisse), 29-11-06. — 20123×47—59.

DI NICOLA (Michel), Castellaflume (Italie), 03-09-11. — 19052×47—84.

DI NICOLA, née BERTINO, Collegno (Italie), 20-12-24. — 19052×47—84.

DIAS (Albertino), Amarès (Portugal), 23-12-05. — 22706×47—37.

DIAZ, veuve PUENTES (Torribio), Arroyo (Espagne), 02-07-98. — 19053×47—64.

DIDIER (Victor), Cesana (Italie), 06-01-06. — 30137×46—13.

DIEUDONNE, née TONELLO, Fontanelle (Italie), 10-02-20. — 24516×47—71.

DJABAKDJOURIAN (Sarkis), Kharpout (Asie Mineure), 07-12-22. — 18517×47—13.

DOBETZKY (Leib), Berlin (Allemagne), 25-04-22 — 26301×47—75.

DOCASAR, née HERNANDEZ, Saint-Estevan (Espagne), 01-06-07. — 22587×47—78.

DOIMO, née LORENZON, Refrontolo (Italie), 25-01-25. — 14609×46—47.

DOIMO (Angelo), Saint-Pietro (Italie) 08-12-21. — 14609×46—47.

DOMAINE (Luigi), Saint-Nicolas (Italie), 26-10-03. — 13715×47—78.

DOMBROWSKI (François), Roskowko (Pologne), 04-03-22. — 8606×46—57.

DRIGO (Victor), Portogruaro (Italie), 11-01-23. — 46108×45—73.

DUCA (Mario), Mergozzo (Italie), 27-07-89. — 3769×47—78.

DUCA, née DELLA VEDOVA, Mergozzo (Italie), 25-07-97. — 3769×47—78.

DUENAS, née GRATACOS, Llado (Espagne), 18-10-20. — 26816×47—66.

DUENAS (Gregorio), Malaga (Espagne), 10-07-13. — 26816×47—66.

DUMONT (Emile), Plaimpalais (Suisse), 01-05-82. — 10527×25—78.

DURK (Annette), Shepton (Angleterre), 14-01-01. — 22716×47—23.

EBERHARDT (Frédéric), Skierniewizy (Russie), 21-02-95. — 400090×46—99.

EGGERMONT (Jules), Mouscron (Belgique), 21-05-87. — 3116×47—59.

EIDLITZ (Antoine), Naggyger (Hongrie), 13-01-07. — 18312×47—75.

EISLER (Max), Vienne (Autriche), 28-04-15. — 50130×45—38.

ELSNER (Maurice), Kolachon (Tchécoslovaquie), 21-12-04. — 31656×47—75.

ELSNER, née SATTLER, Budapest (Hongrie), 12-02-07. — 31656×47—75.

ERLIHMAN (Simon), Bricent (Roumanie), 00-00-95. — 17558×30—75.

ESPUIS (Pierre), Salas Altas (Espagne), 26-10-06 — 22599×47—66.

ESPUIS, née GARCIA, Orce (Espagne), 07-05-17. — 22599×47—66.

ESTEVE (Maria), Barcelone (Espagne), 01-04-89. — 18302×47—81.

ESTEVE (Manuel), Alicante (Espagne), 10-01-25. — 12508×47—91.

FACEN, née MUZZIN, Fiume (Italie), 07-08-06. — 22315×47—11.

FACEN (Henri), Lamon (Italie), 29-04-97. — 22315×47—11.

FALLA (Pierre), Salussola (Italie), 17-01-78. — 20113×47—38.

FARERI (François), Tunis, 01-01-23. — 10155×48—96.

FARERI, née NICELLI, Pont-du-Fahs (Tunisie), 08-01-25. — 10155×48—96.

FASAN (René), Monsano (Italie), 29-09-23. — 22346×47—82.

FELDBLUM, veuve URYSON, Gitomir (Russie), 18-01-09. — 23656×47—75.

FELDMANN, veuve WEISZ, Miskolc (Hongrie), 23-09-09. — 32631×47—75.

FENOLL, née SARRIO, Bene Jama (Espagne), 03-08-07. — 22876×47—34.

FENOLL (Fidèle), Campo (Espagne), 20-05-12. — 22876×47—34.

FERHALLAH (Jean), Alep (Syrie), 03-03-07. — 3078×47—13.

FERNANDEZ (Antonia), Guazamarha (Espagne), 28-08-25. — 20132×47—65.

FERRARTS (Joseph), Valenzo (Italie), 20-08-85. — 20111×47—75.

FERRARESE (Antonio), Sossano (Italie), 26-02-97. — 26432×39—31.

FERRARESE, née BARBIER, Poiana (Italie), 10-06-08. — 26423×39—31.

FERRARONE (Romeo), Andelo (Italie), 03-03-91. — 13140×47—75.

FERRARI (Victor), Torlana (Italie), 07-05-97. — 3454×35—06.

FERRARESI, née GADDA, Borgoforte (Italie), 12-13-06. — 1785×47—83.

FERRARESI (Marco), Borgoforte (Italie), 01-10-05. — 7785 × 47—83.

FERRARI, née BIGNA, Castelceriolo (Italie), 21-09-97. — 3454 × 35—06.

FERRER (Pedro), Colleia (Espagne), 16-03-97. — 23959 × 47—77.

FERRER, née MAXENCHS, Barcelone (Espagne), 06-12-96. — 23959 × 47—77.

FERRI, née DETRAZ, Nyon (Suisse), 23-05-98. — 10029 × 40—78.

FERRI (Jules), Pully (Suisse), 16-11-97. — 10029 × 40—78.

FIAMAZZO, née TISO, Agnedo (Italie), 11-01-92. — 12572 × 48—81.

FIAMAZZO (Joseph), Villagnedo (Italie), 07-04-91. — 12572 × 48—81.

FIGONI, veuve ANTONIAZZI, Boccolo (Italie), 28-11-86. — 21609 × 47—62.

FIKMAN (Mendel), Grojec (Pologne), 12-02-00. — 1751 × 48—75.

FIRER, née SCHARF, Witechapel (Angleterre), 10-10-16. — 20042 × 47—75.

FIRER (David), Lubertow (Pologne), 13-01-09. — 20042 × 47—75.

FISCHER (Lena), Sambor (Pologne), 26-04-25. — 31307 × 47—67.

FLOR (Marcelino), Pedro Munoz (Espagne), 05-09-17. — 22879 × 47—77.

FLOR, née ARROITA, Ceberio (Espagne), 11-09-17. — 22879 × 47—77.

FLOREAN, née STEFANUTTO, Gruaro (Italie), 28-11-08. — 5689 × 48—38.

FLOREAN (Gino), Fossalta (Italie), 25-08-08. — 5689 × 48—38.

FLUCKIGER (Robert), Meggen (Suisse), 09-06-83. — 28997 × 24—70.

FLUCKIGER, née STUDER, Attirwil (Suisse), 26-08-81. — 28997 × 24—70.

FONSECA, née MARTINS, Murtosa (Portugal), 16-12-13. — 20772 × 47—45.

FONSECA (Joao), Estarreja (Portugal), 21-02-02. — 20772 × 47—45.

FONTAN (Miguel), Bonmati (Espagne), 02-02-03. — 18876 × 47—22.

FORABOSCO, née SIMONETTI, Moggio (Italie), 13-10-06. — 7190 × 40—86.

FORABOSCO (Umberto), Moggio (Italie), 17-12-02. — 7190 × 40—86.

FORRO (Ladislas), Negyed (Hongrie), 30-08-00. — 22559 × 47—59.

FORRO, née TOTH, Bekes (Hongrie), 27-02-02. — 22559 × 47—59.

FRANCO (Marianna), Cumiana (Italie), 22-05-05. — 49990 × 45—84.

FRERE (Léon), Grivegnee (Belgique), 20-06-20. — 18594 × 47—59.

FREUND (Joseph), Budapest (Hongrie), 14-10-99. — 22889 × 47—75.

FREUND, née FRIED, Boldogkovaralja (Hongrie), 30-11-01. — 22889 × 47—75.

FRIEDLANDER (Oszkar), Budapest (Hongrie), 19-06-99. — 32280 × 46—75.

FRIEDLANDER (Moses, Myton (Angleterre), 16-07-94. — 37 × 48—51.

FRUTTERO (Marie), Savigliano (Italie), 21-10-20. — 25729 × 46—24.

FRUTTERO, née BARBERO, Savigliano (Italie), 30-07-87. — 2495 × 47—24.

FRUTTERO (Secondo), Cuneo (Italie), 17-03-77. — 2495 × 47—24.

FRYDMAN (Kurt), Vienne (Autriche), 23-04-25. — 21629 × 47—75.

FULD (Jules), Pfeddersheim (Allemagne), 04-03-06. — 43548 × 45—92.

GALGANI (Charles), Chiusdino (Italie), 15-04-26. — 22409 × 47—06.

GALLEANO (Maria), Magliano (Italie), 17-09-07. — 12605 × 47—13.

GARABETIAN (Agop), Kharpout (Asie Mineure), 10-01-01. — 20372 × 47—13.

GARABETIAN, née POLOYAN, Kharpout (Asie Mineure), 02-08-05. — 20372 × 47—13.

GARBARZ (Moszek), Chmielnik (Pologne), 03-05-00. — 40009 × 38—62.

GARBARZ, née BOMSZTEJN, Pleczow (Pologne), 23-05-02. — 40009 × 38—62.

GARCIA (Tomas), Barcelone (Espagne), 29-03-09. — 18223 × 47—78.

GARCIA (Pablo), Quintanar (Espagne), 25-09-19. — 20911 × 47—61.

GARCIA, née BARBERO, Navaconeejo (Espagne), 20-12-92. — 23707 × 47—47.

GARCIA (Fidel), Casaldo (Espagne), 25-04-88. — 23707 × 47—47.

GAZZANO (Valeri), Garessio (Italie), 09-10-24. — 26727 × 46—06.

GERVASONI (Frederig), Roncobello (Italie), 17-12-27. — 20381 × 47—70.

GHELARDI, née CECCARELLI, Pise (Italie), 02-01-02. — 20335 × 47—13.

GHISONI (Lina), Caorso (Italie), 20-01-16. — 16118 × 47—75

GIACOBBE, née FERRATO, Sanfront (Italie), 09-05-03. — 20371 × 47—13.

GIACOBBE (Charles), Trisobbio (Italie), 12-09-00. — 20371 × 47—13.

GIANGRECO (Paul), Sfax (Tunisie), 15-06-14. — 9652 × 48—96.

GIL (Gonzalo), Becelte (Espagne), 23-03-19. — 20381 × 47—34.

GIL (Josephe), Bunol (Espagne), 04-04-08. — 22076 × 47—03.

GILLARD (Joseph), Harze (Belgique), 28-08-01. — 16274 × 26—08.

GILLERION (Oscar), Bâle (Suisse), 30-07-94 — 20391 × 47—33.

GIOLAI (Jean), San Tommass (Italie), 30-07-24. — 17671 × 47—63.

GIORDANENGO (Aldo), Robilante (Italie), 10-08-26. — 22129 × 47—06.

GIORLA (Renato), Intra (Italie), 11-03-18. — 42218 × 45—38.

GIRODENGO (Anna), Valloriate (Italie), 16-02-03. — 20391 × 47—13.

GIUSTI (Jean), Tunis, 01-11-17. — 9651 × 48—96.

GLAZMAN (Samuel), Staszov (Pologne), 15-09-06. — 18221 × 47—75.

GLUHAK (Styephan), Urascine (Yougoslavie), 17-01-05. — 20363 × 47—25.

GOITRE (Nicolas), Grugliasco (Italie), 29-01-01. — 23398 × 47—38.

GOITRE, née ALBERTO, Caravino (Italie), 21-08-10. — 23398 × 47—38.

GOLDNER (Icek), Szydlowice (Pologne), 13-04-93. — 6286 × 34—54.

GOLIEZ, née SERAFIN, Ruda (Pologne), 26-07-04. — 23127 × 47—81.

GOLIEZ (Joseph), Zelechowice (Pologne), 07-02-06. — 23127 × 47—81.

GOMES (Abilio), Areas (Portugal), 11-02-11. — 20182 × 47—63.

GOMEZ (Jean), Valladolid (Espagne), 09-05-23. — 22139 × 47—45.

GONSTALSKI (Roman), Kalisz (Pologne), 09-08-03. — 18715 × 47—75.

GONZALES (Tomas), Almendricos (Espagne), 02-08-20. — 20172 × 47—34.

GORECKA (Josephe), Maly Rudnick (Pologne), 17-03-24. — 18214 × 47—75.

GRABER, veuve WIDMER, Miecourt (Suisse), 07-06-12. — 19665 × 47—25.

GRAND (Lazare), Leyiron (Suisse), 17-12-84. — 18225 × 47—02.

GREINEISEN (Louise), Metz (Moselle), 21-08-11. — 2984 × 37—57.

GREPPI (Alexandre), Angera (Italie), 14-01-04. 20382 × 47—75.

GRILLO (Carmine), Salerne (Italie), 21-06-21. — 18221 × 47—13.

GRILLO (Orlando), Senerchia (Italie), 30-08-22 —23819 × 47—06.

GRINBERG (Isaac), Ekaterinoslaw (Russie), 25-11-95 — 23805 × 47—75.

GRINCHPOUN, née SUROWICZ, Varsovie (Pologne), 11-08-03. — 18162 × 47—75.

GRINCHPOUN (Abram), Jampol (Pologne), 15-05-03. — 18162 × 47—75.

GRINON (Joachim), Ciempozuelos (Espagne), 06-08-04 — 17792 × 47—75.

GROSZ (Oscar), Budapest (Hongrie), 19-02-08. — 18232 × 47—75.

GROSZ, veuve ABRAHAMOVICS, Jolosz (Tchécoslovaquie), 28-10-07. — 17466 × 47—75.

GRUNFELD (Alexandre), Nagysollos (Tchécoslovaquie), 27-12-08. — 22407 × 47—75.

GRYGIEL (Stanilas), Januszkowice (Pologne), 22-08-10. — 18215 × 47—52.

GRYNBLAT, née KRAFZCHNAN, Bodzentyn (Pologne), 15-05-04. — 42331 × 45—75.

GUAGLIO, veuve FETTARAPPA, Trecate (Italie), 14-02-02. — 20011 × 47—78.

GUAITOLI, nre BRONZETTI, Verucchio (Italie), 27-06-97. — 25891 × 47—54.

GUAITOLI (Guiseppe), Verucchio (Italie), 24-12-95. — 25891 × 47—54.

GUERRERO (Joseph), Corvera (Espagne), 15-09-97. — 22447 × 47—83.

GUERRERO, née BLAYA, Lorca (Espagne), 07-05-05. — 22447 × 47—83.

GUERINI (Giovanni), Brusaporto (Italie), 27-03-23. — 32816 × 46—54.

GUILLEM, née BERDIE, Biscarbo (Espagne), 12-08-04. — 30135 × 37—78.

GUILLEM (Thomas), Biscarbo (Espagne), 21-03-01. — 30135 × 32—78

GUTMAN, née GIELOMAN, Baluty (Pologne), 18-06-06. — 16518 × 47—75.

GUTTIERREZ (Alphonse), Penticosa (Espagne), 27-06-27. — 22446 × 47—65.

HACKENBERBER (Mathieu), Reimsbach (Sarre), 28-11-98. — 9982 × 38—57.

HACKENBERGER, née KUHN, Petite-Rosselle (Moselle), 18-10-01. — 9982 × 38-57.

HAHN (Joseph), Vienne (Autriche), 30-04-27. — 35779 × 47—75.

HALUTINE (Anna), Moscou (Russie), 27-04-15. — 2773 × 48—75.

HAROUTUNIAN, veuve KOUYOUMDJIAN, Bourdour, 00-00-02. — 19963 × 47-13.

HAUSER, née MILSZTAJN, Zaklikow (Pologne), 00-00-06. — 8715 × 48—57.

HAUSER (Daniel), Rawa (Pologne), 20-12-94. — 8715 × 48—57.

HELMSTETTER, née ROMMELFANGER, Montigny (Moselle), 26-02-88. — 27391 × 47—57.

HERAS (Ceferino), Ciempozuelos (Espagne), 20-06-06. — 24339 × 47—18.

HERJAN (Janina), Dandowka (Pologne), 18-08-26. — 17467 × 47-79.

HERJAN (Lugjan), Niwka (Pologne), 08-12-18. — 17617 × 47—79.

HERNANDEZ (Francisco), Del Palmar (Espagne), 19-11-00. — 23637 × 47—58.

HERZBERG (Hendel), Bedzin (Pologne), 13-05-12. — 17523 × 47—75.

HESPEL (Joseph), Halluin (Nord), 04-04-94. — 19992 × 47—59.

HESSEL (Rose), Warneton (Belgique), 07-08-11. — 28503 × 47—59.

HIJOS, veuve BORAU, Villanoville (Espagne), 22-03-05. — 19205 × 47—61.

HINTABLIAN, née TEKNEYAN, Ak Chekir (Asie-Mineuse), 02-03-13. — 19921 × 47—75.

HINTABLIAN (Manoel), Adana (Asie-Mineure), 15-12-04. — 19921 × 47—75.

HIRNIAK (Antoine), Wolostkow (Pologne), 03-03-06. — 23719 × 47—77.

HOEFMAN (Albert), Schoorisse (Belgique), 05-10-11. — 21496 × 47—77.

HOMBECQ (Cornelius), Wortegem (Belgique), 22-12-11. — 10223 × 37—60.

HOOGEWYS (François), Anvers (Belgique), 17-05-00. — 6542 × 48—62.

HOULOU, née ELIE, Constantinople (Turquie), 94. — 24182 × 24—75.

HOULOU (Isaac), Constantinople (Turquie), 89. — 24182 × 24—75.

HOUPPERMANS (Hendrick), Schiedam (Hollande), 07-07-24. — 23199×47—62.

HOVANESSIAN (Sahag), Sivas (Turquie), 19-01-06. — 22257×47—13.

HOVANESSIAN, née AGHABABIAN, Sivas (Turquie), 02-01-07. — 23257×47—13.

HUBER (Otto), Budapest (Hongrie), 22-01-00. — 23268×47—78.

HUBER, née FONTANYI, Budapest (Hongrie), 00-00-01. — 23268×47—78.

HULCIO, née DOSKOCZ, Cednowy (Pologne), — 09-10-11. — 23179×47—89.

HULCIO (Antoine), Cednowy (Pologne), 25-05-06. — 23179×47—89.

HUMBERT (Séraphin), Cormerod (Suisse), 01-09-90. — 23597×47—25.

INWALD, veuve de SUGAR, Vienne (Autriche), 12-12-91. — 26288×47—75.

IPPOLITO, née FERRARA, Novara (Italie), 18-12-01. — 23986×47—59.

IPPOLITO (Giuseppe), Novara (Italie), 19-08-01. — 23936×47—59.

IVARS (Vicente), Benissa (Espagne), 29-01-25. — 22926×47—91.

IVARS (Roques), Benissa (Espagne), 03-05-15. — 22927×47—91.

IZRAELSKI (Zelik), Varsovie (Pologne), 11-04-96. — 24171×24—75.

JAGENDORF (Ernest), Vienne (Autriche), 04-11-05. — 22936×47—75.

JANCZAK (Joseph), Saint-Avold (Moselle), 31-01-29. — 49759×45—57.

JANICKI (Thomas), Bucz (Pologne), 23-12-20. — 17805×47—59.

JANKOWIAK (Félix), Witten (Allemagne), 06-11-10. — 33700×46—54.

JANKOWIAK, née MENTZEL, Castrop (Allemagne), 02-08-20. — 33700×46—54.

JASA (Anastasio), Burgui (Espagne), 08-09-07. — 23956×47—64.

JOFFE, née JABLONKA, Radom (Pologne), 15-06-22. — 2298×48—75.

JOFFE (Isaac), Riga (Russie), 17-10-21. — 2298×48—75.

JOLY (Fernand), Muriaux (Suisse), 21-02-20. — 22939×47—68.

JORDE (Antonio), Alcanena (Portugal), 23-11-97. — 13797×40—75.

JOSE (Joseph), Cardet (Espagne), 24-05-89. — 22937×47—32.

JOVENE (Robert), Caserte (Italie), 01-05-13. — 30602×39—69.

JOVENE, née BIANCHI, Saint-Vittore (Italie), 10-01-14. — 30602×39—69.

JUPICO (Jonas), Lunava (Russie), 20-02-92. — 17803×47—32.

KAFTANDJIAN (Jacques), Konia (Asie mineure), 20-02-06. — 16228×47—83.

KALUZNY (Charles), Ickern (Allemagne), 14-01-22. — 12478×48—59.

KAM (Joseph), Kutno (Pologne), 22-11-07. — 33936×47—69.

KAM, née GUTMAN, Sosnowitz (Pologne), 25-08-20. — 33936×47—69.

KAMINSKI (Jean), Wola (Pologne), 04-01-27. 23049×47—10.

KANTOR, veuve PFEFER, Czestochowa (Pologne), 04-06-07. — 27639×46—75.

KARMIERCZAK, née ZOUBAREFF, Gallipoli (Grèce), 25-06-22. — 29745×47—69.

KARMIERCZAK (Joseph), Bruchlausen (Allemagne), 04-09-10. — 29745×47—69.

KARP (Madeleine), Sedanka (Mandchourie), 01-07-20. — 35360×47—75.

KASMINE (Galine), Sofia (Bulgarie), 14-06-23. — 2581×48—25.

KATZ (Emile), Przemysl (Pologne), 10-06-17 — 26677×47—75.

KEDZIA (Wladyslawa), Skecznlew (Pologne), 04-05-06. — 16362×47—75.

KEDZIORA (Claire), Walsum (Allemagne), 30-06-22. — 52826×45—57.

KERSZENBAUM (Szaja), Radom (Pologne), 29-06-06. — 26885×38—54.

KHAROYAN (Guiragos), Kharpout (Asie mineure), 01-01-05. — 31767×45—13.

KHATCHADOURIAN (Aram), Cesaree (Turquie), 00-00-03. — 11151×47—75.

KHATCHADOURIAN, née TEKEYAN, Talas (Turquie), 10-07-13. — 11154×47—75.

KIELOCH (Bogdan), Baltow (Pologne), 31-01-23. — 24286×47—45.

KIRCHHEIMER (Jean), Francfort (Allemagne), 14-04-14. — 35544×45—99.

KLAJMAN, veuve EJZENBERG, Varsovie (Pologne), 31-03-95. — 32108×47—75.

KLANCAR, née DITRICH, Lippas (Italie), 21-03-21. — 12273×48—54.

KLANCAR (Joseph), Skocyan (Yougoslavie), 28-04-07. — 12273×48—54.

KOBER (Julien), Mala (Pologne), 24-12-99. — 24129×47—59.

KOBER, née BEDNAREK, Tyniec (Pologne), 26-08-07. — 24129×47—59.

KOENIG (Erwin), Graz (Autriche), 08-10-12. — 20021×47—61.

KOJCHEN, née NAJMAN, Skierniewice (Pologne), 21-09-02. — 33311×46—68.

KOJCHEN (Joseph), Lodz (Pologne), 17-06-02. — 33314×46—68.

KOPCIAK, née BIELAWSKA, Gora Kalwarja (Pologne), 00-00-11. — 18802×47—75.

KOPZINSKI (Thadée), Brum (Pologne), 30-10-18. — 23119×47—80.

KOPZINSKI, née MIKUSKI, Polisovec (Pologne), 21-07-22. — 23119×47—80.

KORZEPA (Stanislas), Cmolas (Pologne), 11-05-01. — 20761×47—32.

KORZEPA, née SERAFIN, Hadykowska (Pologne), 27-01-02. — 20764×47—32.

KOSMALSKI (Stephan), Stara Krobia (Pologne), 16-06-20. — 18881×47—03.

KOTULA, veuve KOTULA, Bielny (Pologne), 14-10-07. — 18892×47—42.

KOULINSKY (Basile), Bulgarica (Russie), 01-03-87. — 27026×47—75.

KOULINSKI, née ANTONOVSKI, Saint Petersbourg (Russie), 13-04-96. — 27026×47—75.

KOUYOUDJIAN (Hemayag), Yozgad (Turquie), 20-12-05. — 18681×47—26.

KOUYOUDJIAN, née STAMBOULIAN, Adana (Turquie), 22-05-09. — 18681×47—26.

KOWALSKI (Vincent), Siedlec (Pologne), 22-08-14. — 23059×47—02.

KOZAR (Antoine), Podgora (Yougoslavie), 11-05-88. — 40311×45—57.

KOZAR, née SLAK, Podgora (Yougoslavie), 03-02-92. — 40311×45—57.

KRAJEWSKI (Léon), Buer Hassel (Allemagne), 27-01-13. — 11617×48—62.

KRAJEWSKI, née KAMINSKI, Posada (Pologne), 27-05-18. — 11617×48—62.

KRAWCZYNSKA, veuve KUSIAK, Kornarniki (Pologne), 21-09-06. —18883×47—80.

KROLIKIEWICZ (Jean), Januszewice (Pologne), 04-12-20. — 40053×45—62.

KRONENBERG (Berysz), Konskie (Pologne), 02-07-09. — 9959×46—02.

KRUPSKI (Tesdor), Palezynce (Pologne), 18-10-12. — 18685×47—59.

KSON (Jean), Wanne (Allemagne), 04-03-09. — 23019×47—59.

KUZAJ (Joseph), Tokarzeco (Pologne), 09-03-00. — 20001×47—90.

KUZAJ, née SWAVOLA, Mirynei (Pologne), 03-02-05. — 20001×47—90.

LACHMANN (Claude), Berlin (Allemagne), 04-01-03. — 24720×49—39.

LAGODKA, née GORALSKI, Bergkamen (Allemagne), 16-03-08. — 10178×47—62.

LAHUT, née Herrero, Llanes (Espagne), 30-10-20. — 24259×47—64.

LAMBERT (Marcel), Fosse-sur-Salm (Belgique), 04-05-12. — 12920×47—08.

LANCIANI (Renato), Montecello (Italie), 01-10-89. — 3527×48—75.

LANDAU (Bella), Zakroczym (Pologne), 10-05-23. — 1236×48—75.

LANDAU (Anna), Zakroczym (Pologne), 11-06-26. — 1237×48—75.

LAPERCHE (Jules), Ochamps (Belgique), 19-07-05. — 6354×36—54.

LAROSA, née SCARFO, Mammola (Italie), 27-10-03. — 18785×47—13.

LAROSA (Sauveur), Mammola (Italie), 30-12-97. — 18785×47—13.

LATESSA (Gaetano), Lancaster (Angleterre), 03-09-23. — 16323×47—11.

LEFEBVRE (Daniel), Dottignies (Belgique), 28-11-13. — 15338×47—59.

LEJZEROWICZ, née DULMAN, Sobina (Pologne), 12-09-97. — 8115×30—54.

LEJZEROWICZ (Abraham), Passade (Pologne), 06-10-97. — 8115×39—54.

LENZI (Charles), Sambuca (Italie), 05-11-21. — 17835×47—13.

LEONARDUZZI (Guiseppe), Tricesimo (Italie), 20-01-07. — 17831×47—13.

LERDA (Sebastien), Monterosso (Italie), 14-05-86. — 15359×47—83.

LERDA, née MIGLIORE, Monterosso (Italie), 12-12-95. — 15359×47—83.

LESMAN, née GOLDWASER, Glowno (Pologne), 20-05-02. — 23119×47—59.

LESMAN (Abraham), Lodz (Pologne), 22-03-07. — 23119×47—59.

LESNIAREK (Jean Roszkowko (Pologne), 20-10-01. — 49795×45—57.

LESNIAREK, née GEJDASZ, Konary (Pologne), 26-09-00. — 49975×45—57.

LEVEQUE, née DORDOLO, Signacco (Italie), 12-09-08. — 23239×47—75.

LEVY (Menahem), Buenos-Ayres (Argentine), 03-03-02. — 22151×47—31.

LEVY (Sylvain), Salonique (Grèce), 20-12-08. — 28958×47—75.

LEWANDOWSKI (Boleslaw), Zachow (Pologne), 19-08-19. — 18742×47—77.

LEWINSOHN (Moise), Lublin (Pologne), 20-02-03. — 3281×48—75.

LICHT (Adalbert), Budapest (Hongrie), 30-05-08. — 21369×47—75

LIEVEN (Pedro), Apuana (Italie), 03-03-25. — 18321×47—64.

LIGUORI (Vincenzo), Cetara (Italie), 13-07-26. — 18372×47—91.

LIPOVETSKY, née GALUZMANN, Kalinovka (Russie), 14-02-04. — 26893×46—75.

LIPOVETSKY (Joseph), Nowaja (U. R. S. S.), 02-12-98. — 26893×46—75.

LISCHETTI (Albino), Cerro (Italie), 30-01-98. — 27394×47—70.

LISCHETTI, née VILLANI, Thionville (Meurthe-et-Moselle), 04-12-07. — 27394×47—70.

LISE, veuve SOVILLA, Sospicolo (Italie), 26-05-92. — 19894×47—57.

LOPEZ (Virtudes), Lorca (Espagne), 16-08-03. — 16702×47—34.

LOPEZ, née FERRONE, Torre del Greco (Italie), 07-11-19 — 21356×47—91.

LOPEZ (Julian), Tolède (Espagne) ,03-01-17. — 21356×47—91

LORENZO (José), Velez (Espagne), 03-12-87. — 19671×47—33.

LOSTUZZO (Joseph), Bula (Italie), 23-03-99. — 19022×47—80.

LOSTUZZO, née ZUPPELLO, Bula (Italie), 03-03-00. — 19022×47—80.

LOTTI (Adolphe), Soisy-sous-Etiolles (Seine-et-Oise), 23-10-04. — 7310×26—78.

LOUPANDINE (Wasily), Tkatervnodor (Russie), 22-03-91. — 41835×36—14.

LOZIE (Maurice), Poperinghe (Belgique), 02-05-97. — 16716×47—59

LUCARELLI, née PAGANELLI, Perouse (Italie), 01-05-01. — 12332×38—06.

LUCARELLI (Fortuné), Pérouse (Italie), 11-01-99. — 12332×38—06.

LUMBROSO, née SORIA, Souk-Ahras (Constantine), 02-11-09. — 9819×48—90.

LUMBROSO (Joseph), Tunis, 17-10-09. — 9819 × 48—96.

LURZ (Christian), Dusseldorf (Allemagne), 24-08-03. — 13223 × 35—78.

MAGDA (Thadeck), Ostrowacki (Pologne), 01-01-26. — 24179 × 47—17.

MAHIEU (Silvère), Woesten (Belgique), 04-05-07. — 15105 × 47—59.

MALAKOSWI (Michel), Serednica (Pologne), 12-02-26. — 18675 × 47—70.

MALDOTTI (Erminio), Castelvetro (Italie), 29-02-16. — 18955 × 47—78.

MALVICINO (Georges), Magliano (Italie), 03-07-05. — 40328 × 38—06.

MANCA (Constantin), Martis (Italie), 17-04-23. — 18441 × 47—13.

MANDELLI (Angelo), Bremba (Italie), 24-07-98. — 18272 × 47—17.

MANDELLI, née MAFFIOLETTI, Mariano (Italie), 07-08-01. — 18272 × 47—17.

MANDELBAUM (Nonti), Chelm (Pologne), 22-09-04. — 36867 × 47—75.

MANOFF (Vassil), Chtip (Macédoine), 21-11-98. — 20191 × 47—75.

MANSO (Antonio), San Felice (Italie), 05-06-01. — 18973 × 47—03.

MANSO, née MANSO, San Felice (Italie), 21-10-10. — 18973 × 47—03.

MANTO (Secondino), Paesana (Italie), 20-06-25. — 18443 × 47—84.

MARCELLO (Salvatore), Tiana (Italie), 19-02-01. — 23343 × 47—13.

MARCELLO, née LAGEARD, Meano (Italie), 09-03-04. — 23343 × 47—13.

MARCHETTI, née PASTEUR, Fontamemore (Italie), 13-10-97. — 18392 × 47—13.

MARCHETTI (Alfonzo), Santa Maria (Italie), 11-02-94. — 18392 × 47—13.

MARCHETTO, née TREVISAN, Padova (Italie), 01-04-97. — 23319 × 47—71.

MARCHETTO (Valentino), Lomigo (Italie), 18-02-93. — 23319 × 47—71.

MARINO (Domenico), Atina (Italie), 15-10-16. — 33819 × 46—30.

MARINELLI (Basilio), Fabriano (Italie), 26-04-13. — 14742 × 47—54.

MARINELLI, née CASALI, Cornighano (Italie), 14-02-19. — 14742 × 47—54.

MARINO, née CASABURO, Sfax (Tunisie), 01-10-99. — 9828 × 48—96.

MARINO (Antoine), Lampedusa (Italie), 08-01-00. — 9828 × 48—96.

MARQUES (Antonio), Villa Nova (Portugal), 26-11-07. — 20293 × 47—82.

MARQUES, née FERREIRA, Nalongo (Portugal), 23-01-14. — 20293 × 47—82.

MARQUES (Jacques), Vilanant (Espagne), 17-01-09. — 20305 × 47—66.

MARSELOO (Georges), Passchendaele (Belgique), 14-08-07. — 18512 × 47—80.

MARTIN (Jean), San Pablo (Brésil), 19-12-25. — 23159 × 46—92.

MARTINELLI (François), Fiorano (Italie), 15-10-99. — 14721 × 47—78.

MARTINEZ (José), Santos (Brésil), 24-07-00. — 20185 × 47—41.

MARTINEZ (Emilio), Puentedey (Espagne), 03-06-05. — 18572 × 47—80.

MARTINEZ, née GARCIA, Villamartin (Espagne), 19-01-07. — 18572 × 47—80.

MARTIN (Francisco), Cartagena (Espagne), 16-03-17. — 23447 × 47—78.

MARUGAN (Joaquim), Nava (Espagne), 15-06-14 — 18963 × 47—44

MASNEC (Joseph), Gladbeck (Allemagne), 24-02-16. — 11859 × 48—62.

MASONI (Ezio), San Ilario (Italie), 08-07-23. — 8031 × 48—06.

MASONI, née DIBARTOLO, Palazzolo (Italie), 19-06-25. — 8031 × 48—06.

MASONI (Moïse), Arola (Italie), 04-07-78. — 18250 × 47—79.

MASSA, née BRONDOLO, Bubbio (Italie), 12-04-03. — 8831 × 33—06.

MASSA (Barthélemy), Barbania ((talie), 03-02-04. — 8834 × 33—06.

MASSAROTTO (Tiso), Santo Giustina (Italie), 27-03-12. — 23378 × 47—09.

MASSOT (Marie), San Pol de la Bisbal (Espagne), 11-02-03. — 16245 × 37—13.

MASUR (Heinz), Gleiwitz (Allemagne), 16-12-11. — 10012 × 46—75.

MASUR, née WEIL, Munich (Allemagne), 27-02-13. — 10012 × 46—75.

MATEOS (Juan), Robleda (Espagne), 14-10-14. — 21056 × 47—75.

MATEOS, née LUNA, Villalpanda (Espagne), 19-03-12. — 928 × 47—75.

MATEOS (José), Serrejon (Espagne), 09-02-09. — 928 × 47—75.

MATEU (José), Castelldans (Espagne), 24-01-20. — 20353 × 47—82.

MATLOSZ (Joannès), Godowa (Pologne), 05-01-03. — 20011 × 47—21.

MATLOSZ, née OSLIZLO, Godowa (Pologne), 29-12-01. — 20011 × 47—21.

MATTUZZI (Joseph), Terragnolo (Italie), 30-08-08. — 18245 × 47—74.

MATUSZEWSKI, née DABROWSKI, Roszkowo (Pologne), 27-04-18. — 49839 × 45—57.

MATUSZEWSKI (Etienne), Schwarzwald (Pologne), 22-07-14. — 49839 × 45—57.

MAURO (Ange), Sfax (Tunisie), 04-11-26. — 11114 × 48—96.

MAZA (Joaquin), Fraga (Espagne), 27-09-15. — 20291 × 47—34.

MAZA, née VILLACAMPA, Fraga (Espagne), 18-09-18. — 20291 × 47—34.

MEDETTE (Stéphane), Grand Karacoube (Russie), 30-01-00. — 21416 × 47—10.

MEDETE, née PERCHALUK, Skalat (Pologne), 09-02-05. — 24416 × 47—10.

MELLA (Ernest), Caneva (Italie), 28-05-08. — 20303 × 47—47.

MELNYK (Jean), Brzuska (Pologne), 30-08-95. — 23368 × 47—45.

MELNYK, née GORALEWICZ, Korzeniec (Pologne), 12-09-99. — 23363 × 47—45.

MENDELBAUM (Moszek), Szydlowiec (Pologne), 00-00-11. — 18978 × 47—75.

MENDELBAUM, née MENDELBAUM, Przysucha (Pologne), 25-03-17. — 18978 × 47—75.

MENINI, née RIZZO, Cairo (Italie), 27-01-04. — 21528 × 40—83.

MENINI (Livio), Pavullo (Italie), 15-06-95. — 21528 × 40—83.

MENZATO (Giuseppe), Villa del Conte (Italie), 14-03-26. — 20282 × 47—17.

MERLOS (José), Cartagena (Espagne), 31-01-99. — 20104 × 47—02.

MERLIN (Anselme), Sauze (Italie), 04-03-20. — 20682 × 47—13.

MEULEMAN (Jérôme), Oostcamp (Belgique), 18-03-14. — 21411 × 47—02.

MEULEMAN, née VAN DAELE, Varssemdere (Belgique), 09-04-19. — 21411 × 47—02.

MEYOKAS (Moïse), Constantinople (Turquie), 10-08-22. — 20281 × 47—75.

MEZZASALMA, née CATALANO, Sfax (Tunisie), 14-03-13. — 9690 × 48—96.

MEZZASALMA (Martin), Comiso (Italie), 03-03-02. — 9690 × 48—96.

CALLEF (François), Tunis, 28-05-00. — 9691 × 48—96.

MICALLEF, née MUSSO, Tunis, 26-01-07. — 9691 × 48—96.

MICELI (Dominique), Platì (Italie), 15-11-06. — 11866 × 39—75.

MINEO (François), Trapani (Italie), 24-08-00. — 9693 × 48—96.

MINEO, née EVANGELISTA, Trapani (Italie), 27-04-96. — 9693 × 48—96.

MIRETTI (Jacques), Sanfront (Italie), 25-09-98. — 25112 × 24—06.

MIRETTI, née SCIANDRA, San Remo (Italie), 17-03-97. — 25112 × 24—06.

MIRO (Jean), Benisanet (Espagne), 24-07-82. — 23337 × 47—30.

MIRO, née VINAIXA, Benisanet (Espagne), 12-01-93. — 23337 × 47—30.

MIROWICZ (Iockok), Varsovie (Pologne), 25-03-23. — 18432 × 47—33.

MISTAI (François), Monzambano (Italie), 19-03-23. — 15158 × 47—38.

MOINO (Ines), Zero (Italie), 23-10-25. — 21382 × 47—10.

MOINO (Emilia), Zero Branco (Italie), 24-06-27. — 21383 × 47—10.

MOLINERO (Felicien), Zazuar (Espagne), 20-07-91. — 45513 × 45—78.

MONDO (Joseph), Monaco, 20-10-10. — 4097 × 33 — 06.

MONI (Louis), Umbertini (Italie), 28-05-02. — 23268 × 40—78.

MONI, née PERUGINI, Citta (Italie), 15-12-05. — 23268 × 40—78.

MONTALBANO, veuve BRUNO, Tunis, 03-07-10. — 10656 × 48—96.

MONTICONE (Vincent), Turin (Italie), 07-12-09. — 17067 × 40—06.

MONZONIS, veuve BARRIEL, San Martin (Espagne), 26-05-88. — 18816 × 47—16.

MORASSI (René), Arta (Italie), 06-07-05. — 20301 × 47—75.

MORASSI, née GRANZOTTI, Arta (Italie), 03-08-05. — 20301 × 47—75.

MORGENSTERN (Mordche), Zokiem (Pologne), 10-01-16. — 3449 × 48—75.

MORRA (Maria), Benevagienna (Italie), 02-04-93. — 35633 × 38—13.

MOSEIJKO (Bronislaw), Nowalhies (Pologne), 10-12-96. — 18562 × 47—17.

MOTOLA (Yaco), Constantinople (Turquie), 25-08-11. — 18672 × 47—75.

MOYA (Adeline), San Julia (Espagne), 29-08-23. — 23389 × 47—66.

MUCHA, née KWITA, Gluchowo (Pologne), 10-07-06. — 8621 × 46—57.

MUCHA (Jean), Wroblewo (Pologne), 16-06-01. — 8621 × 46—57.

MUIN (Achille), Tramonti (Italie), 29-04-01. — 19971 × 47—76.

MULATTIERI, née Pirola, San Giovanni (Italie), 14-05-98. — 20014 × 47—13.

MULATTIERI (Paolo), Issiglio (Italie), 25-02-93. — 20014 × 47—13.

MURAWA (Lelbko), Siedlce (Pologne), 31-07-01. — 17952 × 47—75.

MUSITELLI (Baptiste), Brembilla (Italie), 13-11-02. — 23377 × 47—10.

MUSITELLI, née ZANARDI, Brembilla (Italie), 04-12-06. — 23377 × 47—10.

MUSIL (Guillaume), Charlottenburg (Allemagne), 20-06-18. — 13867 × 46—68.

NAGLER, née BACK, Vienne (Autriche), 22-09-08. — 27031 × 47—06.

NAGLER (Jean), Czernowitz (Roumanie), 25-11-02. — 27031 × 47—06.

NAGY (Denis), Kadicsfalva (Hongrie), 25-12-00. — 28518 × 46—75.

NAGY, née RETI, Budapest (Hongrie), 25-12-09. — 28518 × 46—75.

NASIELSKI (Nordka), Varsovie (Pologne), 17-08-23. — 9133 × 47—59.

NAUMBERG (Léon), Zolkiewka (Pologne), 17-06-05. — 14994 × 47—68.

NAUMBERG, née TYBER, Zurich (Suisse), 09-04-12. — 14994 × 47—68.

NELLO (Gio), Sampeyre (Italie), 03-06-26. — 36301 × 47—75.

NETTER, née WOJTECKI, Habinghortst (Allemagne), 18-11-10. — 49846 × 45—57.

NETTER (Joseph), Dembnica (Pologne), 17-03-02. — 49846 × 45—57.

NICORA (Jean), Gazzada (Italie), 29-01-26. — 24479 × 47—68.

NICOLASO (Augustin), Buia (Italie), 16-09-06. — 21978 × 47—76.

NICOLETTO (Laurent), Fonzaso (Italie), 29-05-03. — 35889×34—78.

NIEUWBOURG (Cyrille), Hautmont (Nord), 03-06-96. — 2993×19—59.

NIEUWBOURG, née COWEZ, Boussières (Nord), 14-02-02. — 2993×69—59.

NOVIKOFF (Paul), Vladicaucase (Russie), 17-07-02. — 21976×47—75.

NOVIKOFF (Leiba), Borisow (Russie), 01-01-88. — 39495×38—78.

NOVIKOFF, née NOVIKOFF, Gorki (Russie), 20-04-93. — 39495×38—78.

NOVIKOFF, née ROMANIUK, Popowce (Pologne), 06-09-02. — 21976×47—75.

OBARZANEK (Efroim), Radomsko (Pologne), 26-12-03. — 7802×39—75.

OBARZANEK, née KALINSKY, Kiew (Russie), 08-09-09. — 7802×39—75.

OBRACZKA, née FINKIELSZTEJN, Kurow (Pologne), 01-01-10. —. 36374×47—75.

OCCHIPINTI (Salvatore), la Soukra (Tunisie), 11-02-11. — 9755×48—96.

OCCHIPINTI, née LAVITE Tunis, 23-04-20. — 9755×48—96.

ODABACHIAN (Zareh), Sivas (Asie Mineure), 27-01-88. — 22527×47—75.

ODDONE (Luigi), Tortona (Italie), 28-03-14. — 32663×47—75.

OLDAK (Israël), Lomza (Pologne), 13-06-15. — 20943×47—54.

OLIVE (François), Barcelone (Espagne), 03-11-06. — 22977×46—34.

OLIVET (José), Montagut (Espagne), 29-03-98. — 22519×47—75.

ONRAEDT (Victor), Hooglede (Belgique), 16-08-94. — 10138×47—10.

ONRAEDT, née TERRYN, Ostende (Belgique), 08-01-95. — 10138×47—10.

OPLER (Mordko), Bendine (Pologne), 10-06-08. — 32525×47—75.

ORENSZTEJN (Hersz), Minsk (Pologne), 01-02-09. — 3724×48—75.

ORENSYTEJN, née KIERSZENBLAT, Sokolow (Pologne), 15-05-14. — 3724×48—75.

OREZZA (François), Monaco, 04-11-25. — 20953×47—06.

ORLANDINI (Baptiste), San Gallo (Italie), 11-03-20. — 20942×47—30.

ORTA (Sachalin Ponta), Karakup (Russie), 27-08-96. — 24216×47—10.

OSIAKOWSKI (Antoine), Kamienska (Pologne), 29-03-94. — 20941×47—75.

OSIEL (Maurice), Grodno (Pologne), 14-03-06. — 36372×47—75.

OUMANTZEW (Eugène), Karkow (Russie), 19-02-01. — 9905×40—10.

OURKHOUSSOFF (Basar), Saint-Denissowka (Russie), 15-08-06. — 22509×47—73.

OURKHOUSSOFF, née DAKOUGUINOFF, Denissowka, 16-07-10. — 22509×47—73.

OUZOUN (Boghissian), née HAMPARSOUMIAN, Ada, 00-00-14. — 29541×47—78.

OUZOUN (Boghossian), Haroutioun, Cesaree (Asie Mineure), 15-01-04. — 29541×47—78.

PABIAN (Louis), Michalow (Pologne), 20-08-04. — 19763×47—31.

PABIS (Julian), Zlochowice (Pologne), 13-02-98. — 22035×40—47.

PABIS, née ZAWIERTA, Peremby (Pologne), 08-02-04. — 22035×40—47.

PACYNA, née KOZIOL, Paulinow (Pologne), 01-01-93. — 21397×47—57.

PACYNA (François), Olenis (Pologne), 01-11-88. — 21397×47—57.

PAGANELLI (Edgard), Sogliano (Italie), 06-02-30. — 19675×47—78.

PAGGIOLA (Angelo), Veronella (Italie), 04-02-23. — 18501×47—27.

PAGLIAI (Marino), Cutigliano (Italie), 15-02-21. — 22477×47—59.

PAIRE (Bartolomeo), Villar (Italie), 02-07-03. — 18125×47—06.

PALADIUK, née MARTINIUK, Lukowiec (Ukraine), 27-09-03. — 20213×47—78.

PALADIUK (Nicolas), Kamenetz (Ukraine), 06-09-01. — 20213×47—78.

PALENI (Martin), Cuzio (Italie), 03-10-25. — 13315×47—74.

PALLAIS (Hyvonne), Sarre (Italie), 26-09-25. — 19774×47—73.

PALOVIC (Jean), Balassagyarmat (Tchécoslovaquie), 21-05-10. — 20864×47—25.

PALOMBA, née BALBI, Sfax (Tunisie), 11-08-24. — 9760×48—96.

PALOMBA (Sauveur), Torre (Italie), 12-07-20. — 9760×40—96.

PALTI (Nissim), Constantinople (Turquie), 12-11-98. — 25226×38—30.

PAPA (Joseph), Szczotkowice (Pologne), 26-01-19. — 2275×47—27.

PAPAZIAN (Agop), Biladjik (Turquie), 00-00-97. — 19751×47—78.

PAPAZIAN, née SEYISSIAN, Biladjik (Turquie), 00-00-11. — 19751×47—78.

PAPROCKI (Kazimierz), Czyzew (Pologne), 31-08-00. — 22457×47—45.

PAPROCKI, née PIECIAK, Modla (Pologne), 18-07-00. — 22457×47—45.

PARA, née NELLO, Sampeyre (Italie), 01-02-05. — 22476×47—75.

PARA (Pierre), Sampeyre (Italie), 18-10-99. — 22476×47—75.

PARRINELLO (Mariano), Palerme (Italie), 21-02-21. — 4546×48—75.

PARSEGHIAN (Autranich), Constantinople (Turquie), 10-09-17. — 24507×47—75.

PARSEGHIAN, née PRIAMI, Crespina (Italie), 13-03-20. — 24507×47—75.

PASCALE, née ZACCONE, Acqui (Italie), 09-02-97. — 19532×47—13.

PASCALE (Luigi), Ottaiano (Italie), 26-04-97. — 19532×47—13.

PASINI (Antonio), Santa Comportacio (Italie), 28-10-08. — 20972×47—47.

PASSARELLA (Ultimo), Papozze (Italie), 30-06-21. — 19671×47—47.

PASTOR (François), Sax (Espagne), 19-02-10. — 21937×46—13.

PASTERIS (Hélène), Cigliano (Italie), 18-04-13. 19682×47—74.

PAUTKE (Alfred), Loebschutz (Allemagne), 30-01-10. — 20973×47—92.

PECORINO (Nunzio), Bronte (Italie), 21-03-95. — 9761×48—96.

PECORINO, née EONINO, Salda (Tunisie), 16-06-03. — 9761×48—96.

PELLEGRINI (Ambroise), Selino (Italie), 11-07-14. — 19574×47—01.

PENNONI (Lino), Ficarolo (Italie), 08-06-03. — 19693×47—60.

PENUZZI (Ilario), Neviano (Italie). — 20-03-03. — 18262×47—82.

PENUZZI, née STOCCHI, Neviano (Italie), 06-05-06. — 18262×47—82.

PERAN (Jean), Lorca (Espagne), 03-06-28. — 19695×47—31.

PERECOWICZ (Ruth), Berlin (Allemagne), 17-05-25. — 19692×47—24.

PEREZ (Francisco), Yecla (Espagne), 06-05-26. — 19635×47—31.

PEREIRA, née JIMENEZ, Rio Tinto (Espagne), 07-06-05. — 23747×47—75.

PEREIRA (Albino), Soalhaes (Portugal), 05-01-03. — 23747×47—75.

PEREIRA (José), Sabugal (Portugal), 16-10-19. 22419×47—27.

PEREK, née IZYDORCZYK, Habinghorst (Allemagne), 17-12-08. — 42595×36—75.

PEREK (Jean), Borbeck (Allemagne), 16-12-06. — 42595×36—75.

PERLINSKI (Michel), Milinow (Pologne), 13-09-02. — 20102×47—75.

PERLINSKI, née PACZEK, Lozowa (Pologne), 21-06-05. — 20102×47—75.

PERLINE (Joseph), Balta (Russie), 01-05-95. — 22479×47—75.

PERRO (Demetrius), Calymnos (Grèce), 10-09-20. — 19641×47—13.

PETERS (Mathias), Bergen (Hollande), 10-12-01. — 17931×38—57.

PETRANCELI (Thérèse), Monaco, 03-07-09. — 35768×36—06.

PETRUCCIANI (Giuseppe), Sambuca (Italie), 15-12-12, 19762×47—06.

PEZZALI, née MALVISI, Cadeo (Italie), 18-06-10. — 47114×45—75.

PEZZALI (Bortolo), Casazza (Italie), 23-08-01. — 47114×45—75.

PIANETTI (Domenico), San Giovanni (Italie), 26-04-09. — 20854×47—13.

PIANETTI, née SCANDOLERA, San Giovanni (Italie), 04-10-13. — 20854×47—13.

PIERUCCI (Artemio), Pérouse (Italie), 23-09-27. — 24637×47—84.

PIERMARIA (Guelfo), Castelfidardo (Italie), 19-05-07. — 18503—47—75.

PIETRASIK (Wladyslaw), Radom (Pologne), 11-05-15. — 30559×46—75.

PILATER, née GROSMAN, Brzeziny (Pologne), 17-11-05. — 17389×40—54.

PILATER (Abraham), Tomaszow (Pologne), 05-03-01. — 17389×40—54.

PINAREL (Jean), San Biagio (Italie), 19-01-22, 19632×47—31.

PINCIN (Vincent), Pederobba (Italie), 07-11-19. — 17366×47—47.

PINCIN, née ZARANTONELLO, Nogarole (Italie), 17-05-28. — 17366×47—47.

PINERO (Rosa), Aguilas (Espagne), 12-05-22. — 23308×47—01.

PINGLIS (Nicolas), Castelorizo (Grèce), 19-03-98. — 19812×47—13.

PINGLIS, née SIMIACOU, Livessi (Grèce), 25-05-07. — 19812×47—13.

PINOL (Raymond), Ginester (Espagne), 14-12-97 .— 17365×47—66.

PIRES (Joseph), Boticas (Portugal), 29-01-00. — 23309×47—71.

PISTERS (Hubert), Thimister (Belgique), 01-04-26. — 19685×47—59.

PITTANA (François), Codroipo (Italie), 27-11-06. — 19642×47—92.

PIZZARDINI (Antonia), Montebello (Italie), 10-03-17. — 11814×47—06.

PLANA, née ESPADA, Mas de Las Matas (Espagne), 08-06-05. — 19572×47—34.

PLANA Jésus, Naval (Espagne), 23-12-03. — 19572×47—34.

PLANCHER (Giuseppe, Beselga (Italie), 07-11-22. — 18422×47—32.

PLATAL, veuve SORYON, Stamboul (Turquie), 00-00-02. — 15526×47—75.

PLEWNIAK (Louis), Czeladz (Pologne, 26-05-04. — 11815×47—62.

PLEWNIAK, née KANTA, Huidoudy (Tchécoslovaquie), 21-02-07. — 11815×47—62.

PODOLIER (Albert), Gernautl (Autriche), 25-07-18. — 36659×47—75.

POKOTILO (Jefren), Klenbowka (Russie), 25-03-98. — 19383×47—82.

POLASZYK (François), Guhswitz (Pologne), 23-03-10. — 19781×47—59.

POLITANI, née POLITANI, Peveragno (Italie), 14-04-05. — 20250×47—83.

POLITANI (Andrea), Peveragno (Italie), 12-03-07. — 20250×47—83.

POLLET (Karol), Liedekerke (Belgique), 04-11-10. — 24149×47—59.

POPEK, née WIERCZAK, Myslenice (Pologne), 13-05-98. — 20866×47—68.

POPEK (François), Droginia (Pologne), 04-10-02. — 20866×47—68.

POPOWIEZ, née ZUBIK, Wielin (Pologne), 09-08-10. — 19801×47—21.

POPOWIEZ (Stephane), Wielin (Pologne), 16-04-07. — 19801×47—21.

POYATOS (Saturnino), Alhama (Espagne), 22-07-06. — 20982×47—13.

POYATOS, née YANEZ, Alhama (Espagne), 18-10-10. — 20982×47—13.

PREVIDI (Aldo), Bediona (Italie), 07-04-24. — 19772×47—77.

PRIERI (Luigi), Peveragno (Italie), 21-09-09. — 18405×47—13.

PRIERI, née MEINERI, Peveragno (Italie), 23-08-09. — 17325×47—13.

PRIERI (Donato), Peveragno (Italie), 14-06-03. — 17325×47—13.

PRIOD (Jean), Pont-Saint-Germain (Italie), 06-02-00. — 18295×47—73.

PRUSAK (Marius), Zazezow (Pologne), 24-01-25. — 18292×47—77.

PUCCIANTI, née SANTINI, Pistoia (Italie), 04-11-09. — 15295×47—10.

PUCCIANTI (Guido), Pistoia (Italie), 09-01-10. — 15205×47—10.

PUCCIONI (Umberto), Calcinaia (Italie), 21-03-01. — 22156×47—30.

PUCCIONI, née RISTORI, Santa-Maria (Italie), 28-06-04. — 22456×47—30.

PULEO (Antoine), Tunis, 18-04-11. — 9676×48—96.

PULIDORI, née FIORITO, Acqui (Italie), 16-07-02. — 13268×40—06.

PULIDORI (Ovidio), Palaia (Italie), 01-05-04. — 13268×40—06.

PUPECKI, née JEDRZEJEZYK, Krysiaki (Pologne), 15-06-11. — 22167×47—42.

PUPECKI (Wladyslaw), Dudy (Pologne), 26-03-04. — 22467×47—42.

QUERIN (Sylvio), Fiume (Italie), 17-10-17. — 20481×47—60.

QUIDORT (Willy), Saint-Aubin (Suisse), 11-07-13. — 22669×47—30.

QUINONERO (Jean), Lorca (Espagne), 09-01-10. — 24127×47—66.

QUINONERO, née BONET, Albalat (Espagne), 11-05-16. — 24127×47—66.

QUIRICONI (Gino), Ponte-Buggianesi (Italie), 18-10-06. — 9735×48—13.

RACHUTA (Charles), Kobylin (Pologne), 11-07-25. — 20613×47—32.

RACZEK (Wladyslaw), Sosnowicec (Pologne), 20-01-23. — 20483×47—62.

RAJCHEL, née GOLIAT, Jaworowa (Pologne), 26-12-12. — 17515×47—42.

RAJCHEL (Romani, Senkowa (Pologne), 30-11-01. — 17515×47—42.

RAMBU (Bojin), Racasdia (Roumanie), 10-09-25. — 20475×47—75.

RAMPON (Gino), Cismon (Italie), 05-05-15. — 18791×47—73.

RASCHETTI, née MERLETTI, Costa Mezza (Italie), 07-08-03. — 22677×47—64.

RASCHETTI (Alberico), Forcola (Italie), 07-01-01. — 22677×47—64.

RAVAROTTO (Joseph), Montecchio (Italie), 06-09-20. — 20471×47—62.

RAYGAZA (Manuel), Almeria (Espagne), 23-12-28. — 18485×47—92.

RAZZAUTI, née MANCA, Sfax (Tunisie), 05-01-28. — 10652×48—96.

RAZZAUTI (Silvio), Sfax (Tunisie), 04-01-22. — 10652×48—96.

REDA (Joaquin), Rosas (Espagne), 29-08-97. — 2243×47—34.

REDA, née PRATS, Rosas (Espagne), 25-12-97. — 2243×47—34.

REFALO, née INCORVAIA, Tunis, 31-03-21. — 10689×48—96.

REGEN, née ALTMAN, Krasnik (Pologne), 08-03-11. — 35800×47—75.

REGEN (Icek), Goraj (Pologne), 18-02-08. — 35800×47—75.

REINERT (Nicolas), Aussen (Sarre), 04-11-00. — 37593×36—57.

REVI (Ladislas), Alberti (Hongrie), 11-01-08. — 20631×47—75.

RICETTI (Stefano), Sondalo (Italie), 20-01-01. — 17333×47—89.

RIVA (Mariano), Airano (Italie), 27-09-05. — 24276×47—46.

RIVA, née SANSOTTO, Itri (Italie), 17-03-12. — 24276×47—46.

ROCA (Gabriel), Saint-Felix (Espagne), 21-01-03. — 16899×47—66.

ROCCI (Giovanni), Monceni (Italie), 15-08-10. — 9518×46—84.

ROCEMAN, née WENGROWSKA, Siedlce (Pologne), 21-09-03. — 14182×47—75.

RODA (Dominique), Melito (Italie), 10-07-22. — 4818×47—06.

RODA, née MORABITO, Bagaladi (Italie), 04-12-20. — 4818×47—64.

RODRIGUES (Arlindo), Valel (Portugal), 26-05-10. — 19003×47—64.

RODRIGUES (Antonio), Sao Joao (Portugal), 17-02-05. — 20121×47—08.

RODRIGUEZ (Mariano), San Lorenzo (Espagne), 10-05-20. — 19004×47—46.

ROJINSKY (Robert), Odessa (Russie), 06-08-91. — 39283×38—75.

ROJINSKY, née DOBRJANSKY, Odessa (Russie), 25-09-94. — 39283×38—75.

ROMOLI, veuve MASTRANGELO, Cascina (Italie), 02-05-95. — 7450×47—75.

ROSSELL (Ramon), Tost (Espagne), 07-03-13. — 22667×47—81.

ROSSI (Joseph), San Miniato (Italie), 23-04-97. — 10618×46—13.

ROUBIN (Aron), Bolchoi (Russie), 27-01-87. — 25685×26—75.

ROVERE, née ZEN, Borso (Italie), 25-05-03. — 16115×38—73.

ROVERE (Philippe), Trinita (Italie), 05-03-03. — 16115×38—73.

ROZENBERG (Szaia), Hozminck (Pologne), 16-01-09. — 21747×47—75.

ROZENBERG, née ZYTNICKA, Kalisz (Pologne), 31-08-01. — 21747×47—75.

RUBIN (Samuel), Pinsk (Russie), 25-07-06. — 19165×46—75.

RUIZ (Pedro), Termens (Espagne), 30-08-19. — 20172×47—20.

RUSZALA, née JACOBS, Saint-Toenis (Allemagne), 19-01-97. — 20621×47—90.

RUSZALA (Stanislas), Barica (Pologne), 06-01-09. — 20621×47—90.

RYCHTER (Jankiel), Radzyn (Pologne), 00-00-09. — 259×39—75.

RYCHTER, née ARBUZ, Lodz (Pologne), 15-01-10. — 259×39—75.

SABATINO (Vincent), Gragnano (Italie), 07-02-99. — 20151×47—13.

SACCO (Jean), Canole (Italie), 03-09-27. — 19253×47—83.

SAHAKIAN (Meguerditch), Smyrne (Turquie), 08-09-12. — 17089×47—13.

SALAMON, née BRULL, Ledeny (Hongrie), 31-03-01. — 23624×46—74.

SALAMON (Ladislas), Mateszalka (Roumanie), 26-01-10. — 23624×46—74.

SALORD, née BOSCH, Ciudadela (Baléares), 15-01-03. — 12932×47—91.

SALOMONOWICZ (Isaak), Lodz (Pologne), 14-04-28. — 19215×47—75.

SALOMON (Ferdinand), Bellumo (Italie), 17-10-14. — 29268×46—57.

SANCHEZ (Manuel), Bilbao (Espagne), 02-11-13. — 11603×47—78.

SANCHIZ (Antonio), Monovar (Espagne), 10-01-26. — 19211×47—34.

SANDROLINI (Yvan), Grizzano (Italie), 13-07-21. — 16593×47—91.

SANDIEGO, née MEZZASALMA, Tunis, 07-01-96. — 9825×48—96.

SANDIEGO (Sauveur), Tunis, 02-02-04. — 9825×48—96.

SANZ (Mariano), Mojados (Espagne), 09-04-05. — 17425×47—47.

SANZ, née GRACIA, Cartagena (Espagne), 26-04-11. — 17425×47—47.

SANZ (Valentina), Priego (Espagne), 14-02-15. — 19282×47—34.

SANZOVO (Antonio), Farra (Italie), 15-01-07. — 20801×47—47.

SANZOVO, née MISSIO, Santa Maria (Italie), 03-09-13. — 20801×47—47.

SARAFIAN (Tanik), Constantinople (Turquie), 01-05-01. — 19281×47—83.

SARFATY, veuve SIDES, Salonique (Grèce), 05-03-09. — 3851×47—13.

SARTINI, née VENTURA, Maiolo (Italie), 24-10-06. — 24959×38—51.

SARTINI (Félice), Petrella (Italie), 04-04-02. — 24959×38—51.

SASIA, veuve CHIARI, Sampeyre (Italie), 13-04-09. — 21557×47—13.

SAUVAT, née ALBALAT, Puigcerda (Espagne), 14-09-24. — 22138×47—42.

SAVELIEFF (Vera), Saint-Pétersbourg (Russie), 17-05-96. — 24949×47—91.

SAVI (Antoine), Sampeyre (Italie), 21-04-06. — 17426×47—13.

SBIRRAZZUOLI (Gino), Tuoro (Italie), 28-01-04. — 2747×38—06.

SBIRRAZZUOLI, née TORZUOLI, Tuoro (Italie), 11-02-07. — 2747×38—06.

SCHAUS (Remigius), Minshausen (Luxembourg), 10-06-05. — 19284×47—51.

SCHECHTER (Michel), Nicolaeff (Russie), 11-02-02. — 4249×38—78.

SCHIANO DI COLELLA, née SCHIANO, Procida (Italie), 07-10-06. — 19564×47—13.

SCHIANO DI COLELLA (Joseph), Procida (Italie), 20-03-02. — 19564×47—13.

SCHOTT (Marie), Strasbourg Bischheim (Bas-Rhin), 15-10-96. — 22126×47—67.

SCHONFELD, née BLOM, Winterowijk (Hollande), 12-06-09. — 5396×48—73.

SCHONFELD (Frédéric), Gyor (Hongrie), 03-09-06. — 5396×48—73.

SCHUSCHITZ (Primo), Suregana (Italie), 25-09-20. — 19555×47—07.

SCHUSCHITZ, née CESCA, Colle-Umberto (Italie), 09-10-21. — 19555×47—07.

SCHUTLTE, née JENNICHES, Dusseldorf (Allemagne), 04-09-00. — 34326×34—57.

SCHULTE (Henri), Duisbourg (Allemagne), 31-08-88. — 34326×34—57.

SCHUEREB (Alfred), Sfax (Tunisie), 09-07-21. — 9678×48—96.

SCHUEREB, née FICHERA, Metlaoui (Tunisie), 29-12-27. — 9678×48—96.

SCONOSCUITI, née PISCAGLIA, Gatteo (Italie), 09-11-06. — 30270×46—75.

SCONOSCUITI (Marius), Pistoia (Italie), 05-09-04. — 30270×46—75.

SCORZO (Jean), Cetraro (Italie), 02-06-25. — 19251×47—34.

SCOTTO (Attilio), Udine (Italie), 15-12-92. — 12013×36—60.

SEBASTIANI (Mario), Ghemme (Italie), 10-01-27. — 27219×46—38.

SEBELLIN (Angelo), Valstagna (Italie), 19-03-06. — 20453×47—48.

SEBELLIN, née SMANIOTO, Valstagna (Italie), 15-02-13. — 20453×47—48.

SECCO (Louis), Cassaco (Italie), 29-11-96. — 233×47—38.

SECCO, née SIMOENI, Cassaco (Italie), 13-06-00. — 233×47—38.

SEDEVCIC (Bogdan), Gargaro (Italie), 25-11-24. — 19275×47—57.

SEDEVCIC (Frédéric), Gargaro (Italie), 16-12-22. — 19274×47—57.

SEINBERG (Beiril), Chisinau (Roumanie), 09-08-88. — 47260×38—75.

SEINBERG, née FELDMAN, Kichineff (Roumanie), 27-12-94. — 47260×38—75.

SERRES, née FERNANDEZ, Haro (Espagne), 12-07-09. — 11535×48—99.

SESTER (Hélène), Zusenhofen (Allemagne), 31-08-75. — 19252×47—68.

SILLANI (Marcel), Frency (Savoie), 25-10-03. — 33167×24—05.

SIRONVAL (Jean), Jamoigne (Belgique), 21-12-06. — 15235×47—76.

SIRUCEK (Emanuel), Kurim (Tchécoslovaquie), 25-12-98. — 22705×40—35.

SKALKA (Josek), Nasielsk (Pologne), 10-01-10. — 35111×47—75.

SKARJA (Barthoiomée), Zapotje (Autriche), 18-08-79. — 19552×47—59.

SKARJA, née FABYANCIC, Apnenik (Autriche), 14-01-90. — 19552×47—59.

SKULTETY (Jean), Poruba (Tchécoslovaquie), 08-10-93. — 10947×47—60.

SLUCZAK, née WITENSOHN, Kherson (Russie), 27-11-08. — 32316×47—75.

SLUCZAK (Elias), Leipzig (Allemagne), 29-06-06. — 32316×47—75.

SMOLARZ (Vincent), Gajecice (Pologne), 11-07-12. — 19232×47—02.

SOARES (Antonio), Sabugal (Portugal), 20-11-10. — 19283×47—75.

SOJKA (Louis), Brzezowka (Pologne), 28-09-00. — 4702×48—59.

SOLANA, née GONZALES, El Arenal (Espagne), 11-02-12. — 28031×47—66.

SOLANA (Celedonia), El Arenal (Espagne), 30-08-10. — 28031×47—66.

SOLER (Diego), Arboleas (Espagne), 30-01-15. — 24169×47—47.

SOLER (Sébastien), Chiuvel (Espagne), 16-12-05. — 9917×40—11.

SOLER, née FAYOS, Carcagente (Espagne), 02-08-05. — 9917×40—11.

SOLETSCHNIK (Wladimir), Wolna (Russie), 13-06-24. — 19342×47—75.

SORI (Gino), Pontremoli (Italie), 03-05-99. — 35310×35—06.

SOSNOWSKI, née SPLAWSKI, Zanovice (Pologne), 03-01-22. — 29603×46—78.

SOSNOWSKI (Thomas), Kantow (Pologne), 21-03-22. — 29603×46—78.

SOTO (Francisco), Melilla (Espagne), 11-10-27. — 19231×47—92.

SPAGOLLA (Louis), Telve (Italie), 10-11-04. — 18662×47—75.

SPAGNOLI (Ferdinand), Berceto (Italie), 23-01-09. — 15113×47—75.

SPASCOVITCH, née KLEPISZEWSKA, Klecko (Pologne), 24-09-93. — 17935×47—81.

SPASCOVITCH (Daniel), Gradloz (Yougoslavie), 25-05-91. — 17935×47—81.

SPERLINGA (Pierre), Ravanusa (Italie), 07-01-23. — 19612×47—75.

SPEZIE (Giovanni), Cologna (Italie), 15-10-25. — 19273×47—82.

SAINT-AUGUSTIN (Jean), Huesca (Espagne), 20-10-20. — 11670×48—81.

STAMATION (Cléopatre), Smyrne (Turquie), 10-06-11. — 9033×32—13.

STEDRY (Joseph), Kopitz (Tchécoslovaquie), 28-10-01. — 49896×45—57.

STEDRY, née ANDRLE, Suderwick (Allemagne), 01-02-07. — 49896×45—57.

STEINBERG (Lydia), Berlin (Allemagne), 23-05-12. — 21267×46—75.

STIRES (Boruch), Skuodas (Russie), 06-07-01. — 21777×38—75.

STADALE (Angelo), Boscotrecase (Italie), 26-01-04. — 15299×47—13.

STREIF (Berthold), Strasbourg (Bas-Rhin), 24-09-00. — 42056×27—67.

STREIF, née BORELL, Bischheim (Bas-Rhin), 12-02-01. — 42056×27—67.

STRUPOWIEC (Alexandre), Jakimowicze (Pologne), 10-10-08. — 19222×47—28.

SUELVES (Sébastien), Polina (Espagne), 02-07-07. — 17924×47—66.

SUNE (Julien), Baget (Espagne), 04-09-03. — 30516×46—66.

SUQUET (Edoardo), Carena (Italie), 22-01-20. — 21356×47—73.

SURACI, née MINNITI, Rizziconi (Italie), 17-12-14. — 24350×47—83.

SURACI (Théodore), Rizziconi (Italie), 22-06-03. — 24350×47—83.

SZALKO, née KAZIO, Hulsko (Pologne), 01-03-12. — 23159×47—48.

SZALKO (Demetrius), Korowycia (Pologne), 30-10-08. — 23159×47—48.

SZAMEK (Rezso), Budapest (Hongrie), 09-08-94. — 19613×47—75.

SZLAMKA, née LEW, Derecznyn (Pologne), 05-10-21. — 8061×4—75.

SZULEWICZ (Hersz), Varsovie (Pologne), 14-12-08. — 1591×39—31.

SZWER, née ZLATOWSKA, Stopnica (Pologne), 03-03-97. — 1983×38—75.

SZWER (Majer), Stopnica (Pologne), 26-02-98. — 1983×38—75.

SZYMANSKI (Mieczyslaw), Nowemiasto (Pologne), 26-12-20. — 20161×47—59.

SZYMANSKI, née PAWELCZYK, Ciswica (Pologne), 12-05-21. — 20161×47—59.

TABURRI (Enrico), Valganna (Italie), 11-09-01. — 17075×47—70.

TAJGMAN (Kelman), Varsovie (Pologne), 10-08-05. — 29668×47—75.

TAMAGNO, veuve CONTE, Pietraporzio (Italie), 14-02-88. — 18981×47—83.

TAMBURRINI (Pasqual), Cassino (Italie), 24-10-13. — 19494×47—75.

TARGA (Romeo), Saint-Urbano (Italie), 29-05-22. — 18934×47—13.

TARNOWSKI (Etienne), Gahmen (Allemagne), 17-07-01. — 12398×48—59.

TARNOWSKI, née WOJDECKI, Wilhemfelde (Allemagne), 13-09-08. — 12938×48—59.

TASCHETTO (Guiseppe), Mansue (Italie), 03-03-13. — 18093×47—47.

TATOULIAN (Arakel), Mouche (Turquie), 19-01-03. — 48187×38—75.

TATOULIAN, née KEVORKIAN, Mouche (Turquie). — 05-06-09. — 48187×38—75.

TAVERA (Laurent), Banari (Italie), 15-08-00. — 18995×47—13.

TAVERA, née GORETTI, Villasalto (Italie), 19-06-00. — 18995×47—13.

TAVERNIER (Achille), Ettelgem (Belgique), 14-05-04. — 13871×47—60.

TEDESCO (Jean), Tunis (Tunisie), 23-01-11. — 10565×48—96.

TEETAERT (Antoine), Oedelem (Belgique), 20-06-23. — 19074×47—80.

TEODOZIO (Antonio), Vieira (Portugal), 30-11-11. — 19501×47—70.

TERRONI, née ACCIARI, Pontremoli (Italie), 29-06-04. — 19101×47—75.

TERRONI (Ermenegildo), Pontremoli (Italie), 31-12-07. — 19101×47—75.

TERZIAN (Torcom), Brousse (Turquie), 01-03-21. — 21806×47—13.

TESAURI (Fernande), San Ilario (Italie), 19-06-21. — 18991×47—78.

TESO (Libero), Mirandola (Italie), 24-06-19. — 21811×47—75.

TIRACCI (Basilio), Saint-Polo (Italie), 22-06-05. — 21836×47—16.

TIRINNANZI (Thomas), Castelfranco (Italie), 20-11-04. — 2211×33—57.

TIRINNANZI, née CESTARI, Gaiba (Italie), 06-09-07. — 2211×38—57.

TOCADJIAN (Heranouch), Erzeroum (Asie Mineure), 01-03-11. — 35088×46—75.

TODESCHINI, née LOCATELLI, Selino (Italie), 23-11-05. — 19515×47—25.

TODESCHINI (Jean), Berbenno (Italie), 20-11-01. — 19515×47—25.

TOFFOLI (Sylvain), Varme (Italie), 12-10-25. — 21116×47—65.

TOMCZAK (Jan), Niegocin (Pologne), 20-06-26. — 19073×47—27.

TORMOS (José), Oujda (Maroc Français), 30-01-18. — 21939×47—92.

TORRALBA (Natividad), Mochales (Espagne), 26-12-23. — 19495×47—12.

TORRE, née LORENTE, Checa (Espagne), 21-05-03. — 21928×47—13.

TORRE (Angel), Tremor (Espagne), 16-05-00. — 21928×47—13.

TORREANO (Antonio), Strambino (Italie), 26-11-18. — 21826×47—13.

TORRENTE (José), Seron (Espagne), 05-12-04. — 19063×47—30.

TOTH (Joseph), Velkocetinske (Tchécoslovaquie), 31-01-22. — 19062×47—77.

TOURGUENEFF (Georges), Pétrograd (Russie), 25-01-08. — 24930×47—89.

TOYA (Arthur), Perrero (Italie), 13-02-03. — 32659×34—83.

TRANCHINO, veuve PALMESE, Naples (Italie), 19-05-96. — 19533×47—13.

TRANQUILLO (Pio), Naples (Italie), 01-07-05. — 21696×47—13.

TRESKINE (Hélène), Moscou (Russie), 16-03-17. — 21809×47—75.

TRINARI (Antoine), Umbertide (Italie), 24-07-10. — 19061×47—06.

TRONCHIN (Giuseppe), Scorze (Italie), 07-01-06. — 19123×47—86.

TRONCHIN, née DORO, Gaiarina (Italie), 12-02-05. — 19123×47—86.

TROST, née HAMPE, Helmstedt (Allemagne), 06-10-06. — 2417×48—75.

TROST (Justin), Francfort-sur-le-Mein (Allemagne), 22-03-94. — 2417×48—75.

TRUPCEVIC (Stjepan), Velca (Yougoslavie), 04-09-07. — 21838×47—75.

TRUPCEVIC, née JONAK, Soporna (Tchécoslovaquie), 13-01-13. — 21838×47—75.

TUCHEL (Gabriel), Przemysl (Pologne), 02-01-24. — 21919×47—68.

TURINI, née MORELLI, Cerreto (Florence), 23-07-02. — 21828×47—13.

TURINI (Guido), Cerreto (Florence), 01-10-99. — 21828×47—13.

TUROSTOWSKI, née SNELA, Schl'deberg (Pologne), 13-03-13. — 50178×45—71.

TUROSTOWSKI (Jean), Czarnowo (Pologne), 11-12-14. — 50178×45—71.

TURZACK (Jean), Lesna (Pologne), 25-05-28. — 19072×47—34.

UNGAR (Illic), Jassy (Roumanie), 27-03-07. — 37081×34—75.

UNGAR, née SILBERMAN, Jassy (Roumanie), 27-04-08. — 37081×34—75.

URBAN (Aloï), Brunn (Tchécoslovaquie), 08-05-06. — 33406×37—81.

URBANIAK, née TILSKA, Mielzyn (Pologne), 07-03-02. — 12308×48—54.

URBANIAK (François), Piotrow (Pologne), 29-11-00. — 12308×48—54.

UTUDJIAN (Joseph), Ankara (Turquie), 00-00-95. — 16917×47—75.

VACCARI (Jean), Vany (Moselle), 20-11-08. — 24396×47—57.

VAGLIO (Arcidè), Pettinengo (Italie), 30-08-25. — 20831×47—54.

VALANSI (Jacques), Salonique (Grèce), 21-08-21. — 36382×46—75.

VALDEVIT (Albert), Fontanafredda (Italie), 10-08-06. — 20261×47—47.

VALDEVIT, née de ROS, Sacile (Italie), 18-12-10. — 20261×47—47.

VALLANA (Isabelle), Maggiora (Italie), 24-12-19. — 19384×47—80.

VALLE (Maria), Mazze (Italie), 04-12-21. — 21759×47—75.

VAN BROECK (Camille), Lessines (Belgique), 23-06-06. — 20032×47—59.

VAN CALSTER (Jean), Elewit (Belgique), 06-03-03. — 9971×38—75.

VAN DER AUWERA (Jean), Montigny (Belgique), 09-02-11. — 19385×47—59.

VANDECASTEELE (André), Aartrijke (Belgique), 19-09-19. — 22319×47—59.

VANHAESEBROUCK (Jean), Avelghem (Belgique), 17-11-13. — 21779×47—59.

VANICATTE, née GROCHOCKI, Skonsk (Pologne), 03-06-20. — 19374 x 47—59.

VANNOPEN (Edouard), Tirlemont (Belgique), 14-04-08. — 22326 x 47—59.

VATTAI (Elio), Saint Thomas (Italie), 24-08-20. — 22329 x 47—68.

VEGA (Tomas), Basauri (Espagne), 11-12-14. — 19293 x 47—33.

VERBRUGGEN (Jérôme), Berchem (Belgique), 22-03-03. — 15474 x 47—77.

VERDINI (Walter), Metz (Moselle), 29-08-16. — 21309 x 47—57.

VEREECKE (Georges), Zarren (Belgique), 30-05-11. — 15506 x 47—59.

VERGA (Joseph), Bregnano (Italie), 19-04-04. — 13982 x 47—78.

VERHAEGHE (Joseph), Houthem (Belgique), 20-09-25. — 20821 x 47—60.

VERHELST (Auguste), Iseghem (Belgique), 27-09-14. — 20822 x 47—59.

VERRAES (Raymond), Messines (Belgique), 26-10-27. — 20407 x 47—62.

VESELY, née RABURSKI, Eickel (Allemagne), 13-02-12. — 12359 x 48—57.

VESELY (Emile), Schmidthorst (Allemagne), 14-04-06. — 12359 x 48—57.

VETULT (Lida), Santa Fiora (Italie), 21-10-22. — 11998 x 46—83.

Veuve MARAGHILIAN, née ATHANASSOPOULOU, Trasplanetika (Grèce), 00-00-16. — 18412 x 47—13.

VEZZARO (Tullio), Carmignano (Italie), 03-08-21. — 22317 x 47—66.

VICARIO (Angel), Acena (Espagne), 01-03-10. — 19951 x 47—44.

VICENTE (Miguel), Monforte (Espagne), 22-02-00. — 19235 x 47—92.

VICENTE, née RODRIGUES, Samtar (Oran), 07-09-01. — 19235 x 47—92.

VICKOFF (Jean), Tesary (Tchécoslovaquie), 17-08-23. — 22036 x 47—78.

VILLEGAS, née TORRES, Berja (Espagne), 05-04-98. — 39515 x 38—13.

VINCENZI (Aurello), Meduna (Italie), 20-06-13. — 21768 x 47—47.

VINCENZI, née DALL ANESE, Gorgo (Italie), 02-02-17. — 21768 x 47—47.

VINDEVOGEL (Raymond), Nazareth (Belgique), 11-06-02. — 19294 x 47—80.

VISTALLI, née TIRABOSCHI, Serina (Italie), 28-04-17. — 26393 x 47—01.

VISTALLI (Jean), Serina (Italie), 25-07-14. — 26393 x 47—01.

VOLPE (Jean), Bassano (Italie), 16-10-22. — 20812 x 47—68.

WALECIUK (Michel), Parczew (Pologne), 05-08-96. — 20791 x 47—75.

WALECIUK, née KRYSIAK, Sobotka (Pologne), 07-10-02. — 20791 x 47—75.

WASZAK (Adam), Nowaszki (Pologne), 08-12-14. — 20891 x 47—79.

WAUTERS (Emile), Oret (Belgique), 18-06-01. — 20793 x 47—89.

WAWZYNIAK (Jean), Oberhausen (Allemagne), 25-01-13. — 20792 x 47—75.

WEBER (Thomas), Karlsruhe, (Allemagne), 21-07-03. — 34210 x 38—68.

WEIZMANN (Joseph), Zurich (Suisse), 14-12-03. — 20893 x 47—75.

WEKSLER, née FELLMAN, Lodz (Pologne), 06-02-09. — 7159 x 48—75.

WEKSLER (Maurice), Varsovie (Pologne), 23-03-07. — 7159 x 48—75.

WENGIERSKI (Conrad), Brambauer (Allemagne), 30-09-11. — 4206 x 47—59.

WERNER (François), Oberdrees (Pologne), 26-10-24. — 19712 x 47—33.

WIESEN, veuve WEIHBRECHT, Redange (Moselle), 18-09-94. — 17517 x 47—57.

WINDAK (Stanislas), Sierakow (Pologne), 27-01-99. — 35347 x 39—78.

WENDAK, née PELC, Morowsko (Pologne), 24-03-07. — 35347 x 39—78.

WINTER (Hersz), Kalisz (Pologne), 21-02-11. — 31015 x 35—57.

WLODARSKI, née JAKUBOWSKI, Kyoviec (Pologne), 18-07-01. — 20885 x 47—59.

WLODARSKI (Jean), Gniewkowo (Pologne), 31-05-99. — 20885 x 47—59.

WODARZ (Ignace), Dembnica (Pologne), 04-07-23. — 19711 x 47—75.

WOJTECKI, née EJANKOWSKI, Recklinghausen (Allemagne), 04-05-21. — 49961 x 45—57.

WOJTECKI (Jean), Habinghorst (Allemagne), 01-06-19. — 49961 x 45—57.

WOJTOWICZ, née HOFFMANN, Welpow (Allemagne), 30-10-17. — 12393 x 48—59.

WOJTOWICZ (Jean), Gorzkow (Pologne), 27-12-13. — 12393 x 48—59.

WOLINSKI, née SWACHTA, Stroza (Pologne), 18-06-02. — 20785 x 47—89.

WOLINSKI (Alexandre), Wolynce (Pologne), 12-12-04. — 20785 x 47—89.

WROBEL (Stanislas), Sosnoviec (Pologne), 18-08-23. — 20084 x 47—19.

WYKA (Joseph), Karabina (Pologne), 07-03-11. — 19701 x 47—80.

WYKA, née DRZAL, Nowa-Wies (Pologne), 23-02-14. — 19701 x 47—80.

ZACHE (Simon), Wilkaviski (Lithuanie), 27-08-83. — 17191 x 46—75.

ZACHE, née RITZ, Kedaine (Lithuanie), 01-01-00. — 17191 x 46—75.

ZACHE (Nathan), Tel-Aviv (Palestine), 27-01-25. — 21088 x 47—47.

ZAGLIA (Alwin), Niederdielfen (Allemagne), 04-01-14. — 35527 x 46—54.

ZAMBONINI (Régina), Bergantino (Italie), 02-09-20. — 21077 x 47—47.

ZANETTINI, née GUARNIERI, Morfasso (Italie), 17-06-15. — 29050 x 47—78.

ZANETTINI (Albert), Montecchio (Italie), 14-12-02. — 29050 x 47—78.

ZANELLI (Guerrino), Dovadola (Italie), 24-05-15. — 20804 x 47—25.

ZANIN (Rino), Chions (Italie), 22-11-23. — 12118 x 47—78.

ZANONI (Bruno), Imola (Italie), 05-03-20. — 20641 x 47—76.

ZARIFIAN (André), Trebizande (Asie Mineure), 26-05-05. — 21402 x 47—78.

ZELTMAN (Hersz), Radzimin (Pologne), 15-07-12. — 24040 x 47—75.

ZENONI (Pierre), Payerne (Suisse), 12-02-03. — 13636 x 37—78.

ZILBERSTAIN (Abraham), Varsovie, Pologne, 02-04-11 — 20321 x 47—75.

ZNATCHKOVSKY, née ZDANKIEVITCH, Bielgorad (Russie), 24-10-09. — 30178 x 46—75.

ZNATCHKOVSKY (Oleg), Kieff (Russie), 16-12-98. — 30178 x 46—75.

ZOPPIS (Rose), Gozzano (Italie), 30-01-21. — 16231 x 47—78.

ZUFALL (Gustave), Wolfsanger (Allemagne), 14-09-11. — 7628 x 48—75.

ZUPPET (Guiseppe), Isola (Italie), 29-04-95. — 17079 x 47—13.

ZYSBLAT (Leiser), Radon (Pologne), 06-03-00. — 4738 x 48—75.

ZYSBLAT, née PFAU, Berlin (Allemagne), 17-02-96. — 4738 x 48—75.

Art. 2. — Sont réintégrées dans la nationalité française :

ALBERICI, née LEFEVRE, Méricourt (Pas-de-Calais), 25-12-07. — 2519 x 47—62.

BOVEY, née BLANCHARD, la Côte-Saint-André (Isère), 27-12-88. — 24360 x 47—47.

BRADFER, née PELTIER, Thonne-la-Long (Meuse), 15-12-81. — 22469 x 47—55.

BRUGMANS, née DESCLAUX, Tercis (Landes), *18-10-99. — 11385 x 47—47.*

CANNIZZO, née CARRE, Sousse (Tunisie), 12-*07-05. — 9719 x 48—96.*

CHIAPPETTA, née ELISA, Montpellier (Hérault), 27-02-98. — 11313 x 46—04.

CONTARD, née MICHECAPPIN, Dannemoine (Yonne), 07-09-87. — 20762 x 47—78.

CORREA, veuve GIL, Arzem (Oran), 01-06-81. — 19793 x 47—92.

COURTECUISSE, veuve MULTONE, Lille (Nord), 04-02-96. — 5254 x 48—59.

DAVESNE, veuve DEVAUX, Saint-Just (Oise), 19-05-81. — 26116 x 47—75.

FRIEDLANDER, née FLORENT, Toulouse (Haute-Garonne), 15-05-94. — 37 x 48—51.

GILLARD, née MADELAINE, Bondy (Seine), 03-03-06. — 16274 x 26—08.

GILLERION, née DUCROS, Jarnac (Charente), 02-04-97. — 20394 x 47—33.

GROS, veuve BISBAL, Aurel (Vaucluse), 15-12-76. — 23297 x 47—30.

HERNANDEZ, née RABIANT, Pouilly-sur-Saône (Côte-d'Or), 24-08-01. — 23637 x 47—58.

LORENZO, née GROUSSET, Carignan (Gironde), 16-12-94. — 19671 x 47—33.

MARTINOTTI, née CRAIT, Paris, 14-09-88. — 20013 x 47—75.

MERLOS, née TETART, Coucy-la-Ville (Aisne), 28-10-03. — 20404 x 47—02.

MUIN, née BAUDOUIN, la Mailleraye-sur-Seine, 14-01-09. — 19971 x 47—76.

NIEDZWESKI, veuve KNAPNOUGEL, Paris, 29-07-79. — 23667 x 47—75.

PALMERO, veuve ZERBINO, Nice (Alpes-Maritimes), 14-01-86. — 20313 x 47—14.

QUINTIN, veuve COLLETTE, Emerainville (Seine-et-Marne), 23-05-07. — 19721 x 47—75.

REINERT, née JUNG, Porcelette (Moselle), 12-06-99. — 37593 x 36—57.

TEISSEIRE, veuve AVARO, Toulon (Var), 05-12-72. — 39322 x 45—13.

VAN BROECK, née GILLOT, Fourmies (Nord), 24-01-05. — 20032 x 47—59.

WITZ, veuve BALDARD, Paris, 12-03-74. — 37389 x 45—35.

Art. 3. — Sont susceptibles d'être saisis par l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents :

ABATE (Raphaël), Tunis, 01-01-40. — 9734 x 48 x 96.

ABATE (Joséphine), Tunis, 06-07-38. — 9734 x 48—96.

ABATE (Carmelo), Tunis, 01-07-36. — 9734 x 48—96.

ABATE (Virginie), Trapani (Italie), 24-07-34. — 9734 x 48—96.

ABRAMOWICZ (Gisèle), Dantzig (Pologne), 17-06-37. — 24196 x 47—63.

ABRAMOWICZ (Marcelline), Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), 27-01-16. — 24196 x 47—63.

ABRAMOWICZ (Micheline), Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), 25-01-45. — 24196 x 47—63.

ALBRICH (Antoine), Barcelone (Espagne), 29-07-33. — 22589 x 47—66.

ALBRICH (Angeline), Barcelone (Espagne), 14-11-37. — 22589 x 47—66.

BAMBINI (Arlette), Nice (Alpes-Maritimes), 12-02-44. — 14205 x 36—06.

BARTOSIK (Monique), Amiens (Somme), 28-11-40. — 18472 x 47—80.

BAZZARA (Edda), Grandrieux (Aisne), 20-04-42. — 21111 x 47—02.

BAZZARA (Irène), Montiéramey (Aube), 17-04-37. — 21111 x 47—02.

BERGANDI (Antoinette), Mazze (Italie), 30-01-28. — 12963 x 46—75.

BERLINS (Marcel), Marseille (Bouches-du-Rhône), 30-10-41. — 19125 x 47—13.

BERNASCONI (Liliane), Colombes (Seine), 29-08-43. — 20872 x 47—75.

BOGHOSSIAN (Edouard), Marseille (Bouches-du-Rhône), 28-02-47. — 1811 x 39—13.

BOJCZUK (Jean), Roye (Somme), 20-04-41. — *19122 x 47—80*

BOJCZUK (Joseph), Péronne (Somme), 23-08-*46. — 19122 x 47—80.*

BRAFMAN (Jean), Lavoulte (Ardèche), 04-11-45. — 16791 x 47—75.

BRUNELLO (Jacqueline), Saint-Aigulin (Charente-Maritime), 18-10-33. — 16213×47—21.

BRUNELLO (Aldo), Mussolento (Italie), 06-11-27. — 18213×47—21.

BRUNO (Marie), Ferryville (Tunisie), 15-09-39. — 10656×48—96.

BRUNO (Noël), Ferryville (Tunisie), 01-12-37. — 10656×48—96.

BRUNO (Michel), Ferryville (Tunisie), 22-01-33. — 10656×48—96.

BRUTMAN (Jacques), Zaweibrucken (Allemagne), 10-11-29. — 8125×47—38.

BRUTMAN (Jean), Ludwighafen (Allemagne), 15-03-31. — 8125×47—38.

BRUTMAN (Gerta), Ludwighafen (Allemagne), 25-08-35. — 8125×47—38.

BRUTMAN (Georges), Merano (Italie), 10-01-39. — 8125×47—38.

CANGEMI (Rita), Tunis, 22-06-35. — 9721×48—96.

CANGEMI (Joseph), Tunis, 30-09-32. — 9721×48—96.

CANGEMI (Réné), Tunis), 09-10-38. — 9721×48—96.

CANNIZZO (Jeanne), Sousse (Tunisie), 06-03-34. — 9719×48—96.

CANNIZZO (Caterina), Sousse (Tunisie), 01-02-30. — 9719×48—96.

CHAKHOWSKOY (Nadine), Lille (Nord), 17-11-34. — 16125×47—75.

CIFARELLI (Rose), Grenoble (Isère), 10-10-36. — 14356×39—38.

CIFARELLI (Victor), Grenoble (Isère), 24-03-43. — 14356×39—38.

CIRCOSTA (Marianna), Martone (Italie), 09-12-27. — 17808×47—75.

COQUIO (Rose), Parentis-en-Born (Landes), 17-04-43. — 23139×47—40.

COCQUIO (Gérard), Parentis-en-Born (Landes), 23-07-37. — 23139×47—40.

COQUIO (Réné), Parentis-en-Born (Landes), 03-10-33. — 23139×47—40.

CORCOLES (René), Béziers (Hérault), 16-07-45. — 20753×47—34.

CORCOLES (Henriette), Narbonne (Aude), 10-06-39. — 20753×47—34.

CORCOLES (Antoinette), Béziers (Hérault), 25-02-43. — 20753×47—34.

CORONA (Robert), Moyeuvre-Grandé (Moselle), 05-09-38. — 52882×45—57.

COS (Anne), Vingrau (Pyrénées-orientales), 26-07-44. — 13901×47—66.

DANDREA (Antoinette), Shirmeck (Bas-Rin), 26-02-42. — 22279×47—67.

DANDREA (Paulette), La Broque (Eas-Rhin), 05-07-45. — 22279×47—67.

DANDREA (Bruna), La Broque (Bas-Rhin), 07-02-41. — 22279×47—67.

DAVID (Vilna), Arba (Italie), 10-11-30. — 19622×40—78.

DAVID (Ugo), Arba (Italie), 10-11-30. — 19622×40—78.

DAVID (Angelo), Arba (Italie), 22-02-28. — 19622×40—78.

DE GUGLIELMI (Raymonde), Sarlat (Dordogne), 25-10-42. — 22699×47—21.

DE GUGLIELMI (Pierre), Sarlat (Dordogne), 10-02-41. — 22699×47—21.

DE LAFUENTE (Vincent) Puyôo (Basses-Pyrénées), 22-01-30. — 28607×46—64.

DE MEZZO (Ophélie), Majano (Italie), 13-03-32. — 18534×47—78.

DE NARDI (Paulette), Libourne (Gironde), 23-07-45. — 18532×47—33.

DE NARDI (Jean) Libourne (Gironde), 13-05-41. — 18532×47—33.

DE NARDI (Louis) Libourne (Gironde), 03-12-38. — 18532×47—33.

DE ROSSI (Colette), Sainte-Foy-La-Grande, (Gironde), 30-07-41. — 24436×47—33.

DELGADO (Victor), Nanjean-et-Postiac (Gironde), 23-12-41. — 20161×47—33.

DELGADO (Guy), Saint-Jean-de-Blaignac (Gironde), 23-12-41. — 20161×47—33.

DELGADO (Jeannette), Saint-Vincent-de-Pertignas, 30-08-39. — 20161×47—33.

DELGADO (Janine), Grezillac (Gironde), 19-08-33. — 20161×47—33.

DELGADO (Carmen), Grezillac (Gironde), 06-10-31. — 20161×47—33.

DELGADO (Jacqueline), St.-Jean-de-Blaignac (Gironde), 10-10-37. — 20161×47—33.

DELGADO (Justin), Génissac (Gironde), 26-09-29. — 20161×47—33.

DERIU (Pasqualina), Orani (Italie), 21-04-28. 28283×37—13.

DOIMO (Françoise), Montastruc (Lot-et-Garonne), 02-07-43. — 11609×46—47.

DUCA (David), Neuilly-Plaisance (Seine-et-Oise), 16-12-27. — 3769×47—78.

DUENAS (Lydie) Montescot (Pyrénées-Orientales), 28-08-45. — 26816×47—66.

ESPUIS (Paulette), Perpignan (Pyrénées-Orientales), 31-12-45. — 22599×47—66.

ESPUIS (Roger), Perpignan (Pyrénées-Orientales), 30-01-47. — 22599×47—66.

FABRIS (Giovanni), Moirans (Isère), 15-12-31. —5612×47—38.

FABRIS (Angelo), Campanogaro (Italie), 04-12-27. — 5612×47—38.

FAGEN (Noémie), Conques (Aude), 28-01-31. — 22315×47—11.

FAGEN (Andrée), Conques (Aude), 28-04-38. — 22315×47—11.

FAGEN (Robert), Conques (Aude), 29-10-32. — 22315×47—11.

FENOLL (Gérard), Béziers (Hérault), 11-06-43. — 22876×47—34.

FERRARESE (Girolano), Poiana (Italie), 23-10-28. — 26132×39—31.

FIAMAZZO (René), Saint-Benoit (Tarn), 02-11-32. — 12572×48—81.

FIAMAZZO (Marcelle), Cambon-d'Albi (Tarn), 19-12-23. — 12572×48—81.

FIRER (Annette), Paris (14e), 11-01-10. — 20012×47—75.

FLOR (Carmen), Chevannes (Seine-et-Oise), 27-10-43. — 22879×47—77.

FLOR (Noé), Chevannes (Seine-et-Oise), 26-10-42. — 22879×47—77.

FONSECA (Jean), Engenville (Loiret), 25-07-42. — 20772×47—45.

FONSECA (Jeannine), Engenville (Loiret), 22-08-40. — 20772×47—45.

FONSECA (Irène), Guigneville (Loiret), 24-01-37. — 20772×47—45.

FONSECA (Adélaïde), Guigneville (Loiret), 23-01-36. — 20772×47—45.

FONSECA (Jacques), Guigneville (Loiret), 15-01-35. — 20772×47—45.

FONSECA (Adèle), Engenville (Loiret), 10-10-33. — 20772×47—45.

FONSECA (Marie), Saint-Chamnod (Loire), 15-08-32. — 20772×47—45.

FONSECA (Antoine), l'Horme (Loire), 05-06-31. — 20772×47—45.

FORABOSCO (Laure), Poitiers (Vienne), 12-03-35. — 7190×10—86.

GAMMACURTA (Joséphine), Tunis, 18-03-33. — 9691×48—96.

GAMMACURTA (Providence), Tunis, 10-01-31. — 9691×48—96.

GARBARZ (Bernard), Bruay-en-Artois (Pas-de-Calais), 22-10-39. — 40009×38—62.

GARBARZ (Sonia), Labuissière (Pas-de-Calais), 25-07-41. — 40009×38—62.

GARCIA (Simone), Laquet (Lot), 23-10-27. — 23707×47—47.

GOLIEZ (Annie), Blayes-les-Mines (Tarn), 16-01-47. — 23027×47—81.

GUAITOLI (Renata), Verucchio (Italie), 28-05-29. — 25891×47—54.

KLANCAR (Daniel), Giraumont (Meurthe-et-Moselle), 10-01-39. — 12273×48—54.

KLANCAR (Marie), Giraumont (Meurthe-et-Moselle), 01-05-10. — 12273×48—54.

KLANCAR (Raymond), Giraumont (Meurthe-et-Moselle, 18-05-43. — 12273×48—54.

KOBER (Julien), Plastatt (Haut-Rhin), 29-08-31. — 24429×47—59.

KOBER (Jozefa), Tyniec (Pologne), 15-11-29. — 24429×47—59.

KOPZINSKI (Jean), Roye (Somme), 08-12-46. — 23419×47—80.

KOPZINSKI (Françoise), Courcelles (Oise), 25-05-44. — 23419×47—80.

KORZEPA (Irène), Berrac (Gers), 14-07-35. — 20761×47—32.

KORZEPA (Fadeusz), Berrac (Gers), 11-02-32. — 20761×47—32.

KOTULA (Olga), Régny (Loire), 09-08-31. — 18892×47—12.

KOTULA (Josepha), Bieliny (Pologne), 16-03-29. — 18892×47—12.

KOTULA (Henri), Régny (Loire), 13-05-38. — 18892×47—12.

KOTULA (Edmond), Régny (Loire), 08-08-36. — 18892×47—12.

KOUYOUDJIAN (Marie), Romans-sur-Isère (Drôme), 13-08-43. — 18681×47—26.

KRAJEWSKI (Elia), Somain (Nord), 16-12-39. — 11617×48—62.

KRAJEWSKI (René), Lens (Pas-de-Calais), 01-11-46. — 11617×48—62.

KUSIAK (Irène), Bouchoir (Somme), 05-08-38. — 18883×47—80.

KUSIAK (Eliane), Albert (Somme), 02-05-36. — 18883×47—80.

KUSIAK (Richard), Méharicourt (Somme), 28-06-41. — 18883×47—80.

LATESSA (Denise), Escoublac-la-Baule (Loire-Inférieure), 10-02-18. — 18323×47—11.

LEJZEROWICZ (Marcel), Lausanne (Suisse), 11-02-45. — 8115×30—54.

LEJZEROWICZ (Solange), Tucquegnieux (Meurthe-et-Moselle), 08-01-10. — 8115×30—54.

LESMAN (Irmja), Lodz (Pologne), 01-09-30. — 23119×47—59.

LESMAN (Zysa), Lodz (Pologne), 01-05-29. — 23119×47—59.

LESNIAREK (Czeslas), St-Avold (Moselle), 31-05-35. — 49795×45—57.

LESNIAREK (François), Freyming (Moselle), 29-03-28. — 49795×45—57.

LOPEZ (Julian), Blida (Alger), 07-02-47. — 21356×47—91.

LOPEZ (Louis), Bouinan (Alger), 27-06-12. — 21356×47—91.

LOZIE (Agnès), Poperinghe (Belgique), 26-12-37. — 16716×47—59.

LUMBROSO (Liliane), Hammam-Lif (Tunisie), 11-03-38. — 9819×48—96.

LURZ (André), Chatou (Seine-et-Oise), 03-08-38. — 13223×35—78.

MANDELLI (Jean), Dalmine (Italie), 15-10-27. — 18272×47—47.

MANDELLI (René), Mariano (Italie), 10-01-33. — 18272×47—47.

MANDELLI (Marius), Saint-Avit (Gers), 29-02-36. — 18272×47—47.

MANDELLI (Reine), Miradoux (Gers), 06-03-39. — 18272×47—47.

MANDELLI (Alfio), Miradoux (Gers), 01-11-40. — 18272×47—47.

MANDELLI (Rose), Lectour (Gers), 26-10-44. — 18272×47—47.

MARCHETTO (Denise), Fontaines (Saône-et-Loire), 11-09-28. — 22319×47—71.

MARINO (Sossio), Mahdia (Tunisie), 21-08-28. — 9828×48—96.

MARQUES (Jacques), Lamothe-Capdeville (Tarn-et-Garonne), 18-06-41. — 20293×47—82.

MARQUES (Odile), Albias (Tarn-et-Garonne), 20-12-35. — 20293×47—82.

MARTINEZ (Alberto), Boullencourt (Somme), 06-08-33. — 18572×47—80.

MATEOS (Jean), Paris, 12-07-45. — 928×47—76.

MATLOSZ (Alice), Godowa (Pologne), 15-01-29. — 20011 x 47—21.

MATLOSZ (Joseph), Dijon (Côte-d'Or), 23-12-29. — 20011 x 47—21.

MAZA (Hélios), Guisano (Espagne), 12-11-38. — 20291 x 47—34.

MAZA (Yvette), la Volette (Hérault), 10-02-42. — 20291 x 47—34.

MEDETTE (Anna), Troyes (Aube), 30-01-38. — 24416 x 47—10.

MEDETTE (Lydia), Troyes (Aube), 20-02-39. — 24416 x 47—10.

MEDETTE (André), Troyes (Aube), 04-11-44. — 24416 x 47—10.

MEULEMAN (Madeleine), Beaurieux (Aisne), 09-08-44. — 21411 x 47—02.

MEULEMAN (Jacquy), Beaurieux (Aisne), 31-03-42. — 21411 x 47—02.

MEULEMAN (Gérard), Beaurieux (Aisne), 28-03-38. — 21411 x 47—02.

MEULEMAN (Pierre), Beaurieux (Aisne), 19-03-40. — 21411 x 47—02.

MEZZASALMA (Jean), Sfax (Tunisie), 26-05-38. — 9690 x 48—96.

MEZZASALMA (Vincente), Sfax (Tunisie), 18-01-36. — 9690 x 48—96.

MEZZASALMA (Clélia), Sfax (Tunisie), 18-11-33. — 9690 x 48-96.

MICALLEF (Carmel), Tunis, 08-04-40. — 9691 x 48—96.

MINEO (Sauveur), Tunis, 02-01-37. — 9693 x 48—96.

MINEO (Joseph), Tunis, 16-01-35. — 9693 x 48—96.

MINEO (Gaspare), Trapani (Italie), 16-01-30. — 9693 x 48—96.

MUSITELLI (Maria), Brembilla (Italie), 24-10-30. — 23377 x 47—10.

MORASSI (Lucienne), Arta (Italie), 13-09-30. — 20301 x 47—75.

MORASSI (Roland), Perreux (Seine), 07-02-47. — 20301 x 47—75.

MUCHA (Alphonse), St-Avold (Moselle), 02-08-36. — 8621 x 46—57.

MUCHA (Henri), St-Avold, (Moselle), 30-10 31. — 8621 x 46—57.

MUCHA (Bronislas), Gluchowo (Pologne), 25-06-29. — 8621 x 46—57.

MURAWA (David), Siedlce (Pologne), 05-01-28. — 17952 x 47—75.

MUSITELLI (Clémentine), Brembilla (Italie), 24-11-33. — 23377 x 47—10.

MUSITELLI (Charles), Grange-le-Bocage (Yonne), 17-05-37. — 23377 x 47—10.

MUSITELLI (André), Bellechaume (Yonne), 10-02-42. — 23377 x 47—10.

NAGLER (Ulrich), Vienne (Autriche), 23-09-37. — 27031 x 47—06.

NEGRO (Jean), Frespech (Lot-et-Garonne), 24-05-43. — 13936 x 40—47.

NEGRO (Odette), Frespech (Lot-et-Garonne), 16-10-39. — 13936 x 40—47.

NEGRO (Emilio), Saint-Sardos (Lot-et-Garonne), 16-01-34. — 13936 x 40 — 47.

NEGRO (Georgette), Frespech (Lot-et-Garonne. — 16-10-39. — 13936 x 40—47.

NEGRO (Nathalie), Cologna (Italie), 27-05-30. — 13936 x 40—17.

ONRAEDT (André), Pel-et-Der (Aube), 08-05-29. — 10138 x 47—10.

ONRAEDT (Julien), Pel-et-Der (Aube), 15-09-30. — 10138 x 47—10.

ORENSZTEJN (Denise), Paris (19e), 17-09-46. — 3724 x 48—75.

OURKHOUSSOFF (Natale), Ugine (Savoie), 02-06-34. — 22509 x 47—73.

OURKHOUSSOFF (Jeanine), Ugine (Savoie), 19-04-36. — 22509 x 47—73.

OURKHOUSSOFF (Denise), Albertville (Savoie), 07-08-39. — 22509 x 47—73.

OURKOUSSOFF (Serge), Albertville (Savoie), 31-07-41. — 22509 x 47—73.

PAPROCKI (Jean), Girolles (Loiret), 05-05-44. — 22457 x 47—45.

PAPROCKI (Hendryck), Girolles (Loiret), 21-05-41. — 22457 x 47—45.

PAPROCKI (Janine), Girolles (Loiret), 02-11-38. — 22457 x 47—45.

PAPROCKI (Lucienne), Girolles (Loiret), 22-01-37. — 22457 x 47—45.

PAPROCKI (Gertrude), Chalette (Loiret), 08-01-29. — 22457 x 47—45.

PAPROCKI (Casimir), Montargis (Loiret), 01-08-30. — 22457 x 47—45.

PAPROCKI (Irène), Montargis (Loiret), 05-10-33. — 22457 x 47—45.

PECORINO (Guiseppe), Tunis, 01-01-35. — 9761 x 48—96.

PENUZZI (Marcelline), Neviano (Italie), 21-06-27. — 18362 x 47—82.

PEREIRA (Nelly), Etampes (Seine-et-Oise), 18-02-45. — 23747 x 47—75.

PEREIRA (Albert), Paris (13e), 20-12-34. — 23747 x 47—75.

PERLINSKI (Jean), Neuilly-sur-Seine (Seine), 21-12-39. — 20102 x 47—75.

PEZZALI (Victor), Villemomble (Seine), 26-03-37. — 47114 x 45—75.

PFEFER (Willy), Paris (14e), 15-04-34. — 27699 x 46—75.

PICCO (Eimidio), Bagnolo (Italie), 09-07-33. — 20275 x 47—13.

PICCIN (Pierre), String-Wendel (Moselle), 15-09-30. — 42815 x 45—57.

PLEWNIAK (Danielle), Noyelles-sur-Lens (Pas-de-Calais), 12-11-42. — 14815 x 47—62.

PLEWNIAK (Jacqueline), Noyelles-sur-Lens (Pas-de-Calais), 03-12-45. — 14815 x 47—62.

POPEK (Jean), Wittelsheim (Haut-Rhin), 03-02-31. — 20866 x 47—68.

POPEK (Marie), Droginia (Pologne), 02-09-29. 20866 x 47—68.

POPEK (Joseph), Droginia (Pologne), 24-01-28. — 20866 x 47—68.

POPOWIEZ (Michel), Dijon (Côte-d'Or), 10-04-47. — 19801 x 47—21.

PRIERI (Maddalena), Villanova (Italie), 22-10-29. — 17325 x 47—13.

PUCCIANTI (Liliano), Villars-en-Azois (Haute-Marne), 04-08-36 — 15205 x 47—10.

PUCCIANTI (Marie), Chaumont (Haute-Marne), 22-12-37. — 15205 x 47—10.

PUCCIANTI (Eliane), Champignol-lez-Mondeville, 26-05-42. — 15205 x 47—10.

PUCCIONI (Vanda), Santa Maria (Italie), 15-01-28. — 22456 x 47—30.

PULEO (Guiseppina), Tunis (Tunisie), 04-04-38. — 9676 x 48—96.

PULEO (Catherine), Tunis (Tunisie), 27-10-35 — 9676 x 4896.

PUPECKI (Henri), la Bénissons-Dieu (Loire), 16-02-13. — 22467 x 47—42.

PUPECKI (Odette), la Bénissons-Dieu (Loire), 27-03-41. — 22467 x 47—42.

PUPECKI (Stanislawa), la Bénissons-Dieu (Loire), 04-09-38. — 22467 x 47—42.

PUPECKI (Jeannine), la Bénissons-Dieu (Loire), 11-09-36. — 22467 x 47—42.

PUPECKI (Francisque), la Bénissons-Dieu (Loire), 29-11-34. — 22467 x 47—32.

PUPECKI (Gustave), la Bénissons-Dieu (Loire), 11-12-31. — 22467 x 47—42.

PUPECKI (Thérèse), la Bénissons-Dieu (Loire), 09-01-33. — 22467 x 47—42.

PUPECKI (Michelle), Roanne (Loire), 02-12-45. — 22467 x 47—42.

RAJCHEL (Michel), Saint-Etienne (Loire), 03-02-36. — 17545 x 47—12.

RASCHETTI (Irénée), Alcay (Basses-Pyrénées), 10-07-42. — 22677 x 47—64.

RASCHETTI (Pierre), Alcay (Basses-Pyrénées), 16-11-37. — 22677 x 47—64.

RASCHETTI (Guido), Esterencuby (Basses-Pyrénées), 06-12-33. — 22677 x 47—64.

RASCHETTI (Valentina), Chioduno (Italie), 22-06-32. — 22677 x 47—64.

RASCHETTI (Pierre), Esterencuby (Basses-Pyrénées), 26-05-31. — 22677 x 47—64.

REINERT (Marguerite), Longeville-lès-Saint-Avold, 04-03-30. — 37593 x 36—57.

REINERT (Catherine), l'Hôpital (Moselle), 22-10-27. — 37593 x 36—57.

RIVA (François), Serandon (Corrèze), 15-08-32. — 24276 x 47—47.

RIVA (Geneviève), Paris (13e arr.), 26-11-30. — 24276 x 47—47.

RIVA (Simone), Lamativié (Lot), 12-05-40. — 24276 x 47—47.

RYCHTER (Danielle), Paris (9e arr.), 18-05-41. — 259 x 39—75.

RYCHTER (Gérard), Brive (Corrèze), 30-06-43. — 259 x 39—75.

SANDIEGO (Annonicade), Tunis, 04-12-38. — 9825 x 48—96.

SANDIEGO (Jeanne), Tunis, 04-03-35. — 9825 x 48—96.

SANDIEGO (Vincent), Tunis, 29-01-33. — 9825 x 48—96.

SANDIEGO (Carmèle), Tunis, 20-05-31. — 9825 x 48—96.

SANDIEGO (Marie), Tunis, 08-01-30. — 9825 x 48—96.

SANZ (Louis), Fumel (Lot-et-Garonne), 25-06-29. — 17425 x 47—47.

SANZ (Marie), Montpellier (Hérault), 10-09-41. — 19282 x 47—34.

SANZOVO (Marie), Feugarolles (Lot-et-Garonne), 30-03-41. — 20801 x 47—47.

SANZOVO (Angel), Feugarolles (Lot-et-Garonne), 14-06-46. — 20801 x 47—47.

SANZOVO (Yvette), Buzet (Lot-et-Garonne), 13-04-38. — 20801 x 47—47.

SBIRRAZZUOLI (René), Monaco, 04-05-33. — 2717 x 38—06.

SCHULTE (Yvonne), Hagondange (Moselle), 14-02-34. — 34326 x 34—57.

SCHULTE (Frédéric), Duisburg (Allemagne), 12-05-28. — 34326 x 34—57.

SCONOSCUITI (Irène), Gatteo (Italie), 23-06-34. — 30270 x 46—75.

SEBELLIN (Roger), Châteauneuf-de-Randon (Lozère), 21-09-32. — 20153 x 47—48.

SEBELLIN (Georges), Charolles (Saône-et-Loire), 19-11-39. — 20153 x 47—48.

SECCO (Rita), Domène (Isère), 15-07-31. — 233 x 47—38.

SOLANA (Etienne), Théza (Pyrénées-Orientales), 14-03-40. — 28031 x 47—66.

SOLANA (Frutos), El Arenal (Espagne), 24-10-33. — 28031 x 47—66.

SOLANA (Marie), Elne (Pyrénées-Orientales), 08-04-37. — 28031 x 47—66.

SOLANA (Emilia), El Arenal (Espagne), 29-04-31. — 28031 x 47—66.

SOLER (Jean), Fabrezan (Aude), 21-12-33. — 9917 x 40—11.

SOSNOWSKI (Françoise), Poissy (Seine-et-Oise), 16-10-45. — 29603 x 46—78.

SOSNOWSKI (Monique), Poissy (Seine-et-Oise), 30-12-43. — 29603 x 46—78.

STEDRY (Edith), L'Hôpital (Moselle), 07-06-29. — 49896 x 45—57.

STEDRY (Guido), Roche-la-Molière (Loire), 03-04-40. — 49896 x 45—57.

SZYMANSKI (Jean), Waziers (Nord), 22-05-47. — 20461 x 47—59.

TARNOWSKI (Alois), Bruay-en-Artois (Pas-de-Calais), 18-04-28. — 12398 x 48—59.

TARNOWSKI (Stefan), Abscon (Nord), 22-07-35. — 12398 x 48—59.

TARNOWSKI (Maria), Abscon (Nord), 04-11-31. — 12398 x 48—59.

TARNOWSKI (Thérésine), Abscon (Nord), 28-09-30. — 12398 x 48—59.

TATOULIAN (Jean), Paris (14e), 09-05-36. — 48187 x 38—75.

TERRONI (Joseph), Pontremoli (Italie), 22-06-28. — 19104 x 47—75.

TIRINNANZI (Gabrielle), Ottange (Moselle) 10-01-31. — 2211 x 38—57.

TIRINNANZI (Nadia), Villerupt (Meurthe-et-Moselle), 29-05-29. — 2211 x 38—57.

TODESCHINI (Marie-Thérèse), Amancey (Doubs), 28-12-46. — 19515 x 47—25.

TODESCHIMI (Pierre), Berbenno (Italie), 23-06-43. — 19515 x 47—25.
TODESCHINI (André), Berbenno (Italie), 16-09-33. — 19515 x 47—25.
TODESCHINI (Rachele), Berbenno (Italie), 05-08-31. — 19515 x 47—25.
TOYA (Roger), Ollioules (Var), 17-07-34. — 32659 x 34—83.
TUROSTOWSKI (Jean), Saint-Vallier (Saône-et-Loire), 27-09-40. — 50178 x 45—71.
URBANIAK (André), Joudreville (Meurthe-et-Moselle), 14-06-42. — 12308 x 48—54.
VALDEVIT (France), Saint-Jean-de-Duras (Lot-et-Garonne), 29-10-35. — 20261 x 47—47.
VALDEVIT (Jeanne), Paris, 22-04-32. — 20261 x 47—47.
VALDEVIT (Christiane), la Sauvetat-du-Dropt, 04-06-45. — 20261 x 47—47.
VALDEVIT (François), la Sauvetat-du-Dropt, 11-08-38. — 20261 x 47—47.
VALLANA (Jacques), Rollot (Somme), 17-07-44. — 19381 x 47—80.
VINCENZI (Juliette), Saint-Astier (Lot-et-Garonne), 18-01-37. — 21768 x 47—47.
VINCENZI (Monique), Bergerac (Dordogne), 17-01-41. — 21768 x 47—47.
VISTALLI (Dominique), Belley (Ain), 23-05-46. — 26393 x 47—01.
WEISZ (Catherine), Ozd (Hongrie), 19-01-30. — 32631 x 47—75.
WEKSLER (Agnès), Lodz (Pologne), 08-10-28. — 7159 x 48—75.
WLODARSKI (Irène), Neuville-sur-Escaut (Nord), 09-07-29. — 20885 x 47—59.
WLODARSKI (Jeanne), Rouffignac (Dordogne), 24-12-41. — 20885 x 47—59.
WOJTECKI (Raymond), l'Hôpital (Moselle), 23-07-44. — 49961 x 45—57.
WOJTOWICZ (Janine), Onnaing (Nord), 30-12-43. — 12393 x 48—59.
WYKA (Geneviève), Bealcourt (Somme), 26-12-45. — 19701 x 47—80.
WYKA (Jean), Doullens (Somme), 29-06-39. — 19701 x 47—80.
WYKA (Stanislav), Bealcourt (Somme), 14-11-43. — 19701 x 47—80.
WYKA (Stéphane), Bealcourt (Somme), 22-08-40. — 19701 x 47—80.
ZENONI (Rose), Arnouville-lès-Gonesse (Seine-et-Oise), 17-11-44. — 13636 x 37—78.
ZNATCHKOVSKY (Wladina), Paris, 23-07-47. — 30178 x 16—75.

Art. 4. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 juin 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la santé publique et de la population,
GERMAINE POINSO-CHAPUIS.

Décret du 21 juin 1948 rapportant huit décrets portant naturalisation.

Le président du conseil des ministres,

Vu les articles 60, 62, 64 (§ 4°), 68, 69 et 111 du code de la nationalité française;

Vu les décrets des 23 juin 1947, 30 juin 1947, 24 juillet 1947, 2 août 1947, 25 août 1947, 10 septembre 1947, 31 décembre 1947 et 17 janvier 1948;

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Décrète:

Art. 1er. — Les décrets ci-après sont rapportés en tant qu'ils naturalisaient:

1° *Décret du 23 juin 1947.*
(*Journal officiel* du 29 juin 1947.)

COLOMBO (Ernesto), industriel, né le 25 septembre 1904 à Rescaldina (Italie), ayant un enfant mineur, Angèle, née le 23 février 1930 à Saronno (Italie); et RAVANELLI (Emilie), sa femme, née le 15 octobre 1901 à Cambiago (Italie), demeurant à Bagnolet (Seine).

2° *Décret du 30 juin 1947.*
(*Journal officiel* du 6 juillet 1947.)

GONZALES (Antonio), manœuvre carrier, né le 5 août 1917 à Posadas (Espagne), demeurant à Perpignan (Pyrénées-Orientales).

3° *Décret du 24 juillet 1947.*
(*Journal officiel* du 3 août 1947.)

FERRANDO (Nicolas - Dominique), né le 12 avril 1897 à Mele (Italie), demeurant à Roquebrune-Cap-Martin (Alpes-Maritimes).

4° *Décret du 2 août 1947.*
(*Journal officiel* du 17 août 1947.)

TCHISTIAKOFF (Georges), chauffeur, né le 7 septembre 1905 à Novo-Kharbin (Russie), demeurant à Paris.

5° *Décret du 2 août 1947.*
(*Journal officiel* du 31 août 1947.)

BRIGA (Américo), ouvrier agricole, né le 13 mars 1924 à Marante (Portugal), demeurant à Vierzon (Cher).

6° *Décret du 10 septembre 1947.*
(*Journal officiel* du 14 septembre 1947.)

PERILLI (Louis), maçon, né le 1er décembre 1922 à Picinisco (Italie), demeurant à Issy-les-Moulineaux (Seine).

7° *Décret du 31 décembre 1947.*
(*Journal officiel* du 11 janvier 1948.)

WEINBACHER (Jean), gérant associé, né le 7 décembre 1910 à Stuttgart (Allemagne), demeurant à Paris.

8° *Décret du 17 janvier 1948.*
(*Journal officiel* du 25 janvier 1948.)

COPPENS (Aimé), Bruxelles (Belgique), 23-12-10-62.

Art. 2. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 juin 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la santé publique et de la population.
GERMAINE POINSO-CHAPUIS.

Décret du 21 juin 1948 rapportant quatre décrets portant naturalisation.

Le président du conseil des ministres,

Vu les articles 60, 62 et 111 du code de la nationalité française;

Vu les décrets des 6 janvier 1947, 11 octobre 1947, 16 décembre 1947 et 10 avril 1948;

Vu les décrets des 30 juin 1947, 6 avril 1948 et 30 avril 1948;

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Décrète :

Art. 1er. — Les décrets ci-après sont rapportés en tant qu'ils naturalisaient :

1° *Décret du 30 juin 1947.*
(*Journal officiel* du 6 juillet 1947.)

SALAMONOVITCH (Léon), vendeur, né le 10 avril 1907, à Vielone (Russie), demeurant à Clamart (Seine).

2° *Décret du 11 octobre 1947.*
(*Journal officiel* du 26 octobre 1947.)

LLORENS, née CAIZERGUES, Alès (Gard), 05-01-06-1-13.

3° *Décret du 6 avril 1948.*
(*Journal officiel* du 18 avril 1948.)

CESARETTI (Guillaume), mouleur, né le 27 janvier 1909, de père italien, à Hettange-Grande (Moselle), demeurant à Colombes (Seine).

4° *Décret du 30 avril 1948.*
(*Journal officiel* du 2 mai 1948.)

VINDEVOGEL (René), Nazareth (Belgique), 26-01-08-30-04-13-80.

Art. 2. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, 21 juin 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la santé publique et de la population,
GERMAINE POINSO-CHAPUIS.

Décret du 21 juin 1948 rapportant quatre décrets portant naturalisation.

Le président du conseil des ministres,

Vu les articles 60, 61, 62, 64 (§ 4°) et 111, du code de la nationalité française;

Vu les décrets des 1er juillet 1947, 8 novembre 1947, 20 décembre 1947 et 21 février 1948,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Décrète:

Art. 1er. — Les décrets ci-après sont rapportés en tant qu'ils naturalisent:

1° *Décret du 1er juillet 1947.*
(*Journal officiel* du 20 juillet 1947.)

ARTIAGOITIA (Rodrigues), mineur, né le 12 avril 1926, à Bilbao (Espagne), demeurant à Alès (Gard);

2° *Décret du 8 novembre 1947.*
(*Journal officiel* du 23 novembre 1947.)

GUEZURIAN (Souren), Sivas (Turquie), 19-12-05-75;

GUEZURIAN, née ARKAIAN, Adana, Cilicie (Turquie), 15-01-07-1-75.

3° *Décret du 20 décembre 1947.*
(*Journal officiel* du 18 février 1948.)

LEVY (Erwin), Pirmasens (Allemagne), 23-05-90-1-75.

4° *Décret du 21 février 1948.*
(*Journal officiel* du 14 mars 1948.)

CHAHBAZIAN (Hamparzoum), Sivas (Turquie), 17-02-22 38.

Art. 2. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 juin 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la santé publique et de la population,
GERMAINE POINSO-CHAPUIS.

Décret du 21 juin 1948 rapportant quatre décrets de naturalisation.

Le président du conseil des ministres,

Vu les articles 59, 60, 62, 63 (§ 1er), 64 (§ 4°), 64 (§ 8) et 111 du code de la nationalité française;

Vu les décrets des 1er juillet 1947, 25 août 1947, 28 février 1948 et 13 mars 1948,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Décrète:

Art. 1er. — Les décrets ci-après sont rapportés en tant qu'ils naturalisaient:

1° *Décret du 1er juillet 1947.*
(*Journal officiel* du 20 juillet 1947.)

TORGOMIAN (Haig), né le 20 octobre 1910, à Erzeroum (Asie Mineure), et KEVORKIAN (Soghig), sa femme, née en 1920, à Batoum (Russie), demeurant à Paris.

2° *Décret du 25 août 1947.*
(*Journal officiel* du 31 août 1947.)

PIRLIAN (Garabed), docker, né le 20 avril 1915, à Constantinople (Turquie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

3° *Décret du 26 février 1948.*
(*Journal officiel* du 7 mars 1948.)

DEGENEVE (Lucien-Charles-Gérard), cultivateur, né le 25 juin 1921, à Torgny (Belgique), demeurant à Allondrelle (Meurthe-et-Moselle).

4° *Décret du 13 mars 1948.*
(*Journal officiel* du 4 avril 1948.)

SANCHEZ, née SEGURA, Lubrin (Espagne), 11-06-22-81.

Art. 2. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 juin 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la santé publique et de la population,
GERMAINE POINSO-CHAPUIS.

RECTIFICATIFS AU *JOURNAL OFFICIEL*

Rectificatif au décret de naturalisation du 21 juin 1946 (*Journal officiel* du 23 juin 1946):

Page 5606, 2e colonne, au lieu de: « Kac (Marc), directeur de garage, né le 20 septembre 1905 », lire: « Katz (Marc) ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 9 août 1946 (*Journal officiel* du 11 août 1946):

Page 7132, 2e colonne, au lieu de: « Kevers (Michel-Jean-Paul), étudiant, né le 29 mars 1922 », lire: « Kevers-Pascalis (Michel-Jean-Paul) ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 4 janvier 1947 (*Journal officiel* du 12 janvier 1947):

Page 375, 1re colonne, au lieu de: « Perotto (Barthélemy), laitier, né le 2 janvier 1903...: 1° Jean, né le 8 novembre 1927 », lire: « Perotto...: 1° Jean, né le 6 novembre 1926 ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 12 mars 1947 (*Journal officiel* du 16 mars 1947):

Page 2182, 3e colonne, au lieu de: « Klajman (Rachmil), représentant..., est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir Klehmanne au lieu de Klajman », lire: « Klajman... Klehmann au lieu de Klajman ».

Page 2517, 2e colonne, au lieu de: « Koperski (Antoine), mineur, né le 24 février 1918 », lire: « Koperski (Antoine), mineur, né le 24 février 1919 ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 12 avril 1947 (*Journal officiel* du 20 avril 1947): page 3771, 1re colonne, au lieu de: « Kosprzak (Laurent), garçon d'hôtel, né le 27 juillet 1905 », lire: « Kasprzak ».

Rectificatif au décret de naturalisation du du 4 octobre 1947 (*Journal officiel* du 26 octobre 1947): page 10689, 1re colonne, au lieu de: « Gres, née Ostrowski, Ostherbede (Allemagne) », lire: « Grzes, née Ostrowski ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 19 novembre 1947 (*Journal officiel* du 23 novembre 1947): page 11606, 2e colonne, au lieu de: « Lovato (Angelo-Augusto), mineur, né le 29 août 1902 », lire: « Lovato (Angelo-Augusto), mineur, né le 29 août 1902 ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 20 décembre 1947 (*Journal officiel* du 18 janvier 1948): page 601, 2e colonne, au lieu de: « Derbaghdassarian (Sartis), Kharpout (Turquie), Derbaghdassarian, née Kaloustian », lire: « Baghdassarian (Sarkis); Baghdassarian, née Kalousdian ».

Page 610, 1re colonne, article 3, après: Roasio (Charles), Cazères (Haute-Garonne), ajouter: « Rostalski (Gilles), Wola (Pologne), 11-09-30. — 36957×45—54 ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 17 janvier 1948 (*Journal officiel* du 25 janvier 1948): page 810, 2e colonne, article 3: après Andic (Jeanne), Bourges (Cher), 17-02-38. — 339×36—18, lire: « Andic (Nicole), Bourges (Cher), 26-09-39. — 339×36—18 ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 24 janvier 1948 (*Journal officiel* du 1er février 1948):

Page 1099, 1re colonne, au lieu de: « Gasciola (Manfredi), San Eusanio (Italie), », lire: « Casciola ».

Page 1102, 1re colonne, au lieu de: « Jores, née David, Paris, 30-07-90 », lire: « Joris, née David ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 14 février 1948 (*Journal officiel* du 29 février 1948): page 2135, 3e colonne, au lieu de: « Cluckers (Raymond), Gand (Belgique), 17-06-03 », lire: « Cluckers (Raymond), Gand (Belgique), 17-03-03 ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 21 février 1948 (*Journal officiel* du 14 mars 1948:

Page 2626, 2e colonne, article 3, après Requena (Carlos), Arzew (Oran), 05-08-34, ajouter: « Ricci (Jean), Montese (Italie), 10-02-30. — 21726×40—21; Ricci (André), Melecey (Haute-Saône), 01-05-32. — 21726×40—21 ».

Même page, 3e colonne, au lieu de: « Vanhoutte (André), Landas (Nord), 26-09-43 », lire: « Vanhoutte (André), Landas (Nord), 26-09-40 ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 28 février 1948 (*Journal officiel* du 7 mars 1948):

Page 2386, 2e colonne, au lieu de: « Helepian (Kevork), ouvrier spécialisé, né le 25 décembre 1895 », lire: « Halepian (Kevork) ».

Page 2390, 1re colonne, au lieu de: « Rizzo (Jean-Baptiste), chauffeur, né le 2 avril 1908 », lire: « Rizzo (Pierre-Jean-Baptiste) ».

Page 2391, 2e colonne, au lieu de « Tricas (Panayotis), dérayeur, né le 8 novembre 1897 à Brousse (Asie Mineure) », lire: « Tricas (Panayotis), dérayeur, né le 8 novembre 1896 à Saint-Athanase (Grèce) ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 28 février 1948 (*Journal officiel* du 28 mars 1948):

Page 3041, 3e colonne, au lieu de « Deyrmendjian (Papken), Geyve (Turquie) », lire: « Deyrmendjian ».

Page 3044, 2e colonne, au lieu de: « Oppenheim, née Vester, Stietin (Allemagne) », lire: « Oppenheim, née Vetter ».

Même page, même colonne, au lieu de: « Morisi (Angela), Gioparello (Italie) », lire: « Morisi (Angela), Gropparello (Italie) ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 6 mars 1948 (*Journal officiel* du 28 mars 1948):

Page 3051, 3e colonne, au lieu de « Gimenez (Rufino), Campillos Sierra (Italie) », lire: « Gimenez (Rufino), Campillos Sierra (Espagne) ».

Page 3053, 1re colonne, au lieu de: « Martignoli (Angel), Malnate (Italie) », lire: « Martignoni ».

Page 3058, 2e colonne, au lieu de « Torzuoli (Alunni), Monaco (principauté de) », lire: « Alunni (Olga), Monaco ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 13 mars 1948 (*Journal officiel* du 4 avril 1948):

Page 3307, 2e colonne, au lieu de: « Cavallo (François), Stellanello (Italie) », lire: « Cavallo (Guillaume) ».

Page 3311, 3e colonne, au lieu de: « Piastrelli, née Mioul, Sarcedo (Italie) », lire: « Piastrelli, née Mioni ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 27 mars 1948 (*Journal officiel* du 4 avril 1948):

Page 3323, 3e colonne, au lieu de: « Sanchez, née Iglesia, Rebollada (Espagne), 20-12-12 », lire: « Sanchez, née Iglesia, Rebollada (Espagne), 20-12-92 ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 1er avril 1948 (*Journal officiel* du 11 avril 1948):

Page 3625, 3e colonne, au lieu de: « Fornaciari (Marie-Zoraïde), femme Mariottini..., demeurant aux Crottes (Alpes-Maritimes) », lire: « Fornaciari...., demeurant aux Crottes (Hautes-Alpes) ».

Page 3630, 2e colonne, au lieu de : « Ratti (Ida), née le 31 mars 1916 », lire: « Ratti (Ida), femme Querani, née le 31 mars 1916 ».

Page 3635, 2e colonne, au lieu de: « Debock (Adolphe), artisan zingueur, né le 15 février 1888 », lire: « Derock (Adolphe), artisan zingueur, né le 15 février 1898 ».

Page 3640, 1re colonne, au lieu de: « Sara (Isaac), Eupatoria (Russie) », lire: « Saraf ».

Page 3643, 1re colonne, au lieu de: « Sztern (Icek)..., et Lewkowicz (Rebecca-Léa), sa femme, née le 19 avril 1917 », lire: « ..., née le 19 avril 1907 ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 10 avril 1948 (*Journal officiel* du 18 avril 1948): page 3840, 1re colonne, au lieu de: « Borozzi (Romano), Porto Valtravaglia (Italie) », lire: « Barozzi ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 23 avril 1948 (*Journal officiel* du 25 avril 1948): page 4048, 1re colonne, au lieu de: « Than (Frédéric) », lire: « Thau ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 30 avril 1948 (*Journal officiel* du 2 mai 1948):

Page 4311, 1re colonne, au lieu de: « Casyns (Pierre), Wanubecq (Belgique) », lire: « Cosyns (Pierre), Wannebecq (Belgique) ».

Page 4318, 2e colonne, au lieu de: « Yeramian (Garabed), Ismidt (Asie mineure) », lire: « Yeranian ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 8 mai 1948 (*Journal officiel* du 23 mai 1948):

Page 4937, 1re colonne, au lieu de: « Gracia (Evariste), Viella (Espagne), 19-03-80 », lire: « Gracia (Evariste), Viella (Espagne), 19-03-90 ».

Page 4940, 1re colonne, au lieu de: « Rotblit, née Trajman, Varsovie (Pologne) », lire: « Rotblit ».

Même page, même colonne, au lieu de: « Rizzoto (Pietro), Tunis (Tunisie), 14-10-08 », lire: « Rizzuto ».

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

ANNÉE 1948

Ordre du jour du lundi 28 juin 1948.

A quinze heures. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nominations, par suite de vacances, de membres de commissions.

2. — Vote en deuxième lecture de la proposition de loi portant extension de l'allocation de grand mutilé de guerre aux aveugles qui se sont enrôlés dans la Résistance. (Nos 4610, 4688. — M. Mouton, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

3. — Débat sur la demande de discussion d'urgence de la proposition de loi de M. Gérard Duprat et plusieurs de ses collègues tendant à hâter les travaux des commissions paritaires relatives à la revision des zones de salariés et à prendre une mesure provisoire diminuant de 40 p. 100 les abattements pratiqués jusqu'à ce jour, de façon à réduire de 25 p. 100 à 15 p. 100 l'abattement maximum en vigueur. (Nos 4328, 4511. — M. Gérard Duprat, rapporteur.)

4. — Suite de la discussion du projet de loi et de la lettre rectificative au projet de loi portant aménagement, dans le cadre du budget général pour l'exercice 1948, des dotations de l'exercice 1947 reconduites à l'exercice 1948 au titre du budget ordinaire (services civils) et des budgets annexes (dépenses ordinaires civiles). (Nos 3027, 3657, 4046. — M. Charles Barangé, rapporteur général.)

Ordre probable de discussion:

Présidence du conseil (*suite*);
Intérieur;
Industrie et commerce;
Ravitaillement;
Marine marchande;
Aviation civile et commerciale;
Légion d'honneur et ordre de la Libération;
Travail et sécurité sociale;
Monnaies et médailles;
Finances.

A vingt et une heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion des affaires inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le 26 juin 1948.

N° 4059. — Lettre rectificative n° 1 au projet de loi portant fixation du budget des dépenses militaires pour l'exercice 1948 (renvoyée à la commission des finances).

N° 4560. — Projet de loi relatif au transfert au Panthéon des cendres du gouverneur général Eboué (renvoyé à la commission de l'éducation nationale).

N° 4592. — Proposition de résolution de M. Segelle tendant à accorder un taux de change préférentiel aux malades français hospitalisés dans des sanatoria à l'étranger (renvoyée à la commission de la famille).

N° 4640. — Proposition de loi de M. Pierre André relative à la limite d'âge d'octroi des allocations familiales pour les enfants à charge se trouvant en apprentissage (renvoyée à la commission du travail).

N° 4646. — Rapport par M. Gazier, au nom de la commission du travail, sur la proposition de résolution relative aux formalités prescrites par l'ordonnance du 24 mai 1945 aux organisations professionnelles.

N° 4651. — Rapport par M. Montagnier, au nom de la commission de l'agriculture, sur la proposition de loi relative à la pêche fluviale.

N° 4728. — Rapport supplémentaire par M. Géraud Jouve, au nom de la commission de la presse, sur le projet et la proposition de loi instituant une aide temporaire à l'industrie cinématographique.

N° 4729. — Proposition de résolution de M. Genest tendant à augmenter la ration de pain et à en améliorer la qualité (renvoyée à la commission du ravitaillement).

N° 4730. — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, accordant des permissions spéciales aux soldats agriculteurs (renvoyé à la commission de la défense nationale).

N° 4731. — Avis de M. Pierre Montel, au nom de la commission de la défense nationale sur le projet de loi portant fixation du budget des dépenses militaires pour l'exercice 1948: marine. — Budget annexe des constructions et armes navales.

N° 4733. — Projet de loi tendant à autoriser le Président de la République à ratifier la déclaration en date du 18 février 1947, portant adhésion de la France à la disposition facultative reconnaissant la juridiction de la cour internationale de justice, telle qu'elle est décrite à l'article 36 de son statut (renvoyé à la commission des affaires étrangères).

N° 4736. — Avis transmis par M. le président du Conseil économique sur la proposition de loi relative au transfert à l'Etat de la société Francolor.

N° 4737. — Avis transmis par M. le président du Conseil économique sur des propositions de loi tendant à étendre aux étudiants le bénéfice de la sécurité sociale.

Nomination de membres de commissions.

Dans sa séance du jeudi 26 juin 1948, l'Assemblée nationale a nommé:

1° M. Arthaud, membre de la commission des affaires étrangères, en remplacement de M. Hervé (Pierre);

2° Mme Rabaté, membre de la commission de la justice et de législation, en remplacement de M. Angeletti;

3° Mme Nautré, membre de la commission de la reconstruction et des dommages de guerre, en remplacement de Mme Rabaté.

Commission des affaires étrangères.

Séance du samedi 26 juin 1948.

Présents. — MM. Aumeran (général), Bardoux (Jacques), Paul Bastid, Edouard Bonnefous, Bonte (Florimond), Bouhey (Jean), Cachin (Marcel), Cayeux (Jean), Chambrun (de), Pierre Cot, Cudenet, Delbos (Yvon), Dhers, Lapie (Pierre-Olivier), Letourneau, Moustier (de), Mutter (André), Scherer, Schumann (Maurice) (Nord), Terrenoire

Excusés. — MM. Aragon (d'), Hutin-Desgrées, Jouve (Géraud), Raymond-Laurent, Rivet, Roclore.

Suppléants. — MM. Astier de La Vigerie (d') (de M. Biscarlet), Arthaud (de M. Fajon [Etienne]), Chambeyron (de M. de Boysson).

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques se réunira le mardi 29 juin 1948, à onze heures (local de la commission n° 263):

I. — Nomination d'un rapporteur pour la proposition de loi de MM. Asseray, Martineau et Bocquet relative au crédit mutuel.

II. — Nomination de rapporteurs pour avis pour:

Les projets de loi:

(N° 2398) Relatif au *Bulletin officiel du registre du commerce et du registre des métiers;*

(N° 4228) Sur la réforme du registre du commerce;

Les propositions de résolution:

(N° 4312) De M. Barel invitant le Gouvernement à reconsidérer la suppression du commissariat au tourisme;

(N° 4396) De M. Malbrant relative aux dotations en devises étrangères et en monnaie-matière allouées aux territoires d'outre-mer de la zone C. F. A.

III. — Examen du projet de loi (n° 4658) tendant à autoriser le Président de la République à ratifier la convention de coopération économique européenne signée à Paris le 16 avril 1948 et nomination d'un rapporteur.

N. B. — Si la discussion sur la revision des zones de salaires se poursuivait mardi matin, la séance aurait lieu non pas à onze heures, mais à seize heures.

La commission des affaires étrangères se réunira le mardi 29 juin 1948, à neuf heures trente (local du 8e bureau):

Suite de l'audition de M. Georges Bidault, ministre des affaires étrangères, sur l'accord bilatéral franco-américain.

La commission du ravitaillement se réunira le lundi 28 juin 1948, à dix-sept heures (local de la commission n° 232):

Proposition de résolution de M. Genest tendant à porter la ration de pain à 350 grammes, déposée avec demande de discussion d'urgence.

La commission du travail et de la sécurité sociale se réunira le mardi 29 juin 1948, à dix-sept heures (local de la commission n° 264):

I. — Nomination d'un rapporteur pour la proposition de loi (n° 4697) de Mlle Archimède: création d'une zone de salaires des départements d'outre-mer.

II. — Rapport, de M. Vialle, sur la proposition de loi (n° 4689) de M. Césaire: extension de la sécurité sociale aux départements d'outre-mer.

III. — Questions diverses.

Réunions de commissions du lundi 28 juin 1948.

Commission du ravitaillement, à dix-sept heures. — Local n° 232.

Commission de la défense nationale, à quinze heures. — Local n° 213.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1948

Ordre du jour du mardi 29 juin 1948.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination d'un membre de la commission chargée d'élaborer le règlement d'administration publique prévu à l'article 11 de la loi n° 48-337 du 27 février 1948 et tendant à établir un rapport constant entre les taux des pensions militaires d'invalidité et de victimes de la guerre et les taux des traitements bruts des fonctionnaires.

2. — Suite de la discussion de la proposition de résolution de MM. Charles Okala, Aouna N'Joya, Charles-Cros, Alioune Diop, Mme Vialle et des membres du groupe socialiste S.F.I.O., tendant à inviter le Gouvernement à ordonner dans les territoires d'outre-mer l'immédiate et stricte application de la Constitution d'octobre 1946. (N°s 847 et 903, année 1947. — M. Cozzano, rapporteur.)

3. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant abrogation de l'ordonnance n° 45-2328 du 12 octobre 1945 relative au cahier des charges de la Société nationale des chemins de fer français pour l'ensemble des voies ferrées, des quais, des ports maritimes et de navigation intérieure. (N°s 415 et 553, année 1948. — M. de Montgascon, rapporteur.)

4. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, concernant la distribution dans les hôtels et agences de voyage des objets recommandés ou avec valeur déclarée. (N°s 452 et 554, année 1948. — M. Salonnet, rapporteur.)

5. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant autorisation de dépenses et ouverture de crédits au titre du budget général pour l'exercice 1948. (N°s 586 et 614, année 1948. — M. Vielleux, rapporteur; et n° 615, année 1948. — Avis de la commission de la France d'outre-mer. — M. Durand-Réville, rapporteur.)

6. — Discussion de la proposition de résolution de M. Salomon Grumbach tendant à la publication des comptes rendus des séances ou fractions de séances du Sénat, qui ont eu lieu en comité secret dans la période qui a précédé l'invasion de mai 1940. (N°s 458 et 602, année 1948. — M. Salomon Grumbach, rapporteur.)

7. — Discussion de la proposition de résolution de MM. Chochoy, Vanrullen et des membres du groupe socialiste S.F.I.O., tendant à inviter le Gouvernement à accorder aux victimes civiles des bombardements, aux anciens internés et déportés morts après leur retour dans leur foyer, le bénéfice du décret du 22 février 1940 relatif aux sépultures perpétuelles. (N°s 70 et 222, année 1948. — M. Brier, rapporteur.)

8. — Discussion des propositions de résolution: 1° de M. Landry et des membres du groupe du rassemblement des gauches républicaines, concernant l'assistance aux femmes seules chargées d'enfants; 2° de Mme Devaud, M. Georges Pernot et des membres du groupe du parti républicain de la liberté, tendant à inviter le Gouvernement à compléter certaines dispositions du régime dit d'aide à la famille, notamment en ce qui concerne les femmes élevant seules un ou plusieurs enfants. (N°s 38, 860, année 1947, et 453, année 1948. — M. Landry, rapporteur; et n° 576, année 1948. — Avis de la commission du travail et de la sécurité sociale. — Mme Claeys, rapporteur; et n° 592, année 1948. — Avis de la commission des finances. — M. Dorey, rapporteur.)

9. — Discussion de la proposition de résolution de Mme Yvonne Dumont et des membres du groupe communiste et apparentés, tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures susceptibles de permettre aux femmes seules chargées d'enfants d'assurer à leur foyer un niveau de vie normal. (N°s 287, année 1947, et 470, année 1948. — Mme Pican, rapporteur; et n° 577, année 1948. — Avis de la commission du travail et de la sécurité sociale. — Mme Claeys, rapporteur; et n° 593, année 1948. — Avis de la commission des finances. — M. Dorey, rapporteur.)

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er étage. — Depuis M. Paul Duclercq, jusques et y compris M. Gargominy.

Tribunes. — Depuis M. Gasser, jusques et y compris M. Aziz Kessous.

Convocations de commissions.

La commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs se réunira le mercredi 30 juin 1948, à dix heures (local n° 207):

I. — Désignation d'un rapporteur pour la proposition de résolution (n° 510, année 1948), relative à l'allocation versée aux titulaires de la médaille d'argent des instituteurs.

II. — Exposé de M. Pinton sur l'influence de la culture française au Canada.

III. — Rapport de Mme Saunier sur sa proposition de résolution (n° 331, année 1948) tendant à inviter le Gouvernement à étendre aux grandes écoles le bénéfice des dispositions relatives à l'école d'administration, c'est-à-dire l'octroi d'un traitement correspondant à l'indice 250 des échelles de reclassement de la fonction publique.

IV. — Discussion immédiate éventuelle du projet de loi (n° 4561 A. N.) tendant à transférer au Panthéon les cendres de Victor Schœlcher.

V. — Questions diverses.

La commission de la famille, de la population et de la santé publique se réunira le mercredi 30 juin 1948, à dix-sept heures (local n° 207):

I. — Désignation d'un rapporteur pour avis de la proposition de résolution (n° 194, année 1948), relative au développement de l'éducation physique.

II. — Rapport de M. Teyssandier sur le projet de loi (n° 415, année 1948) relatif à l'organisation et au fonctionnement de la lutte contre les maladies vénériennes.

III. — Rapport de M. Lafay sur la proposition de loi (n° 466, année 1948) relative aux spécialités pharmaceutiques.

IV. — Questions diverses.

INFORMATIONS

RELATIVES À

L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mercredi 30 juin 1948.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Réponse du ministre à la question orale, sans débat, de M. Darlan, qui demande à M. le ministre de la France d'outre-mer: *a*) pourquoi l'accès des cafés, restaurants ou cinémas est-il interdit aux autochtones de l'Oubangui-Chari et du Tchad; *b*) les raisons pour lesquelles il est fait une répartition arbitraire des matières de première nécessité, en favorisant les Européens au détriment des autochtones; *c*) les mesures qu'il compte prendre pour mettre fin à ces discriminations raciales inadmissibles.

2. — Discussion de la demande d'avis, présentée par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de loi sur l'organisation générale de la défense nationale et de la lettre rectificative à ce projet de loi. (N°s 201 et 311, année 1948. — M. Laurent-Eynac, rapporteur.)

3. — Discussion de la demande d'avis, présentée par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de loi sur l'organisation des forces armées et de la lettre rectificative à ce projet de loi. (N°s 202 et 312 année 1948. — M. Schmitt, rapporteur.)

Convocations de commissions.

La commission des affaires extérieures se réunira le mardi 29 juin 1948, à quinze heures (local n° 217):

Examen de la proposition (n° 320, année 1948) tendant à inviter le Gouvernement à soumettre pour avis à l'Assemblée de l'Union française, préalablement à toute ratification du Parlement, le texte du pacte bilatéral franco-américain pour l'application du plan Marshall, présentée par Mlle Autissier, M. d'Arboussier et les membres du groupe communiste et apparentés et du R. D. A. — Nomination d'un rapporteur.

La commission de la défense de l'Union française se réunira le mercredi 30 juin 1948, à dix heures (local n° 219):

I. — Examen de la demande d'avis (n° 211, année 1948) sur le projet de loi relatif à la durée du service actif dans les forces armées. Exposé de M. Savary.

II. — Examen de la demande d'avis (n° 210, année 1948) sur le projet de loi relatif aux cadres et effectifs. Exposé de M. Vivier.

Additif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission de la défense de l'Union française, le mercredi 30 juin 1948, à dix heures (local n° 219):

III. — Demande d'avis (n° 203, année 1948) sur le projet de loi relatif au recrutement des forces armées. — Examen des articles 9 et 10 réservés.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques et sous-secrétariat d'Etat à l'agriculture.

Avis aux importateurs de crevettes en provenance de Hollande.

Un avis aux importateurs, publié au *Journal officiel* du 23 avril 1948, a déterminé les conditions dans lesquelles il pourrait être procédé à l'importation de 310 tonnes de crevettes en provenance de Hollande.

Ce contingent ayant été importé en totalité, les importateurs intéressés sont informés qu'aucune entrée en France de crevettes en provenance de Hollande, dans les conditions de l'avis précité, ne sera désormais autorisée.

Avis aux importateurs de bière du Danemark.

(Poste 19 de l'accord commercial franco-danois.)

Comme suite à l'avis aux importateurs de produits en provenance du Danemark, publié au *Journal officiel* du 18 juin 1948, les entrepositaires importateurs de bières étrangères intéressés sont invités à déposer, à l'office des changes, 8, rue de la Tour-des-Dames, Paris (9e) avant le 10 juillet 1948, à douze heures, leurs demandes d'autorisation d'importation accompagnées de deux factures proforma.

Seront seules susceptibles d'être retenues, les demandes relatives à des bières en fûts.

Les demandes d'autorisation d'importation qui auraient été déposées avant la parution du présent avis seront considérées comme nulles et non avenues et renvoyées aux intéressés.

Ministère des finances et des affaires économiques.

Sociétés étrangères.

La Compagnie des chemins de fer de Porto-Rico, société ayant son siège à San Juan de Porto-Rico (Porto-Rico) (antérieurement à Madrid), est, à partir du 1er décembre 1946, désabonnée au timbre pour 32.000 obligations 3 p. 100, première hypothèque, d'une valeur nominale de 500 F, nos 1 à 32000.

NOTA. — Le timbrage au comptant de ces titres aura lieu dans les conditions du droit commun, en raison de l'engagement contractuel pris par la collectivité émettrice, envers les porteurs, de prendre à sa charge la totalité des impôts français.

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décision A. 124 du 1er juin 1948 du directeur de la sidérurgie, répartiteur, chef de la section des fontes, fers et aciers de l'office central de répartition des produits industriels portant modification à la liste des produits fabriqués sur contingent de fabrication (fontes de diverses catégories).

INTRODUCTION

L'accroissement de la production sidérurgique permet de faire passer sur contingent de fabrication les fontes sur modèles, les fontes malléables et les fontes de bâtiment. A partir du 1er juillet 1948, les utilisateurs pourront commander les produits correspondants sans avoir à remettre de monnaie-matière. Les autres fabrications en produits moulés (tuyaux de fonte pour canalisations sous pression, joints et pièces de raccord pour canalisations sous pression en amiante-ciment, fontes sur album, produits en acier moulé, grenaille de fonte) étant déjà sur contingent de fabrication, le directeur de la sidérurgie, répartiteur chef de la section des fontes, fers et aciers, n'émettra plus de monnaie-matière produits moulés.

Le répartiteur n'acceptera d'effectuer aucun échange de monnaie-matière produits moulés contre monnaie-matière acier ordinaire.

Le directeur de la sidérurgie, répartiteur chef de la section des « fontes, fers et aciers » de l'office central de répartition des produits industriels,

Vu la loi n° 46-827 du 26 avril 1946 portant dissolution d'organismes professionnels et organisant, pour la période transitoire, la répartition des produits industriels, modifiée par les lois des 7 octobre 1946, 9 avril 1947, 3 septembre 1947 et 31 mars 1948;

Vu l'arrêté du 30 octobre 1944 créant une section des « fontes, fers et aciers » de l'office central de répartition des produits industriels et déterminant sa compétence;

Vu l'arrêté du 9 septembre 1946 nommant le répartiteur de la section des « fontes, fers et aciers »;

Vu la décision A. 112 du 21 février 1947,

Décide:

Art. 1er. — En modification à l'alinéa 6 (fonderie) de l'annexe I à la décision A. 112, du 21 février 1947, les fontes sur modèles, les fontes malléables et les fontes de bâtiment sont classées dans la catégorie des contingents de fabrication.

Art. 2. — Les commandes de fontes sur modèles, de fontes malléables et de fontes de bâtiment couvertes en monnaie-matière antérieurement au 1er juillet 1948 et les commandes qui seront couvertes ultérieurement au 1er juillet 1948 avec la monnaie-matière détenue à cette date par les porteurs de contingent devront être livrées avant toute autre commande.

Art. 3. — Toute infraction aux dispositions de la présente décision expose son auteur aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

Art. 4. — La présente décision entrera en vigueur à la date du 1er juillet 1948.

Le directeur de la sidérurgie, répartiteur,
BUREAU.

Décision A. 125 du 1er juin 1948 du directeur de la sidérurgie, répartiteur chef de la section des fontes, fers et aciers de l'office central de répartition des produits industriels portant modification à la décision A. 117 du 21 octobre 1947.

Le directeur de la sidérurgie, répartiteur chef de la section des fontes, fers et aciers de l'office central de répartition des produits industriels,

Vu la loi n° 46-827 du 26 avril 1946 portant dissolution d'organismes professionnels et organisant pour la période transitoire la répartition des produits industriels, modifiée par les lois des 7 octobre 1946, 9 avril 1947, 3 septembre 1947 et 31 mars 1948;

Vu l'arrêté du 30 octobre 1944 créant une section des « fontes, fers et aciers » de l'office central de répartition des produits industriels et déterminant sa compétence;

Vu l'arrêté du 9 septembre 1946 nommant le répartiteur de la section des « fontes, fers et aciers »;

Vu la décision A. 112 du 21 février 1947;

Vu la décision A. 117 du 21 octobre 1947,

Décide:

Art. 1er. — En modification à l'article 4 de la décision A. 117 du 21 octobre 1947, les commandes de chutes de tôles neuves, de toutes dimensions, de chutes de feuillards d'une longueur inférieure à 1 m 50 et de chutes de larges-plats n'ont plus à être accompagnées de monnaie-matière.

La quantité de monnaie-matière à joindre à chaque commande de produits sidérurgiques neufs déclassés reste fixée à 50 p. 100 du poids de ces produits.

Art. 2. — Toute infraction aux dispositions de la présente décision expose son auteur aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

Art. 3. — La présente décision entrera en vigueur à la date du 1er juillet 1948.

Le directeur de la sidérurgie, répartiteur,
BUREAU.

Décision A. 126 du 8 juin 1948 du directeur de la sidérurgie, répartiteur chef de la section des fontes, fers et aciers de l'office central de répartition des produits industriels portant modification à la liste des produits fabriqués sur contingent de fabrication (compteurs à gaz).

Le directeur de la sidérurgie, répartiteur chef de la section des « fontes, fers et aciers » de l'office central de répartition des produits industriels,

Vu la loi n° 46-827 du 26 avril 1946 portant dissolution d'organismes professionnes et organisant pour la période transitoire la répartition des produits industriels, modifiée par les lois des 7 octobre 1946, 9 avril 1947, 3 septembre 1947 et 31 mars 1948;

Vu l'arrêté du 30 octobre 1944 créant une section des « fontes, fers et aciers » de l'office central de répartition des produits industriels et déterminant sa compétence;

Vu l'arrêté du 9 septembre 1946 nommant le répartiteur de la section des « fontes, fers et aciers »;

Vu la décision A. 112 du 21 février 1947,

Décide:

Art. 1er. — En modification à l'alinéa 10 (Précision industrielle spécialisée) de l'annexe I à la décision A. 112 du 21 février 1947, les compteurs à gaz sont classés dans la catégorie des contingents de fabrication.

Art. 2. — Toute infraction aux dispositions de la présente décision expose son auteur aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

Art. 3. — La présente décision entrera en vigueur à la date du 1er juillet 1948.

Le directeur de la sidérurgie, répartiteur,
BUREAU.

Décision générale H. 107 du répartiteur chef de la section du papier et du carton de l'office central de répartition des produits industriels modifiant la règlementation relative à la remontée des titre de répartition et à l'établissement du secteur libre des producteurs et fabricants.

Rectificatif au *Journal officiel* du 20 juin 1948:

Page 5.993, 3e colonne, article 1er, 6e ligne, au lieu de: « TE, EM, EK », lire: « IE, EK ».

Ministère de l'éducation nationale.

Avis de vacance d'emploi de conservateur dans des musées contrôlés.

Conformément aux dispositions de l'article 25 du décret du 31 août 1945, publié au *Journal officiel* du 12 septembre 1945, les postes de conservateurs des musées ci-après désignés sont déclarés vacants:

Musées contrôlés:

Auxerre. — Musée municipal.
Laval. — Musée d'archéologie (municipal).

Les candidats à ces emplois qui ne seraient pas déjà régulièrement inscrits sur les listes d'aptitude aux fonctions de conservateur de musées contrôlés, publiées au *Journal officiel* du 18 février 1948, devront, dans un délai d'un mois franc à dater de la publication du présent avis, faire acte de candidature auprès du ministre de l'éducation nationale (direction des musées de France, palais du Louvre, pavillon Mollien, Paris [1er]) en lui adressant leur dossier établi ainsi qu'il suit:

1° Une demande sur papier libre;

2° Un extrait d'acte de naissance sur papier libre;

3° Un extrait de casier judiciaire de moins de trois mois de date;

4° Un certificat de position militaire (pour les candidats hommes);

5° Un certificat de bonne vie et mœurs;

6° Une note sur leurs titres et travaux;

7° Des expéditions ou copies certifiées conformes des diplômes allégués à l'appui de la demande;

8° Un certificat d'un médecin choisi par le candidat attestant qu'il est physiquement apte à remplir l'emploi considéré.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e)

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Tirages financiers

Etablissements RAVAT

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 20.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL :
A MONTHIEUX, SAINT-ETIENNE (LOIRE)
R. C. : 404 Saint-Etienne.

Obligations 4 1/4 0/0 1946.

Usant de la faculté qui lui a été réservée lors de l'émission des obligations 4 1/4 0/0 1946, la société a racheté et annulé sur le marché le nombre d'obligations nécessaires pour épuiser la totalité de l'annuité prévue pour le service de l'amortissement de l'emprunt au 1er juillet 1948.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements antérieurs ont été effectués par voie de rachat en Bourse.

SOCIETE DES GRANDS MAGASINS

« AU PRINTEMPS »

LAGUIONIE & Cie

SOCIETE EN COMMANDITE PAR ACTIONS

AU CAPITAL DE 360.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 64, BOULEVARD HAUSSMANN, PARIS
R. C. : Seine 98627.
Producteur : Seine C. A. E. 7343.

REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS
à 4 0/0 de 5.000 F

Emissions 1943-1945.

AMORTISSEMENT 1948

(Semestrialité de septembre.)

La société, conformément aux conditions de ses emprunts, a procédé au rachat en Bourse de 655 obligations, au-dessous du pair, compte tenu de la portion courue du coupon et à concurrence de l'emploi total de la semestrialité prévue pour le service des emprunts.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Liste des obligations restant à rembourser sur les tirages antérieurs.

385 à 390 — 1.723 à 1.728 — 1.825 — 1.829 — 1.830 — 5.331 — 5.332 — 5.338 à 5.340 — 7.615 — 7.616 — 7.941 à 7.950 — 8.051 — 8.056 — 9.892 à 9.895

ETABLISSEMENTS JACOB HOLTZER

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 50.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : A PARIS, 77, RUE LA BOÉTIE
R. C. : Seine 212606 B.

Obligations 5 0/0 1947 de 10.000 F.

Premier tirage du 21 mai 1948.

Les 151 obligations nos 7693 à 7843 sont remboursables à 10.000 F net d'impôts, à partir du 10 août 1948.

(Le tableau d'amortissement a été publié au Journal officiel du 14 novembre 1947.)

Manufacture Française de Tapis et Couvertures

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 112.500.000 F
SIÈGE SOCIAL :
5, BOULEVARD SAINT-JEAN, A BEAUVAIS
SIÈGE ADMINISTRATIF :
16, AVENUE DE MESSINE, PARIS (8e)
R. C. : Beauvais no 2399 ; Seine no 94058.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

de l'emprunt 5 1/2 0/0 1948 de 25.000.000 de francs nominal représenté par 5.000 obligations de 5.000 F nominal amortissables en 30 ans.

NUMÉROS d'ordre des tirages.	DATES des amortissements.	NOMBRE de titres à amortir.
1	15 mai 1949	69
2	— 1950	73
3	— 1951	77
4	— 1952	81
5	— 1953	86
6	— 1954	90
7	— 1955	95
8	— 1956	100
9	— 1957	106
10	— 1958	112
11	— 1959	118
12	— 1960	124
13	— 1961	131
14	— 1962	138
15	— 1963	146
16	— 1964	154
17	— 1965	163
18	— 1966	172
19	— 1967	181
20	— 1968	191
21	— 1969	201
22	— 1970	213
23	— 1971	224
24	— 1972	236
25	— 1973	250
26	— 1974	263
27	— 1975	278
28	— 1976	293
29	— 1977	309
30	— 1978	326
Total		5.000

FELIX POTIN

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 75.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL :
103, BOULEVARD DE SÉBASTOPOL, PARIS (2e)
SIÈGE ADMINISTRATIF :
83, RUE DE L'OURCQ, PARIS (19e)
R. C. : Seine 103677.

Usant de la faculté qu'elle s'était réservée, la société anonyme Félix Potin a procédé, par voie de rachats en Bourse à l'amortissement de 320 obligations de 5.000 F 4 0/0 1944, nombre correspondant à celui prévu au tableau d'amortissement pour l'échéance du 15 juillet 1948.

En conséquence, aucun tirage au sort d'obligations 4 0/0 n'a été effectué au titre de l'année 1948.

Numéros des obligations 4 0/0 sorties à des tirages antérieurs et non remboursées au 15 juin 1948.

Tirage du 14 juin 1945.

Coupon no 3 attaché.

1.581 à 1.583 — 1.595 et 1.596 — 4.881 à 4.889 — 5.601 à 5.610 — 6.283 et 6.284 — 6.287 à 6.290 — 7.469 et 7.470 — 7.801 — 9.441 à 9.447 — 9.680 — 10.325 — 10.328 — 10.330 — 10.405 à 10.407 — 10.514 à 10.519 — 10.904 — 10.908 à 10.910.

Tirage du 13 juin 1946.

Coupon no 5 attaché.

931 à 934 — 939 et 940 — 961 à 970 — 1.011 à 1.020 — 1.331 à 1.340 — 2.914 à 2.918 — 2.920 — 3.273 à 3.280 — 3.391 — 3.396 à 3.400 — 4.255 à 4.257 — 7.533 à 7.540 — 7.901 à 7.910 — 8.891 à 8.894 — 9.011 — 9.121 — 9.641 à 9.650 — 10.241 à 10.250 — 10.701 à 10.710 — 11.492 et 11.493 — 11.496 — 11.500 — 12.896 à 12.900 — 13.395 à 13.398 — 13.548 — 13.681 — 13.826 à 13.830 — 14.050.

Société Nationale des Chemins de Fer Français

Service des titres.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société nationale des chemins de fer français a racheté en Bourse les titres désignés ci-après :

1.000 obligations S.N.C.F. 4 0/0 1941, de 1.000 F.

13.700 obligations S.N.C.F. 4 0/0 1941, de 2.000 F.

7.200 obligations S.N.C.F. 4 0/0 1941, de 5.000 F.

2.600 obligations S.N.C.F. 4 0/0 1941, de 10.000 F.

formant la totalité de l'amortissement de ces emprunts au 1er septembre 1948.

En conséquence, le tirage prévu pour le 30 juin 1948 n'aura pas lieu.

BILANS DE SOCIÉTÉS

LA NATIONALE

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES SUR LA VIE

ENTREPRISE PRIVÉE RÉGIE PAR LE DÉCRET-LOI DU 14 JUIN 1938

ANCIENNEMENT **COMPAGNIE ROYALE D'ASSURANCES SUR LA VIE**

Primitivement autorisée par ordonnance du 23 mai 1830

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE: **Soixante-quinze millions de francs,** entièrement versé

Etablie à PARIS : 2, Rue Pillet-Will

Registre du commerce: Seine 43.793

ETAT A-1. **Bilan au 31 décembre 1947.**

ACTIF		
Capital social non appelé		56.250.000 »
Placements:		
I. Valeurs et espèces déposées en cautionnement à la caisse des dépôts et consignations		
II. Valeurs et espèces déposées en cautionnement auprès d'un Etat ou d'un établissement public étranger	44.112.361 22	
III. Valeurs n'ayant reçu aucune affectation spéciale:		
A. Valeurs représentant la couverture des engagements pris envers les assurés et bénéficiaires de contrats	5.458.901.217 84	
B. Autres valeurs sans affectation spéciale (art. 163 du décret du 30 décembre 1938)	13.778.421 63	5.961.123.287 66
IV. Valeurs remises par les réassureurs et immatriculées au nom de la société ou déposées à la Banque de France, au nom de la société	135.907.879 »	
V. Valeurs grevées d'hypothèques ou remises par la société en garantie d'opérations autres que les acceptations en réassurance	72.017.529 77	
VI. Autres valeurs détenues par la société	239.405.878 20	
Créances pour espèces remises aux cédants en représentation des engagements techniques de réassurances acceptées		3.720.142 »
Créances pour dépôts de garantie effectués par la société		452.062 29
Espèces en caisse au siège social		27.001.202 22
Banque, chèques postaux		185.157.182 09
Quittances de primes à recevoir et créances sur les agents et courtiers:		
a) Espèces en caisse dans les agences	124.632.367 77	
b) Primes à recevoir:		
Exigibles	861.070 85	
Quittances de moins de trois mois de date (art. 159 du décret du 30 décembre 1938)	64.282.011 33	
Quittances de plus de trois mois de date	17.071.496 17	206.846.976 12

PASSIF		
Capital social (actions libérées du quart)		75.000.000 »
Réserves diverses:		
Réserve de prévoyance pour diverses éventualités		27.658.699 62
Réserve de garantie		54.342.908 »
Engagements de la société envers les assurés et bénéficiaires de contrats (réserves techniques), art. 149, 1°, du décret du 30 décembre 1938:		
1° Réserves mathématiques, réassurances non déduites:		
a) Pour risques en cours	5.463.723.423 »	
b) Pour sinistres à payer	51.935.893 99	
c) Pour arrérages échus et non payés	8.660.336 27	
d) Pour capitaux échus et non payés	51.730.939 74	
e) Pour rachats à régler	4.934.572 19	5.580.985.165 19
2° Réserves pour bénéfices non distribués annuellement aux assurés:		
Participations dues à payer aux assurés:		
Exercices précédents	20.015.025 24	
Exercice courant	19.989.368 »	40.004.393 24
3° Autres réserves techniques, réassurances non déduites:		
Réserves spéciales de prévoyance prescrite par l'article 1er du décret du 17 juin 1930.		43.989.590 »
4° Réserves techniques des acceptations en réassurances (rétrocessions non déduites):		
a) Réserves mathématiques pour risques en cours	80.421.717 »	
b) Réserves mathématiques pour sinistres, arrérages, capitaux et rachats à payer	1.293.662 89	81.718.409 89
Réserve de capitalisation		112.792.440 »
Autres dettes privilégiées et dettes immédiatement exigibles (art. 149, 2°, du décret du 30 décembre 1938):		
a) Dettes fiscales et autres dettes privilégiées	26.705.027 50	
b) Dettes immédiatement exigibles (autres que prévues explicitement ci-après)	10.153.471 32	36.858.498 82
Dettes pour dépôts de garantie des agents, des assurés et des tiers autres que les cessionnaires (art. 149, 3°, du décret du 30 décembre 1938):		
a) Provision de primes et autres dépôts de garantie en espèces	1.011.275 09	
b) Dépôts de garantie en valeurs mobilières	1.146.511 20	2.157.786 29
Réserve de prévoyance en faveur des employés et agents de la société (art. 149, 5°, du décret du 30 décembre 1938):		
a) Réserve à la disposition du conseil (personnel)	6.851.863 »	
b) Caisse de prévoyance des agents généraux	582.095 83	7.433.958 83
Dettes envers les agents et courtiers		22.956.311 54
Dettes pour valeurs ou espèces remises par les cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation des engagements techniques de réassurances cédées:		
a) Espèces	8.882.395 63	
b) Valeurs mobilières immatriculées ou déposées à la Banque de France au nom de la société	135.907.879 »	
c) Autres valeurs mobilières détenues par la société	238.259.367 »	383.049.641 63

ACTIF (*suite*).			PASSIF (*suite*).		
Créances en compte courant sur les cessionnaires et rétrocessionnaires		11.883.010,23	Dettes en compte courant envers les cessionnaires et rétrocessionnaires		39.678.986 98
Créances en compte courant sur les cédants et rétrocédants		9.761.326 83	Dettes en compte courant envers les cédants et rétrocédants		4.531.964 45
			Loyers et revenus perçus d'avance		9.383.855 43
Réserves mathématiques à la charge des cessionnaires	490.458.048 »		Dettes diverses (créditeurs divers)		87.341.079 31
		497.809.684 »	Réserves ou provisions pour fluctuation de changes sur devises étrangères:		
Réserves mathématiques à la charge des rétrocessionnaires	7.351.636 »		Réserve pour fluctuation de change		78.792.831 79
			Autres réserves ou provisions pour annulation éventuelle de créances et pour variation éventuelle de la valeur des postes de l'actif:		
Autres réserves techniques à la charge des cessionnaires et rétrocessionnaires:			*a*) Réserve d'amortissement des immeubles	10.365.007 »	
			b) Réserve spéciale de réévaluation des immeubles	435.081.782 82	
Sommes dues par les réassureurs:			*c*) Réserve pour cautionnements à l'étranger	21.720.829 67	
			d) Provision pour reconstruction de l'immeuble de Rouen	1.960.960 »	482.022.120 83
Pour sinistres à régler	16.632.261 86		*e*) Provision pour travaux d'entretien différés des immeubles en France	6.900.000 »	
		20.631.073 39	*f*) Provision pour annulation de créances douteuses	5.993.541 34	
Pour assurances et arrérages échus et non réglés	3.998.811 53				
Créances diverses (débiteurs divers)		116.567.711 61	Autres éléments du passif:		
			Dividende dû aux actionnaires pour les exercices précédents		3.666.710 »
Intérêts courus et loyers échus et non recouvrés		54.156.790 40	Répartition aux parts bénéficiaires		15.998.130 »
			Résultats: excédent des recettes de l'exercice		»
		7.157.363.481 87			7.157.363.481 87

ETAT A-2. **Etat détaillé des profits et pertes de l'exercice 1947.**

DEBIT			CREDIT		
PREMIÈRE PARTIE. — *Résultat des opérations d'assurances.*			PREMIÈRE PARTIE. — *Résultat des opérations d'assurances.*		
Sinistres survenus		111.985.056 12	Primes émises et accessoires de primes, nets d'impôts et nets d'annulations:		
Capitaux et arrérages échus		240.198.007 67	*a*) Primes uniques	322.245.465 17	
Rachats effectués		87.992.498 80	*b*) Primes annuelles	649.390.286 45	971.797.507 37
Commissions payées et à payer		145.392.838 57	*c*) Surprimes d'assurance vie et décès	161.755 75	
Primes cédées en réassurances et rétrocédées		94.429.165 19	Coûts de polices, nets d'annulations		3.338.352 20
Réserves techniques au 31 décembre de l'exercice (réassurances non déduites):			Parts des réassureurs:		
a) Réserves mathématiques pour risques en cours	5.541.148.170 »		*a*) Dans les sinistres survenus	20.353.514 91	
b) Autres réserves techniques	13.989.590 »	5.558.137.760 »	*b*) Dans les capitaux et arrérages échus	20.643.181 59	57.158.026 73
			c) Dans les rachats effectués	16.161.327 20	
Réserves techniques au 31 décembre de l'exercice précédent à la charge des réassureurs		465.409.023 »	Réserves techniques à la charge des réassureurs au 31 décembre de l'exercice		497.809.684 »
Autres éléments de débit imputables aux catégories		23.559.150 11	Bénéfices sur les nues propriétés		127.277 63
Frais généraux et impôts à la charge de la société		253.163.316 88	Réserves techniques au 31 décembre de l'exercice précédent (réassurances non déduites):		
Participation des assurés aux bénéfices		19.989.368 »	*a*) Réserves mathématiques pour risques en cours	5.135.477.812 »	5.144.946.260 »
DEUXIÈME PARTIE. — *Gestion générale.*			*b*) Autres réserves techniques	9.468.448 »	
			Autres éléments de crédit imputables aux catégories:		
Pertes sur réalisation de valeurs mobilières et immobilières		12.616.567 62	*a*) Commissions à la charge des réassureurs	16.050.853 07	27.806.297 61
Moins-value par estimation de valeurs		3.981.061 67	*b*) Autres éléments de crédit	11.755.444 54	
Moins-value sur conversion de monnaies étrangères		660.359 10	DEUXIÈME PARTIE. — *Gestion générale.*		
Moins-value sur réalisation de monnaies étrangères		79.410 81			
Pertes diverses		22.933 34	Revenus des valeurs mobilières		193.193.210 58
Amortissement réglementaire des immeubles (art. 172 du décret du 30 décembre 1938)		5.151.319 »	Revenus des immeubles		11.602.888 76
Amortissement spécial sur immeubles (art. 7 *bis* du code général des impôts directs)		5.591.930 »	Revenus des prêts hypothécaires		397.798 37
			Revenus des autres valeurs		6.134.717 77
Réserves ou provisions au 31 décembre:			Bénéfices sur réalisation de valeurs mobilières et immobilières		22.727.923 74
Réserve de capitalisation	112.792.440 »		Plus-value par estimation de valeurs		90.122 64
Réserve de garantie	54.342.708 »	215.928.179 79	Plus-value sur conversion de monnaies étrangères		840.101 96
Réserve pour fluctuation de change	78.792.831 79		Revenus, intérêts et bénéfices divers		1.263.741 09
Versement à la provision pour annulation de créances douteuses		2.500.000 »	Report des réserves ou provisions du 31 décembre de l'exercice précédent:		
			Réserve de capitalisation	125.093.847 »	
Répartition aux parts bénéficiaires:			Réserve de garantie	49.589.052 »	
2e semestre 1946	5.368.500 »		Réserve pour fluctuation de change	78.692.499 77	233.811.385 77
Exercice 1947	40.629.630 »	45.998.130 »	Provision pour annulation de primes arriérées	7.901.187 »	
			Provision pour répartition aux parts bénéficiaires	5.535.000 »	
			Prélèvement sur la réserve spéciale de réévaluation des immeubles		86.638.160 83
Total général		7.292.686.975 70	Total général		7.292.686.975 70

ETAT A-5. **Récapitulation des valeurs mobilières et immobilières composant l'actif de la société.**

DESIGNATION DES VALEURS	PRIX D'ACHAT	VALEUR estimée selon les règles de l'article 170-1 du décret du 30 décembre 1938.	VALEUR d'après les cours de Bourse ou estimée selon les règles de l'article 170-2 du décret du 30 décembre 1938 ou valeur de réalisation estimée selon les règles du droit commun des sociétés.	VALEUR figurant à l'actif du bilan.
	francs.	francs.	francs.	francs.
I. — Valeurs et espèces déposées en cautionnement à la caisse des dépôts et consignations:				
a) Valeurs et espèces appartenant à la société	»	»	»	»
b) Valeurs prêtées à la société	»	»	»	»
Total I	»	»	»	»
II. — Valeurs et espèces déposées en cautionnement ou consignées auprès d'un Etat ou d'un établissement public étranger:				
a) Valeurs et espèces appartenant à la société	44.112.361 22	44.112.361 22	45.799.814 06	44.112.361 22
b) Valeurs prêtées à la société	»	»	»	»
Total II	44.112.361 22	44.112.361 22	45.799.814 06	44.112.361 22
III. — Valeurs n'ayant reçu aucune affectation spéciale:				
A. — Valeurs représentant la couverture des engagements pris envers les assurés et bénéficiaires de contrats:				
a) Valeurs amortissables admises sans limitation par l'article 153 du décret du 30 décembre 1938	2.120.950.763 71	»	1.877.952.170 49	2.119.352.459 04
b) Autres valeurs admises par l'article 153 du décret du 30 décembre 1938	1.395.146.874 79	1.395.146.874 79	2.024.107.406 75	2.016.340.322 80
Total *a*) + *b*)	3.516.097.638 53	1.395.146.874 79	3.902.059.577 24	4.135.692.781 84
c) Valeurs admises en couverture d'engagements pris à l'étranger	1.197.280.383 25	1.193.971.561 05	1.426.351.715 38	1.193.971.561 05
d) Avances sur polices	128.493.902 95	128.193.902 95	128.493.902 95	128.493.902 95
e) 1. Nues propriétés et usufruits de valeurs visées à l'article 153 du décret	742.972 »	742.972 »	806.972 »	742.972 »
2. Nues propriétés et usufruits d'autres valeurs	»	»	»	»
Total III A	4.842.614.996 73	»	5.457.615.167 57	5.458.901.217 84
B. — Valeurs visées à l'article 163 du décret du 30 décembre 1938	15.013.443 86	»	13.388.410 93	13.778.421 63
Total I + II + III	4.901.775.701 81	»	5.516.803.392 56	5.516.792.000 69
IV. — Valeurs remises par les réassureurs immatriculées au nom de la société ou déposées à la Banque de France au nom de la société:				
a) Valeurs visées à l'article 153 du décret du 30 décembre 1938	111.463.810 »	»	111.463.810 »	111.463.810 »
b) Autres valeurs	24.444.069 »	»	24.444.069 »	24.444.069 »
Total IV	135.907.879 »	»	135.907.879 »	135.907.879 »
V. — Valeurs grevées d'hypothèques ou remises par la société en garantie d'opérations autres que les acceptations en réassurances:				
a) Valeurs de l'article 153 du décret du 30 décembre 1938	72.017.529 77	72.017.529 77	75.182.202 »	72.017.529 77
b) Autres valeurs	»	»	»	»
Total V	72.017.529 77	72.017.529 77	75.182.202 »	72.017.529 77
VI. — Autres valeurs détenues par la société	239.405.878 20	»	239.405.878 20	239.405.878 20
Total général	5.349.106.988 78	»	5.967.299.351 76	5.964.123.287 66
Totaux partiels:				
1. — Valeurs de 153 (III *a* + III *b* + III *c* n° 1 + IV *a* + V *a*)	3.709.321.950 30	»	4.089.512.561 24	4.319.917.093 61
2. — Valeurs auxquelles s'appliquent les règles d'estimation de l'article 170 ou 171 du décret du 30 décembre 1938 (I *a* + II *a* + III *b* + III *c* + III *c* n° 2 + V *b*)	2.636.539.619 26	2.633.230.797 06	3.496.161.936 19	3.254.424.245 07
3. — Total des valeurs mobilières (valeurs remises exclues)	4.413.997.349 47	»	4.405.340.834 44	4.407.820.700 34
4. — Total des immeubles	409.070.332 43	409.070.332 43	1.035.555.710 44	1.030.263.780 44
5. — Total des prêts hypothécaires et ouvertures de crédit	11.323.291 79	11.323.291 79	11.323.291 79	11.323.291 79
6. — Total des placements autres que les valeurs mobilières, les immeubles et les prêts hypothécaires ou ouvertures de crédit	139.401.757 89	139.401.757 89	139.465.757 89	139.401.757 89
Total (3 + 4 + 5 + 6) (égal au total I *a* + II *a* + III + V)	4.973.793.231 58	»	5.591.985.594 56	5.588.809.530 46

AVIS DIVERS

SOCIÉTÉ PROVENÇALE DE CONSTRUCTIONS NAVALES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 5.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL :

3, RUE GODOT-DE-MAUROY, A PARIS

R. C. : Seine 55020.

MM. les actionnaires sont invités à vouloir bien participer à l'assemblée générale ordinaire et à l'assemblée générale extraordinaire qui se réuniront à Paris, 47 *bis*, avenue Hoche, aux heures indiquées ci-après, pour délibérer sur les ordres du jour suivants :

Assemblée générale ordinaire à onze heures trente.

1° Rapport du conseil d'administration sur les opérations sociales de l'exercice 1947;
2° Rapports des commissaires aux comptes sur les opérations et les comptes de l'exercice 1947;
3° Approbation, s'il y a lieu, des comptes de l'exercice 1947;
4° Approbation, s'il y a lieu, du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions autorisées par le conseil d'administration (prescriptions de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés, modifiée par la loi du 4 mars 1943);
5° Quitus de gestion donnés à deux administrateurs démissionnaires;
6° Ratification de nominations d'administrateurs et fixation de la durée de leur mandat;
7° Nomination d'un commissaire aux comptes suppléant;
8° Fixation du montant des jetons de présence au conseil d'administration.

Ont droit de prendre part à l'assemblée générale ordinaire, les propriétaires de vingt actions au moins et ceux qui, par suite de groupement, représentent ce nombre d'actions. Les actionnaires peuvent se faire représenter par l'un d'eux, membre de l'assemblée.

Assemblée générale extraordinaire à douze heures.

Autorisation au conseil d'administration pour réaliser une augmentation de capital de 5.000.000 de francs à 175.000.000 de francs, soit par incorporation de réserves, soit par émission d'actions de numéraire, soit par les deux moyens combinés;
Modification des articles 2, 6, 8, 27, 29, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 39, 42, 47 et 50 des statuts.

Le texte des modifications aux statuts qui seront proposées à cette assemblée est déposé au siège social à la disposition des actionnaires.

Ont droit de prendre part à l'assemblée générale extraordinaire tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions. Les actionnaires peuvent se faire représenter par l'un d'eux, membre de l'assemblée.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à ces assemblées, les propriétaires d'actions au porteur devront déposer seize jours au moins avant la date fixée en ce qui concerne l'assemblée générale ordinaire ou la veille du jour fixé en ce qui concerne l'assemblée générale extraordinaire :

Au siège social, 3, rue Godot-de-Mauroy, à Paris;
A la banque de l'Union parisienne, 6 et 8, boulevard Haussmann, à Paris;
A l'Union européenne industrielle et financière, 4, rue Gaillon, à Paris;
Au Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, 43, rue Cambon, à Paris,

le récépissé de dépôt de leurs titres à la Caisse centrale de dépôts et de virements de titres.

Le conseil d'administration.

Brazilian Traction Light & Power Company, Limited

(Incorporée conformément aux lois du dominion du Canada.)

L'assemblée générale spéciale et l'assemblée annuelle des actionnaires ont été tenues à Toronto (Canada), le mardi 22 juin 1948, et ont été présidées par M. Henry Borden, président.

Dans son allocution, le président a fait les déclarations suivantes :

« Des entreprises à caractère de service public comme nos filiales du Brésil opèrent en vertu de certaines concessions gouvernementales et il leur incombe de s'efforcer de pourvoir à ces services de manière à satisfaire la demande de leur clientèle; ceci signifie qu'au fur et à mesure de l'accroissement de la population et de l'accroissement des industries du pays, nos filiales doivent accroître leur développement de manière à faire face à l'augmentation des demandes. Tel est, du reste, la situation dans la plupart des pays actuellement.

« Pendant 1947, tandis que le revenu brut global pour l'année s'est élevé à $ 93.082.308, soit une augmentation pour l'année de 17,8 0/0, nos dépenses d'exploitation, plus les charges dues au service du capital, etc., se sont élevées à $ 67.100.924, soit une augmentation pour l'année de 19,8 0/0, laissant un revenu net pour l'année de $ 25.981.384, soit une augmentation pour l'année de 12 0/0.

« Les chiffres mensuels des bénéfices bruts et les estimations de revenu net montrent un accroissement constant tant dans les bénéfices que dans les dépenses, dans le cours des cinq premiers mois de 1948. Pour la période 1er janvier-31 mai 1948 le revenu net global estimé excède le chiffre correspondant à cette période en 1947 de $ 700.000 approximativement, soit une augmentation de 7 0/0.

« Le problème immédiat auquel nous devons faire face, c'est-à-dire le développement de nos principaux services, continuera à nous occuper pendant plusieurs années à venir. Une circonstance heureuse, les chutes de pluie abondantes de l'année dernière ont permis d'accumuler dans les deux bassins de Rio et de Sao Paulo des réserves d'eau plus importantes qu'il n'avait été prévu, mais en dépit de cette aide temporaire, nos centrales électriques travaillent à pleine capacité et il est possible que, sous une forme ou sous une autre, le rationnement de l'énergie électrique doive être introduit à nouveau avant qu'il nous soit possible de servir à plein la demande des usagers.

« Les souscriptions d'abonnement pour notre service téléphonique excèdent aussi nos capacités présentes de fourniture de nouvelles installations, et il est possible que plusieurs années s'écoulent avant que nous soyons en mesure de satisfaire toutes les demandes d'abonnement.

« Pendant l'année écoulée nous avons dépensé environ $ 48.000.000 au titre d'investissement en équipement, pour tous les services et en attendant que soit effectué le financement extérieur de ces dépenses, le budget correspondant pour l'année a été fixé à $ 30.000.000.

« L'année dernière, j'ai mentionné le remarquable accroissement de nos affaires au Brésil, accroissement qui est, bien entendu, en relation étroite avec le développement général du pays; cet accroissement ne manifeste aucun signe de ralentissement et il est lié à l'augmentation de la population de ce pays et à l'essor de son économie générale. La construction immobilière progresse à la même allure rapide. Rien qu'à Sao Paulo pendant le premier trimestre de cette année on a délivré 6.073 autorisations de construire, soit une augmentation de 27 0/0 environ sur la période correspondante de l'année dernière.

« Par ailleurs, il existe certains signes montrant qu'un effort concerté est fait par le Brésil pour améliorer sa balance commerciale. Un événement important s'est produit à Rio-de-Janeiro le mois dernier, sous la forme de la signature d'un accord commercial anglo-brésilien, accord qui ne peut qu'aider et stimuler les relations commerciales entre le Brésil et la Grande-Bretagne. A ce sujet, nous avons reçu récemment à Rio, à l'usage de nos usines à gaz, les six premiers cargos de charbon du Yorkshire, première contribution en charbon reçue de Grande-Bretagne depuis des années.

« Je voudrais attirer votre attention de façon toute particulière sur le tableau figurant dans le rapport en face de la page 12, qui illustre sous une forme graphique les augmentations comparées entre décembre 1939 et décembre 1947 des éléments suivants : coût de la vie, salaires, tarifs de nos compagnies.

« Vous observerez que le coût de la vie de la classe ouvrière a augmenté dans la proportion de 231,12 0/0 et le coût de la vie pour les classes moyennes dans la proportion de 195,94 0/0, tandis que dans la même période les salaires comparés dans nos filiales ont accusé une augmentation de 257,53 0/0. Par contraste, vous observerez que nos filiales n'ont été autorisées à augmenter leurs tarifs pendant la même période que d'une manière très modérée. Les tarifs d'électricité, par exemple, ont été augmentés seulement de 16,2 0/0 par rapport au tarif de 1939, tandis que les salaires étaient relevés de 257,13 0/0. Je sais que toute comparaison de tarifs entre entreprises ayant un caractère de service public dans des pays différents peut paraître tendancieux, mais je crois que nous pouvons à juste titre prétendre que les services publics que nous assurons au Brésil peuvent supporter la comparaison avec ceux dont peuvent être pourvus tous autres pays, compte tenu des différences propres aux lieux et aux besoins du pays. Le revenu moyen gagné par nos filiales du fait des opérations de fourniture d'énergie électrique est inférieur au revenu moyen unitaire gagné par l'ensemble des entreprises correspondantes aux Etats-Unis; néanmoins, dans les entreprises de cette nature, bien des facteurs entrent en jeu qui ne permettent pas de faire un parallèle étroit des services rendus.

« L'an prochain, la société Sao Paulo Tramway, Light et Power Company Limited célébrera son 50e anniversaire. Vos filiales ont pendant bientôt cinquante ans pourvu aux fournitures de base indispensables à tout accroissement industriel dans le territoire où opère cette société et elles y ont provoqué directement ou indirectement un grand essor de la main-d'œuvre. A l'heure actuelle, en fournissant bien au delà de 3 milliards de kilowatts-heure d'énergie électrique par an à bas prix, vos filiales apportent incontestablement une contribution importante à l'économie nationale du Brésil ».

En réponse à la question d'un actionnaire relativement au progrès des négociations de la compagnie The International Bank in Washington au sujet d'un emprunt destiné à assurer une nouvelle extension des ressources hydro-électriques du Brésil et l'expansion des installations téléphoniques, M. Borden a fait l'historique des négociations; il a informé l'assemblée que le montant de l'emprunt est approximativement de $ 75.000.000 et a ajouté que les négociations entre la banque et la société avaient été mises au point pratiquement sur toutes les questions essentielles.

M. Borden s'est exprimé ainsi : « Nous attendons maintenant le vote de la législation nécessaire au Brésil. Dès que le Congrès, par son vote, aura permis la promulgation des lois autorisant le gouvernement du Brésil à garantir l'emprunt, le seul obstacle qui s'opposera encore à l'accomplissement de ces importants développpements au Brésil dans des délais aussi brefs que possible, sera la signature des documents juridiques correspondants. Eu égard aux demandes des usagers de la compagnie, aux augmentations de prix constantes de matériaux et de l'équipement et enfin aux demandes sans précédent dont les fournisseurs de matériel d'équipement électrique du monde entier sont assaillis, il est clair que la mise au point des questions restant en suspens est d'une importance et d'une urgence très grandes ».

M. Edgar G. Burton, C. B. E., président de la société The Robert Simpson Company, a été admis au conseil d'administration, ainsi que Dr. Edgard E. de Souza qui, pendant de nombreuses années, a été un collaborateur précieux et assidu de nos filiales au Brésil.

Etablissements RAVAT

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 20.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL :
A MONTHIEUX, SAINT-ETIENNE (LOIRE)
R. C. : 404 Saint-Etienne.

Obligations 5 0/0 1930.

Nous rappelons que suivant la faculté qu'elle s'était réservée lors de l'émission, la société a décidé, depuis le 1er juillet 1946, le remboursement de tous les titres encore en circulation (voir *Journal officiel* du 29 mai 1946, page 4718).
De ce fait, il n'existe donc plus d'obligations 5 0/0 1930 ni d'obligations 8 0/0 1925.

Le conseil d'administration.

Société Italienne POUR LES CHEMINS DE FER MERIDIONAUX

SOCIÉTÉ ANONYME
SIÈGE SOCIAL : A FLORENCE (ITALIE)
SIÈGES : A ROME (VIA QUINTINO SELLA 54/A) ET A MILAN (VIA GUELINI 2)

Augmentation de capital de 3.217.500.000 lire à 4.290.000.000 lire, payement du dividende de l'exercice 1947 (solde 3 0/0).

En exécution des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue à Milan le 10 décembre 1947, résolutions homologuées conformément à la loi, l'augmentation du capital social de 3.217.500.000 lire à 4.290.000.000 lire, s'effectuera par l'émission de 2.145.000 actions d'un nominal de 500 lire chaque, avec jouissance du 1er janvier 1948.
Ces actions émises au pair, majoré de lire 25 à titre d'égalisation de jouissance et de remboursement partiel de frais, sont offertes, en option, aux actionnaires, à raison de une action nouvelle par groupe de trois actions anciennes (action de capital ou action de jouissance).
A l'occasion de l'exercice du droit de souscription, il sera effectué un payement anticipé de dividende (solde) pour l'exercice 1947, à raison de 15 lire par titre, pour les actions de capital jouissance 1er janvier 1947, ex-intérêt 5 p. 100 (acompte) et les actions de jouissance. Le dividende est normalement payable le 16 juillet 1948. (Ce règlement ne concerne pas les actions de capital, jouissance 1er janvier 1948, émises à l'occasion de l'augmentation de capital à 3.217.500.000 lire).
Les opérations devront être effectuées en Italie, du 1er juillet au 7 août 1948 compris, selon les modalités fixées par l'office des changes italien. Les souscriptions devront être transmises au siège de la Banque d'Italie par l'entremise d'une des banques suivantes : Banca commerciale italiana, Credito italiano, Banco di Roma, Banco di Napoli, Banco di Sicilia et Monte dei Paschi di Siena.
Les droits ne seront négociés en Italie que jusqu'au 16 juillet 1948.

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

SEQUESTRES

Par ordonnance en date du 2 juin 1948, le président du tribunal civil de Thionville a prononcé la mainlevée du séquestre des biens, droits et intérêts appartenant à Thill (Alphonse), de nationalité française, ayant demeuré à Thionville, 37, boulevard Jeanne-d'Arc.

Par ordonnance en date du 2 juin 1948 le président du tribunal civil de Thionville a prononcé la mainlevée du séquestre des biens, droits et intérêts appartenant à Brindani (Arthur), de nationalité italienne, ayant demeuré à Florange, 42 a, Grand-Rue.

Par ordonnance en date du 2 juin 1948 le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à la firme Lenhard (Henri), de nationalité allemande, ayant résidé à Thionville, 8, rue Poincaré, dont 660 actions de la société anonyme française DAM-AS, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 2 juin 1948 le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Rieder (François), de nationalité allemande, ayant demeuré à Monneren, ferme Sainte-Anne, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

Prix des insertions des déclarations d'associations : 75 fr. la ligne
(Décret du 16 avril 1948, art. 1er.)

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

28 mai 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. LA GAIETÉ CAUCHOISE. But : distractions aux jeunes et œuvre de bienfaisance. Siège social : mairie de Gruchet-Saint-Siméon.

28 mai 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. Association COMITÉ D'ENTR'AIDE AUX VIEILLARDS DE SAINT-MALO-DE-GUERSAC. But : secourir les vieux travailleurs. Siège social : mairie de Saint-Malo-de-Guersac.

28 mai 1948. Déclaration à la préfecture de police. LES ŒUVRES DU PLATEAU DE VANVES. But : œuvres sociales d'hygiène et d'éducation populaire en faveur des habitants du plateau de la commune de Vanves et de ses environs. Siège social : 71, rue Sadi-Carnot, à Vanves.

28 mai 1948. Déclaration à la préfecture du Pas-de-Calais. FANFARE MUNICIPALE DE SAUCHY-LESTRÉE. But : développement et pratique de la musique. Siège social : mairie de Sauchy-Lestrée.

28 mai 1948. Déclaration à la préfecture de police. AMICALE SPORTIVE DE LA CAISSE AUTONOME NATIONALE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE DANS LES MINES. But : pratique du sport. Siège social : 77, avenue de Ségur, Paris.

28 mai 1948. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. CENTRE D'ÉLEVAGE POUR ANIMAUX DE LABORATOIRE ET CENTRE D'EXPÉRIENCES DE PSYCHOLOGIE ANIMALE, fondation André-Weiss. But : travaux et expérimentation scientifiques. Siège social : rectorat, 2, faubourg Saint-Jaumes, Montpellier.

31 mai 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Langres. ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE DE LANGRES. But : pratique des sports par les élèves. Siège social : collège Diderot, à Langres.

2 juin 1948. Déclaration à la préfecture de Marseille. LES AMIS DE L'INSTRUCTION LAÏQUE DE CHATEAU-GOMBERT. But : développement intellectuel et moral de l'enfant. Siège social : école des garçons, 38, boulevard Fernand-Durbec, Château-Gombert, à Marseille.

2 juin 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Châtellerault. L'AVENIR DE MARTAIZE. But : pratique des sports et distractions propres à l'éducation de la jeunesse. Siège social : mairie de Martaize.

2 juin 1948. Déclaration à la préfecture de Cayenne. ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE. But : grouper les anciens combattants ; coordonner leur action à l'œuvre de la libération et reconstruction de la France ; défendre leurs intérêts. Siège social : M. A. Boudinot, président, Cayenne.

3 juin 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. ŒUVRE DU FOYER DES VIEUX TRAVAILLEURS DE VILLENEUVE-SAINT-GEORGES. But : aide aux vieux travailleurs. Siège social : mairie de Villeneuve-Saint-Georges.

3 juin 1948. Déclaration à la préfecture de la Somme. MAISON AGRICOLE ET RURALE DE LA FAMILLE ET DES JEUNES. But : création et fonctionnement d'une maison d'éducation professionnelle et de loisirs pour la famille agricole et la jeunesse rurale. Siège social : 5, rue de Camps, à Molliens-Vidame.

4 juin 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. AMICALE DES BRETONS DE BRÉVANNES, Limeil-Brévannes. But : grouper tous les compatriotes de la Bretagne ; établir entre eux des relations amicales et de solidarité ; leur offrir un centre d'appui et de renseignements ; venir en aide, proportionnellement aux ressources de l'association, aux compatriotes momentanément dans la gêne ; en principe, exercer entre ses adhérents l'entr'aide sous toutes ses formes. Siège social : hospice de Brévannes, 48, rue Henri-Barbusse, Limeil-Brévannes.

4 juin 1948. Déclaration à la préfecture de Loir-et-Cher. CHORALE SAINTE-CÉCILE. But : enseigner, encourager et faire apprécier la musique. Siège social : M. Francis Dewaele, président, Saint-Georges-sur-Cher.

4 juin 1948. Déclaration à la préfecture de police. SOCIÉTÉ MUNICIPALE DE TAMBOURS ET CLAIRONS DE FONTENAY-AUX-ROSES. But : fêtes et concerts. Siège social : mairie de Fontenay-aux-Roses.

5 juin 1948. Déclaration à la préfecture de Belfort. LES AMIS DE L'A. R. B. (Athletic-Ring belfortain). But : aide aux boxeurs. Siège social : 59, rue du Magasin, Belfort.

7 juin 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Bagnères-de-Bigorre. SOCIÉTÉ DE CHASSE D'ANÈRES. But : protection du gibier, destruction des nuisibles, répression du braconnage. Siège social : mairie d'Anères.

7 juin 1948. Déclaration à la préfecture de Cayenne. Société sportive RED-STAR. But : études gymnastiques et sportives. Siège social : 51, avenue Général-de-Gaulle, Cayenne.

8 juin 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. COMITÉ DES FÊTES DE MORANGIS. But : coordonner chaque année l'organisation des fêtes données par chaque association. Siège social : mairie de Morangis.

8 juin 1948. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. ASSOCIATION DES FAMILLES RURALES DE BRETEIL. But : défense des intérêts moraux et matériels des familles. Siège social : mairie de Breteil.

8 juin 1948. Déclaration à la préfecture du Morbihan. ASSOCIATION D'ENSEIGNEMENT ET D'ÉDUCATION POPULAIRE DE BRANDIVY. But : favoriser l'enseignement et l'éducation sportive. Siège social : école libre des filles, Brandivy.

8 juin 1948. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE LA CHAPELLE-GAUGAIN ET LAVENAY. But : défense, représentation et protection des familles des communes de la Chapelle-Gaugain et Lavenay. Siège social : mairie de la Chapelle-Gaugain.

8 juin 1948. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE D'AMNE-EN-CHAMPAGNE. But : défense, représentation et protection des familles de la commune d'Amne-en-Champagne. Siège social : mairie d'Amne-en-Champagne.

8 juin 1948. Déclaration à la sous-préfecture d'Avranches. BOXING-CLUB DE SAINT-PAIR-SUR-MER. But : boxe et culture physique. Siège social : mairie de Saint-Pair-sur-Mer.

8 juin 1948. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. ASSOCIATION DES ÉCLAIREURS ET ÉCLAIREUSES UNIONISTES DE VERSAILLES. But: développement du scoutisme unioniste à Versailles. Siège social: 60, rue du Maréchal-Foch, à Versailles.

8 juin 1948. Déclaration à la préfecture de police. L'Entente professionnelle maritime modifie la composition de son bureau, de ses statuts, change son titre qui devient MARINE NOUVELLE, et transfère son siège social du 142, rue Victor-Hugo, le Havre, à Paris, 262, rue Saint-Honoré.

9 juin 1948. Déclaration à la préfecture de Belfort. AMICALE DES CHASSEURS DE PETIT-CROIX. But: chasse, protection du gibier. Siège social: chez M. Victor Husleu', à Petit-Croix.

9 juin 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Compiègne. UNION SPORTIVE DE PLESSIS-BRION. But: pratique des sports, en particulier le football et le basket-ball. Siège social: mairie de Plessis-Brion.

9 juin 1948. Déclaration à la préfecture de Cayenne. GROUPE NOËLA. But: remettre en principe les danses locales. Siège social: M. Anatole (Emile), président, Cayenne.

9 juin 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Compiègne. LA BOULE AMICALE DE CLAIROIX. But: pratique du jeu de boules. Siège social: mairie de Clairoix.

9 juin 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Jonzac. AMICALE LAÏQUE DE SAINTE-LHEURINE. But: aider l'école publique et ses œuvres, entretenir entre ses membres des sentiments d'affection réciproques. Siège social: école de Sainte-Lheurine.

9 juin 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Soissons. SOCIÉTÉ D'ÉDUCATION POPULAIRE D'ARCY-SAINTE-RESTITUE. But: pratique de l'éducation physique, de l'athlétisme, du basket-ball, du ping-pong et de tous les loisirs en général. Siège social: mairie d'Arcy-Sainte-Restitue.

9 juin 1948. Déclaration à la préfecture de l'Indre. ASSOCIATION DES FAMILLES DE CLION, DU JEUNE FOYER A LA FAMILLE NOMBREUSE. But: défendre les intérêts de toutes les familles et entr'aide familiale. Siège social: chez le président, à Clion.

10 juin 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Mamers. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE VION. But: défense, représentation et protection des familles de la commune de Vion. Siège social: mairie de Vion.

10 juin 1948. Déclaration à la préfecture de police. 15 JUIN 1945. But: application des dispositions de l'ordonnance du 15 juin 1945. Siège social: cité administrative, avenue du Parc-de-Passy, Paris.

10 juin 1948. Déclaration à la préfecture de Mâcon. AMICALE BOULE CHAPELLOISE. But: sport bouliste. Siège social: hôtel Audin, la Chapelle-de-Guinchay.

11 juin 1948. Déclaration à la sous-préfecture d'Arles. MOTO-BALL-CLUB CHATEAURENARD. But: développement et perfectionnement des sports mécaniques (amateurs). Siège social: café de Paris, cours Carnot, à Châteaurenard.

11 juin 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES, PARENTS D'ÉLÈVES ET AMIS DE L'ÉCOLE LIBRE DE BREIL. But: défendre l'école libre, lui apporter le soutien matériel et moral, l'aider à se développer et à se perfectionner. Siège social: école libre, à Breil.

11 juin 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Segré. GROUPEMENT D'ENTR'AIDE DE L'ANGEBAUDIÈRE, à Chazé-Henry. But: utilisation en commun de matériel agricole. Siège social: mairie de Chazé-Henry.

12 juin 1948. Déclaration à la préfecture de l'Aisne. SOCIÉTÉ THÉATRALE BEAURIVOISE. But: maintien de la jeunesse rurale à la terre. Siège social: chez M. Paillard, président, à Beaurieux.

12 juin 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Louhans. ENTENTE SPORTIVE DE MÉNÉTREUIL. But: pratique des sports. Siège social: école de garçons, à Ménétreuil.

11 juin 1948. Déclaration à la préfecture de Marseille. MOUVEMENT CŒURS VAILLANTS, groupe Notre-Dame-du-Mont. But: amélioration morale des adhérents, excursions, camps de vacances, culture physique, etc. Siège social: 2, rue Eydoux, à Marseille.

15 juin 1948. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. AMICALE DES DONNEURS DE SANG DE RENNES. But: assistance et bienfaisance entre ses membres. Siège social: 113, boulevard de Sévigné, Rennes.

15 juin 1948. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. ENTR'AIDE SOCIALE DU PERSONNEL DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE LA RÉGION DE RENNES. But: aide matérielle et morale de ses membres et spécialement organisation des arbres de Noël. Siège social: 18 *bis*, rue de Châtillon, Rennes.

16 juin 1948. Déclaration à la préfecture de l'Ardèche. COLONIE MUNICIPALE DE VACANCES DE SAINT-SAUVEUR-DE-MONTAGUT. But: permettre à tous les enfants de la commune de Saint-Sauveur de jouir des bienfaits physiques, moraux et éducatifs d'un séjour au grand air pendant la période des vacances annuelles. Siège social: mairie de Saint-Sauveur-de-Montagut.

16 juin 1948. Déclaration à la préfecture de Marseille. OLYMPIQUE-CLUB DE MENPENTI. But: football. Siège social: bar de la Dégustation, 252, avenue de Toulon, à Marseille.

17 juin 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. ASSOCIATION DU SERVICE MÉDICAL INTERPROFESSIONNEL DE LA RÉGION BRESTOISE. But: application de la législation de la médecine du travail. Siège social: chambre de commerce de Brest.

17 juin 1948. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. AMICALE BEAUMARCHAIS. But: maintenir entre les élèves, anciennes élèves et amies de l'école les liens d'amitié formés à l'école; développement des sentiments de camaraderie; goût des saines lectures et poursuite de l'œuvre d'éducation physique, intellectuelle et artistique entreprise à l'école. Siège social: école de filles Beaumarchais, le Havre.

17 juin 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Douai. UNION DES FAMILLES NOMBREUSES D'AUBY. But: défense des intérêts matériels et moraux des familles. Siège social: 211, cité du Moulin, à Auby.

17 juin 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Douai. UNION DES FAMILLES NOMBREUSES DE MARCHIENNES. But: défense des intérêts matériels et moraux des familles. Siège social: 15, rue de Saint-Amand, à Marchiennes.

17 juin 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Gourdon. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE. But: assurer le fonctionnement matériel de l'école privée Sainte-Anne de Martel au point de vue scolaire et postscolaire. Siège social: école Sainte-Anne, à Martel.

17 juin 1948. Déclaration à la préfecture de l'Eure. LA TRUITE AVRAISE. But: groupement des membres et défense des intérêts des pêcheurs. Siège social: mairie de Nonancourt.

18 juin 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Redon. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE LOUTEHEL. But: gestion des écoles libres. Siège social: presbytère de Loutehel.

18 juin 1948. Déclaration à la préfecture de Belfort. UNION DÉPARTEMENTALE DE L'UNION FRANÇAISE DES ASSOCIATIONS DES COMBATTANTS, COMBATTANTS DE LA LIBÉRATION ET VICTIMES DES DEUX GUERRES (U. F. A.), union française, association des combattants. But: groupement de l'union départementale des anciens combattants, combattants de la libération et victimes des deux guerres. Siège social: chambre de commerce de Belfort.

18 juin 1948. Déclaration à la préfecture de police. AÉRO-CLUB PARIS-CENTRE (Les Hirondelles). But: modification des statuts. Siège social: bastion 91, 11, boulevard Masséna, à Paris.

18 juin 1948. Déclaration à la préfecture de la Charente. LA MANÉCANTERIE DES PETITS CHANTEURS DE SAINT-JACQUES-DE-L'HOUMEAU. But: éducation des membres par le chant. Siège social: 151, rue de Paris, Angoulême.

19 juin 1948. Déclaration à la préfecture de Loir-et-Cher. UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS DES COMBATTANTS, COMBATTANTS DE LA LIBÉRATION ET VICTIMES DES DEUX GUERRES DE LOIR-ET-CHER. But: grouper les combattants, des combattants de la libération et les victimes des deux guerres en vue de coordonner leur participation à l'œuvre de libération et de reconstruction de la France, à l'organisation de la paix et de la sécurité internationale et de défendre leurs intérêts moraux et matériels. Siège social: hôtel de ville de Blois.

19 juin 1948. Déclaration à la préfecture du Gard. ASSOCIATION DES MAMANS. But: resserrer les liens d'amitié entre les mères. Siège social: école maternelle de la rue Rangueil, Nîmes.

19 juin 1948. Déclaration à la préfecture de l'Ain. UNION SPORTIVE DE CURTAFOND. But: pratique du football et basket. Siège social: mairie de Curtafond.

19 juin 1948. Déclaration à la préfecture de Nancy. LA BONNE NOUVELLE AUX ENFANTS. But: éducation physique, intellectuelle et spirituelle des enfants. Siège social: manoir Sainte-Camille, à Vendœuvre.

19 juin 1948. Déclaration à la préfecture de police. LE TRIDENT. But: création de pièces inédites dans un but culturel et artistique, et aide aux jeunes comédiens. Siège social: 2, rue Balny-d'Avricourt, à Paris.

21 juin 1948. Déclaration à la préfecture de la Seine. UNION LOCALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE CHARENTON. But: défense des intérêts généraux des familles. Siège social: 115 *bis*, rue de Paris, Charenton.

21 juin 1948. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. CLUB ATHLÉTIQUE GOMMONVILLIERS-IGNY-VAUHALLAN. But: pratique des sports athlétiques. Siège social: place Stalingrad, Igny.

21 juin 1948. Déclaration à la sous-préfecture d'Arles. LES JOYEUX DANSEURS DE PONT-DE-CRAU. But: récréatif, amical et bienfaisant. Siège social: cabaret Neuf, à Pont-de-Crau.

21 juin 1948. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. SECTION RÉGIONALE DE L'AUVERGNE DE L'UNION DES AVEUGLES DE GUERRE. But: faciliter les rapports entre les membres, les représenter auprès des administrations, leur venir en aide moralement et matériellement. Siège social: chez M. Pagenel, 31, avenue Jean-Jaurès, à Royat.

21 juin 1948. Déclaration à la préfecture de Besançon. UNION DES FAMILLES D'AVANNE ET AVENEY. But: grouper et défendre les droits des familles. Siège social: mairie d'Avanne.

22 juin 1948. Déclaration à la préfecture du Rhône. AMICALE DES ANCIENS ET ANCIENNES ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE D'IRIGNY. But: organisation et fonctionnement matériel de l'école. Siège social: impasse du Presbytère, Irigny.

23 juin 1948. Déclaration à la préfecture de la Seine. UNION LOCALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE COLOMBES. But: représenter les associations familiales auprès des pouvoirs publics. Siège social: 11, rue François-Mauriac, Colombes.

23 juin 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. GROUPEMENT D'ENTR'AIDE DE GASTINE, à Tigné. But: utilisation en commun de matériel agricole. Siège social: hôtel Queraux, à Tigné.

Paris. — Imr. des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.